L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1343 - VENDREDI 09 OCTOBRE 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

Morte saison
Jusqu'au 31/10/2015
Financement 6 échéances à 0%*
1ère à 5 mois



Monéteau - Malay - Grandchamp - Chatillon





DOSSIER TRACTEURS

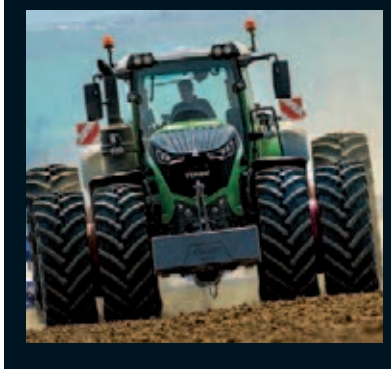






- Les multiples gabarits de tracteurs de 200 à 300 cheveaux
- Les nouveautés 2015/2016

1ère partie







Côte d'Or

› **Récolte de chanvre**

Un "come-back" en demi-teinte



Nièvre

› **Fièvre catarrhale ovine**

Deux bovins positifs dans la Nièvre



Yonne

› **Fièvre catarrhale ovine**

Les vaccinations ont commencé



Secteurs :
Corbigny
Autun
Luzy
Moulins Engilbert
Nevers

03 86 20 17 38

G. BUCHEZ



Des formations GRANDEUR NATURE
CFPPA du Morvan

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

- **Propose** des formations adaptées aux agriculteurs, demandeurs d'emploi, salariés et personnes en reconvertion professionnelle.
- **Accompagne** chacun dans la réussite de son projet professionnel, pour des **formations qualifiantes** et des **formations courtes** en agricole, **en agriculture biologique** et **en services et tourisme en milieu rural**.

CFPPA du Morvan - 58 Château-Chinon
Renseignements :
03 86 79 49 30 ou cfppa.chateau-chinon@educagri.fr.
Site internet: http://formavenir.pronde.net

Sommaire

Côte d'Or
04 • Chanvre : Un "com-back" en demi-teinte
05 • Chambre d'agriculture : C'est parti pour Châtillon
06 • Ressources en eau : Du changement chez les irrigants
07 • Syndicalisme: L'occasion de tout expliquer

Nièvre
08 • Jeunes agriculteurs: Une Fête de la Terre sous un climat pesant
09 • Fièvre catarrhale ovine : deux bovins positifs dans la Nièvre
10 • Soirée FDSEA 58 : Les impacts d'une "année calamiteuse"
11 • Journées départementales du goût : Co-éduquer les enfants et soutenir les filères de production locales

Yonne
12 • Fièvre Catarrhale Ovine : Une partie de l'Yonne en périmètre interdit
13 • FCO : Les vaccinations ont commencé
14 • Charolais : Des éleveurs qui ne prennent plus le taureau par les cornes…
15 • Emploi : Mieux "vendre" les métiers du vin et de la vigne

Bourgogne
16 • 2025 by In Vivo…Suite : Le grand défi d'In Vivo Wine

Filières
17 • Culture Pois d'hiver : Quelle stratégie de désherbage?
18 • Élevage Ovins : Opération séduction pour les moutons
19 • Viticulture Gie Pôle Bourgogne Vigne & Vin : Une stratégie scientifique renforcée

Infos Services
20-25 • Dossier tracteurs
26-27 • Firmes & Machinisme
28-29 • Analyses et tendances
30-31 • Petites annonces
32-34 • Annonces légales
35 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Budget de l'Agriculture 2016

La baisse de 2,8 % ne devrait pas impacter la capacité d'intervention

Avec 4,5 milliards d'euros, le budget du ministère de l'Agriculture pour 2016 accuse une baisse de 2,8 % par rapport à l'an dernier. Cependant, l'effort consenti ne devrait pas trop affecter les capacités d'intervention, affirme le ministre.

Le budget du ministère de l'Agriculture pour 2016, présenté par Stéphane Le Foll le 30 septembre, s'élève à 4,5 milliards d'euros, soit 2,8 % de moins que l'an dernier en crédits de paiement. Une baisse qui ne surprend pas, puisque le Gouvernement avait annoncé que seuls les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Justice et de la Culture ne devaient pas voir leur budget diminuer malgré l'effort de réduction du déficit demandé par Bruxelles.
Plusieurs facteurs expliquent cette diminution de 200 millions d'euros : l'engagement en 2015 des 300 M€ destinés aux cinq années à venir pour les Mesures agro-environnementales et climatiques (Maec), la fin du Feader en 2015 qui a entraîné une accélération des paiements (par exemple pour les prêts à l'installation), et le transfert intégral de certaines mesures sur les fonds du 2ème pilier de la PAC, comme les mesures de gestion des risques. La diminution du budget n'impacte donc pas les crédits d'intervention, a insisté le ministre de l'Agriculture, qui a également souligné le maintien des axes prioritaires.

Compétitivité, élevage, enseignement : des priorités préservées

En cette période de crise, le ministère réaffirme son engagement vis-à-vis de l'élevage. Les mesures du plan de soutien annoncées cet été seront essentiellement prises en charge dans le budget 2015 via des mesures de gestion, grâce à la réserve de précaution du ministère (chaque ministère prévoyant environ 8 % de marge chaque année), mais le budget 2016 prend également en compte cette problématique. L'enveloppe consacrée à l'ICHN atteint 256 M€ pour le ministère et 1024 M€ en comptant les crédits communautaires, soit 100 M€ de plus qu'en 2015. Les capacités d'engagement du ministère par rapport à la modernisation des exploitations augmentent de 30 M€, soit 86 M€ disponibles contre 56 M€ en 2015. 65 M€ d'allègement de cotisations sont prévus à destination des exploitants aux revenus les plus modestes et, fait nouveau, les agriculteurs pourront à partir de l'année prochaine lisser leurs charges sociales sur sept ans en étalant leurs revenus exceptionnels et en augmentant le plafond d'à-valoir des cotisations jusqu'à 75 % des cotisations de l'année précédente. Hors crédits du ministère, l'agriculture bénéficie également de 30 M€ supplémentaires disponibles pour l'abattage-découpe dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, et des allègements de charges du pacte de responsabilité qui s'élèvent en 2016 à 1,7 milliard d'euros : 734 M€ pour les exploitations agricoles, soit 70 M€ de plus qu'en 2015, et 966 M€ pour les coopératives et l'agroalimentaire, soit 154 M€ de plus que l'année précédente.

Enfin, avec 1,7 milliard d'euros, le budget dédié à l'enseignement agricole et à la recherche augmente d'1 %, permettant la création de 185 postes supplémentaires dans l'enseignement. 60 postes sont par ailleurs créés pour renforcer les contrôles sanitaires.

Économies sur les fonctions supports et les opérateurs

Pour participer « au redressement des comptes publics », comme l'a rappelé le ministre, des économies sont également réalisées sur le programme support du ministère (- 3,8 %), grâce à une rationalisation et une dématérialisation accrue des services.

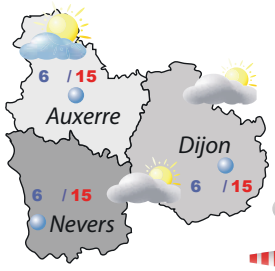
En outre, 220 emplois seront supprimés en 2016. Enfin, les opérateurs sous tutelle contribuent de leur côté à la restriction budgétaire, à l'image des chambres d'agriculture, qui sont comme prévu amputées de 55 M€ sur leur fonds de roulement.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 09 au 19 octobre

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 9 Octobre

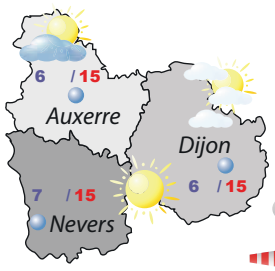


Nuageux
Le ciel sera nuageux mais le soleil fera tout de même quelques belles apparitions localement.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Denis
Soleil : 07:56 - 19:12
Lune : 04:19 - 17:45

Samedi 10 Octobre

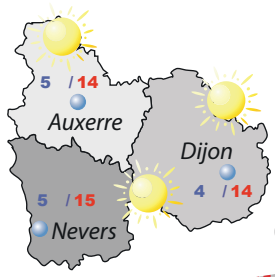


Beau temps
Le soleil sera accompagné de quelques nuages de beau temps. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord-Est 30 km/h

St Ghislain
Soleil : 07:58 - 19:10
Lune : 05:19 - 18:11

Dimanche 11 Octobre



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les températures seront en baisse en matinée.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Firmin
Soleil : 07:59 - 19:08
Lune : 06:18 - 18:36

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 au Mercredi 14 Octobre :
Un temps agréable en perspective.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 2 à 7 °C T° maxi. : 15 à 17 °C

Jeudi 15 au Dimanche 18 Octobre :
Un temps relativement nuageux jusqu'à samedi. Ce dimanche se déroulera sous des averses.
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 7 à 12 °C T° maxi. : 16 à 18 °C

clin d'œil



Entretien Xavier Beulin

«Redonner rapidement du souffle à l'élevage»

A l'avant-veille du Sommet de l'élevage, le président de la FNSEA s'est rendu sur l'exploitation bovine de François Dechelette à Celles-sur-Durolle dans le Puy-de-Dôme. FCO, relations commerciales, plan de soutien… ont alimenté les discussions.



De gauche à droite : Patrick Bénézit, président de la FRSEA Massif central, Christian Peyronny, président de la FDSEA 63, Xavier Beulin et Françaois Dechelette.

Sur la fièvre catarrhale ovine (FCO), quels sont, selon vous, les problèmes prioritaires à résoudre ?

«Depuis trois semaines, toutes nos équipes sont mobilisées, non pas pour faire de la réunionite mais pour faire avancer trois sujets majeurs.

D'abord, la première urgence c'est de mobiliser tous les vaccins disponibles. Ensuite, le ministère doit prendre les bonnes décisions pour faciliter la circulation des animaux pour que le commerce puisse reprendre sur le territoire français mais aussi avec nos clients étrangers. Enfin, la FNSEA défend le principe d'une compensation pour les éleveurs liée à cette crise sanitaire. Les trésoreries sont déjà suffisamment mal en point, la FCO c'est le mauvais coup de trop. Les Pouvoirs publics doivent faire un geste en direction des éleveurs. Mais qu'ils ne se trompent pas de cible. Une crise sanitaire c'est fondamental, et ceux qui seraient tentés de faire de la surenchère avec la FCO ont tort».

Peut-on imaginer à terme un déclassement de la FCO au niveau européen ?

«Une chose est sûre, il paraîtrait étonnant que la maladie s'arrête au Rhin, aux Pyrénées, aux Alpes…Si en France, les services vétérinaires font bien leur travail, il n'est pas certain que la même rigueur s'applique partout en Europe. Si La FCO était reconnue sur tout le territoire européen, nous n'aurions plus à subir ces conditions de circulation lourdement pénalisantes pour le commerce. A terme, c'est la question de la vaccination systématique qui pourrait se poser».

Suite à la mobilisation des agriculteurs durant tout l'été aux quatre coins du pays, et le 3 septembre à Paris, la FNSEA et les JA ont obtenu la mise en œuvre d'un plan de soutien à l'élevage. Où en est-on de sa mise en œuvre aujourd'hui ?

«Nous pâtissons encore une fois des lenteurs administratives. Le plan a été annoncé le 3 septembre, il doit maintenant être mis en œuvre. Parmi les mesures prévues, l'année blanche doit permettre de redonner du souffle aux éleveurs».

Et sur la question stratégique de la revalorisation des prix agricoles, quelles sont les avancées ?

«Dans la construction des prix, nous sommes convaincus que nous pouvons avoir d'autres indicateurs, d'autres types de relations commerciales. La promotion du « mangez-français » est à encourager. Les consommateurs ont démontré qu'ils se sentent concernés par cette crise. Ils veulent manger des produits français. Après, nous devons réfléchir aux leviers permettant de favoriser les produits locaux dans l'approvisionnement des établissements de restauration. Cet été, j'ai rencontré des associations d'élus, et les cahiers des charges sur les appels d'offres vont permettre de faire avancer les choses rapidement».

L'embargo russe sur les produits agricoles français a largement déstabilisé les marchés en particulier celui du lait et du porc. Sa levée est-elle envisageable ?

«Pour le porc, il pourrait y avoir des avancées. La Russie semblerait être prête à accepter une reprise des échanges avec des pays indemnes de la peste porcine. En revanche, pour les autres filières, les choses sont encore relativement bloquées. Dans cette crise, ce qui est dramatique, c'est que l'agriculture française est prise dans un étau dont les causes sont ailleurs que dans le secteur agricole. Nous le disons au Gouvernement, l'agriculture ne doit pas être une monnaie d'échange, c'est un secteur stratégique au même titre que l'aéronautique, la pharmacie…»

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE CHATENET

« On a été planté en cinq minutes »

Les broutards charolais sont encore nombreux à naviguer dans les cases du bâtiment de François Dechelette. Et pour cause, depuis près de trois semaines, les animaux sont interdits de sortie en raison de la FCO. « Les animaux sont chez nous. Il va nous manquer 40% de foin cette année, même si le maïs a résisté, nous serons encore dépendants d'achats extérieurs. Avec cette FCO, on a été planté en cinq minutes, nous n'avons rien pu anticiper. Et pendant ce temps là, nous devons payer nos fournisseurs ».

L'éleveur a déjà fait ses calculs. A raison d'une ration alimentaire de 2,50 euros par jour et par animal sur la base d'une détention supplémentaire de 60 jours, c'est plus de 3600 euros de perte sèche.

Sommet de l'Élevage Ouverture sur fond de crise

Malgré l'absence de bovins à cause de l'épizootie de FCO, le Sommet de l'Élevage s'est ouvert le 7 octobre. La plupart des exposants sont présents et les visiteurs au rendez-vous, notamment les internationaux qui n'ont pas annulé leur déplacement.

C'est en présence du maire, Olivier Bianchi, qu'a été ouverte l'édition 2015 du Sommet de l'Elevage à l'hôtel de ville de Clermont Ferrand, le 6 octobre. Signe de l'intérêt nouveau de la municipalité pour cette manifestation qui a acquis une dimension internationale. Un Sommet de l'Élevage, pas tout à fait comme les autres, puisque les bovins y sont absents. Ils ont été consignés dans les élevages à cause de l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) qui s'est déclarée quelques semaines plus tôt dans l'Allier et qui s'est étendue dans plusieurs départements du Massif central. *«Les pouvoirs publics appliquent le principe de précaution extrêmement rigoureux. On peut se poser la question si c'est absolument nécessaire et s'il ne faudrait pas envisager des assouplissements»*, estime Jacques Chazalet, le président du Sommet de l'Élevage, dans la mesure où cette maladie n'a aucune conséquence sur la santé humaine. Le président se félicite néanmoins, que malgré *«l'absence de cette vitrine des animaux d'excellence»*, les exposants n'ont pas boycotté le salon. *«Les exposants sont venus, à défaut de voir les animaux, ils ont présentés des documents et des vidéos sur leurs élevages»*. Surtout, si les bovins n'ont pas été présents, ce sont les visiteurs qui se sont déplacés dans les fermes. *«Nous avons doublé le nombre de visites dans les élevages»* indique-t-il. Notamment pour les délégations étrangères qui n'ont pas non plus annulé leur déplacement. Roger Blanc, l'ancien président, aujourd'hui responsable du secteur international du Salon l'assure. *«Nous avons 28 % de visiteurs internationaux en plus»*. Des Italiens, des Espagnols, des Turcs, avec lesquels la France entretient des courants d'échange depuis longtemps. *«Mais aussi des Japonais, des Américains, des Asiatiques, des Africains»*. *«Tous les pays intéressés par la génétique bovine viennent au Sommet de l'Élevage»*, précise-t-il.

Fortes attentes

La Roumanie qui est le pays à l'honneur cette année est venue en force. Son secrétaire d'État à l'élevage Daniel Dimitru Botanoiu enfonce le clou : *«on a besoin de génétique pour soutenir nos programmes de développement de l'élevage et de votre savoir-faire pour améliorer notre organisation et nos politiques publiques»*. Il n'en reste pas moins que dans cette conjoncture difficile, exposants et visiteurs attendaient avec impatience des annonces du ministre de l'Agriculture, attendu le mercredi 7 octobre après midi, en matière de gestion de la FCO et d'indemnisation des éleveurs. *«A l'heure actuelle, la quasi-intégralité des mouvements et exportations est bloquée en France. Dans cette zone-là doit sortir plus d'un demi-million d'animaux expédiés chez les engraisseurs français, mais aussi espagnols, italiens ou turcs»*, observait Patrick Bénézit, le président de la FRSEA Massif Central. Il réclamait notamment la mise en place de protocoles allégés permettant l'exportation dans ces pays dans un délai de 10 jours après le rappel de vaccination, contre 60 jours actuellement.



Chanvre

Un «come-back» en demi-teinte

La récolte de chanvre industriel dans le Châtillonnais et le Montbardois s'est terminée la semaine dernière sur des quantités bien en deçà des espérances de la coopérative 110 Bourgogne.



Récolte à Rougemont, sur une parcelle de l'EARL de la Bourguignonne.



Le chanvre industriel, malgré ses ressemblances avec le cannabis, ne contient aucune substance illicite.

La sécheresse est aussi passée par la haute Côte d'Or et le chanvre industriel semé par 16 agriculteurs en a fait les frais comme bon nombre de cultures. Pas de chance pour cette plante qui fêtait son retour dans le département après un délaissement de plusieurs décennies.

Les 170 hectares du Châtillonnais et du Montbardois, fraîchement fauchés, laissaient apparaître des baisses de rendements d'environ 50%, aussi bien pour la paille que pour les graines. *«Au lieu de mesurer entre 2,50m et 3 mètres, les plantes ne faisaient guère plus d'1,5 mètre. Cela est la conséquence directe du manque d'eau et de la canicule»* relève Éric Ducornet, responsable *«nouvelles cultures»* à la coopérative 110 Bourgogne. Si un rendement de 6 t/ha peut être habituellement envisagé, les résultats de l'année devraient se situer en dessous de 3t/ha. La tendance est la même pour les graines, suite à l'impact des aléas climatiques durant la floraison. Des rendements de 300 à 400kg/ha sont enregistrés au lieu des 800kg/ha habituellement dénombrés lors d'une campagne normale. *«L'année est exceptionnellement mauvaise. Eurochanvre en Haute-Saône, à qui nous livrons la production, n'avait jamais vu ça depuis plus de vingt ans. Il ne faut donc pas tirer de conclusion hâtive sur ces résultats»* souligne Éric Ducornet, qui reste plus que jamais optimiste sur le développement de cette culture dans le département. Les semis des mois d'avril et mai devraient se multiplier en Côte d'Or devant le fort intérêt agronomique incontestable et incontesté de la culture. Connue pour être peu sensible aux maladies, celle-ci ne nécessite aucun traitement.



Une moissonneuse-batteuse d'une entreprise de Lorraine a assuré la récolte. Spécialement équipée pour le chanvre, la machine n'a effectué qu'un seul passage dans les parcelle, récoltant simultanément les graines et la paille en brins de 60 cm.

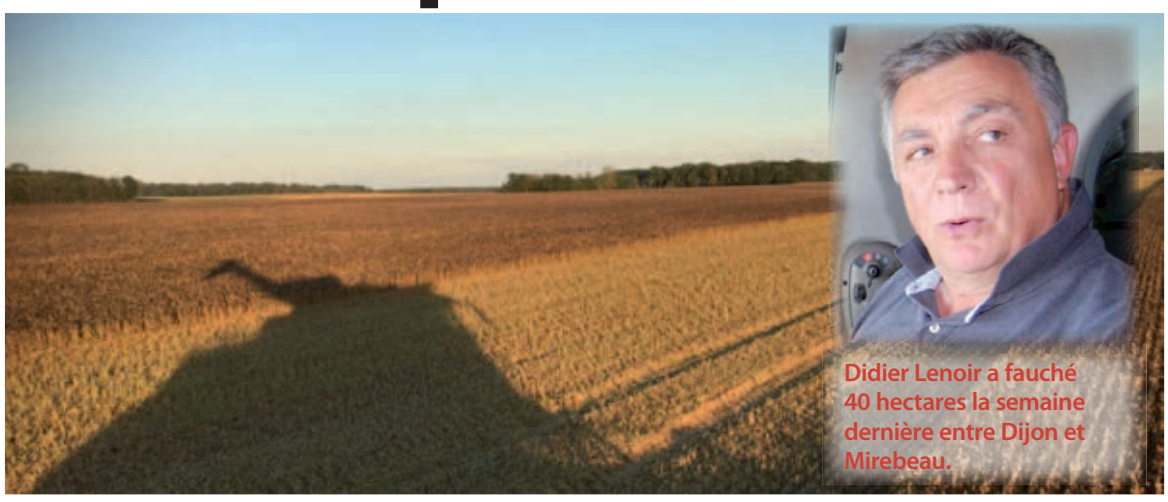
Les agriculteurs n'ont pas à intervenir dans leurs parcelles en cours de végétation. L'autre atout du chanvre industriel est son marché, avec des débouchés particulièrement nombreux : les fibres végétales se destinent aux tissus, aux produits cosmétiques, à l'isolation phonique et thermique, à la litière, à la papeterie, et même au secteur automobile. Les graines sont utilisées en oisellerie, pour la pêche et pour la fabrication d'huiles et de farine. Renseignements : Éric Ducornet au 06 85 9329 14.

AURÉLIEN GENEST

Soja

Mauvais, comme prévu

De premiers échos de la récolte de soja laissent apparaître des rendements n'excédant pas 15q/ha.



Didier Lenoir a fauché 40 hectares la semaine dernière entre Dijon et Mirebeau.

«*C'est catastrophique, mais on s'en doutait un peu*»: Didier Lenoir, agriculteur à Charmes, ne s'attendait visiblement guère à mieux. Les 40 hectares de soja qu'il récoltait du 28 au 30 septembre, pour sa propre ferme et celle de collègues sous forme de prestations de services, donnaient des résultats très médiocres compris entre 14 et 15qx/ha. *«Lors d'une très bonne année, nous pouvons espérer monter à 35qx/ha. Sinon, nous tournons généralement autour de 30qx/ha dans le secteur. Autant dire que là, le compte n'y est pas»* confie le Côte d'orien. Premier vice-président de la coopérative Dijon Céréales, Didier Lenoir estime que la récolte de soja a toutes les chances d'être «*globalement très mauvaise*» sur l'ensemble du département, à l'exception des cultures irriguées et, peut-être, des parcelles humifères à proximité de cours d'eau. *«Les plantes ont manqué cruellement d'eau dès le mois de juin. Nous espérions un peu de précipitations lors de la floraison mais nous n'avons eu droit qu'à de très fortes températures... Il n'y avait pas beaucoup de grains, pas beaucoup de gousses et les plantes étaient peu développées»* rappelle l'exploitant. Pour ne rien arranger, la récolte a été particulièrement compliquée avec des premiers étages de gousses très proches du sol. Le bilan dressé par Didier Lenoir est d'autant plus négatif que les cours du soja sont actuellement décevants : *«A 350 euros le quintal, le produit brut va tourner autour de 600 euros de l'hectare : il en faudrait trois fois plus pour gagner de l'argent sur cette culture donc forcément, ces résultats posent problème. L'assurance récolte, pour ceux qui souscrivent comme moi-même, apportera un petit complément mais ne saura en aucun cas boucher le trou occasionné par ces aléas»*. Cette maigre récolte s'ajoute à celle du tournesol, déjà mauvaise, terminée sur des rendements variant de 15 et 18qx/ha sur la même ferme de Didier Lenoir. La fauche des maïs ne devrait pas être en mesure de relever la donne : *«les terres de prairies vont donner des résultats très moyens. Ailleurs, ce sera bien pire. Je pense obtenir un maximum de 50 voire 60 qx/ha dans les meilleures parcelles, mais je m'attends à des rendements bien inférieurs par endroits»*.

AURÉLIEN GENEST

Chambre d'agriculture

C'est parti pour Châtillon



Le traditionnel couper de ruban.

Les nouveaux locaux de l'organisme consulaire ont été inaugurés samedi dernier.

Déjà opérationnel et investi depuis plus de quinze jours par les salariés, le nouveau bâtiment de la Chambre d'agriculture à Châtillon-sur-Seine, situé avenue Navoizat au rond-point de l'Actipôle, a été inauguré samedi 3 octobre en présence d'élus et chefs d'entreprises. Le président Vincent Lavier et le maire Hubert Brigand ont salué les nombreux atouts de cette structure triangulaire au design ultra-moderne, flambant neuve et d'une surface d'un peu plus de 300m², qui remplace les anciens locaux de l'avenue de la gare mis à disposition par la coopérative 110 Bourgogne depuis de nombreuses années. *«Avec Bretenière et Pouilly, Châtillon nous place dans les meilleures conditions pour servir les agriculteurs de Côte d'Or»* assurait le président de la Chambre d'agriculture, rappelant la volonté des élus d'avoir une Chambre *«toujours plus présente sur le terrain et mieux identifiée qu'auparavant»*.

Hubert Brigand revenait sur les quatre années de discussions autour de ce projet, initié lors de la mandature de Dominique Chambrette, ancien président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or : *«La Ville de Châtillon a financé ce bâtiment à 100%, à hauteur de 534 000 euros hors taxes, ce qui évite tout souci financier à la Chambre d'agriculture qui deviendra propriétaire des lieux dans 27 ans ! En effet, nous avons opté pour une location-vente, avec des annuités correspondant à la capacité financière de la Chambre, soit 19 800 euros»*. Le maire de Châtillon profitait de l'occasion pour rappeler l'attachement de sa ville pour l'agriculture : *«nous avons la volonté d'être aux cotés des agriculteurs. Le dire, c'est bien, le montrer financièrement, c'est encore mieux. En plus de cette réalisation, nous venons de financer les trois quarts des travaux connexes de l'aménagement foncier qui vient de se terminer sur un peu plus de 3 000 hectares. Notre soutien se chiffre à 400 000 euros. Concernant l'abattoir de Châtillon, nous espérons poser la toute première pierre ces prochains jours, nous attendons le feu vert de l'État pour sa subvention. Je rappelle également la tenue des journées Châtillonnaises se déroulant chaque année autour de la race Brune»*.

AURÉLIEN GENEST

La location-vente : un choix attractif



Hubert Brigand : *«Afin de pérenniser les services, conforter les entreprises et éviter quelque fois des délocalisations, la Ville de Châtillon opte souvent pour la location-vente. Nous possèdons aujourd'hui une vingtaine de bâtiments, représentant plus de 10 millions d'euros sous forme de bureaux, d'ateliers et usine. Nous assurons l'investissement complet avant de recéder. Peu de villes de notre taille ont cette volonté et la capacité financière de le faire. Nous jouons notre rôle de ville-centre dans tous les domaines».*

Syndical

Un besoin d'urgence pour tous



Dans la continuité des récentes actions syndicales, notamment celle de Paris, nous voulons faire pression sur les Pouvoirs Publics locaux afin d'étendre le dispositif d'aide à la crise aux exploitations céréalières du nord du département. Il me paraît légitime qu'il y ait une égalité de traitement entre toutes les productions. Les exploitations céréalières les plus en difficulté doivent pouvoir intégrer le même dispositif prévu pour les exploitations d'élevage comme l'année blanche et le Fac. Les services de l'État doivent avoir conscience de ces grandes difficultés et accepter d'ouvrir des dossiers pour les personnes concernées. Il y en a vraiment besoin : nous constatons des récoltes très déficitaires depuis deux ans sur le nord du département. La situation économique est négative pour la deuxième année consécutive elle aussi. Cela fait suite à la sécheresse de 2011, au gel de 2012 et à la réforme de la Pac voulue par le ministre de l'Agriculture en place qui défavorise d'une manière significative les exploitations céréalières de Côte d'Or. Parallèlement, nous n'avons toujours pas de mesure d'accompagnement acceptable au niveau du deuxième pilier, je pense notamment à la MAE dite zone intermédiaire.

JACQUES DE LOISY, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION «PRODUCTIONS VÉGÉTALES» DE LA FDSEA21

▸ Agenda

Aide exceptionnelle du Conseil départemental liée à la sécheresse

Le Conseil départemental de Côte d'Or a mis en place une aide qui prendra en charge le coût partiel du transport concernant des achats de fourrages grossiers ou d'aliments de substitution nécessaires à l'élevage effectués entre le 1er mai et le 30 novembre 2015. Vous trouverez sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or la fiche explicative ainsi que le formulaire d'aide à compléter et à renvoyer à l'adresse: Chambre d'agriculture de Côte d'Or, Pôle Agricole de Pouilly-en-Auxois, à l'attention d'Edouard Benayas, Route d'Arnay-le-Duc, 21320 Créancey. Renseignements complémentaires : 03 80 90 68 79 ou 06 80 90 76 14.

31-10 Concours de l'Auxois Sud

La Fédération charolaise de Côte d'Or et le Comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent pour la 8ème année, le concours de l'Auxois Sud le samedi 31 octobre qui rassemblera reproducteurs et reproductrices de race Charolaise à Pouilly en Auxois. Programme : 8h-11h30 : ppération des jurys, classement des animaux, 13h repas avec cuisse de bœuf à la broche, après-midi : exposition-vente, 15h30 : remise des prix. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements à la Fédération Charolaise au 03 80 90 68 80. Réservation pour le repas auprès de Jean-Pierre Laprée (03 80 90 72 43) ou Eric Bize (06 24 69 61 13).

▸ En image

Crémaillère à Bretenière

Les salariés de la nouvelle Maison de l'agriculture à Bretenière se sont réunis vendredi dernier pour un déjeuner «à la bonne franquette», histoire de fêter leur déménagement en toute convivialité. Chaque OPA s'était organisé en interne pour emmener une entrée, un dessert ou une boisson. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a souhaité la bienvenue à tous les salariés lors de cette crémaillère à l'esprit «fête des voisins».



Évitez le Jura



Pour rappel, le village de Bretenière ne s'écrit plus avec un «s» final depuis plusieurs années, pour des raisons historiques et administratives. Les utilisateurs de GPS qui se rendraient pour la première fois à la nouvelle Maison de l'agriculture doivent respecter cette orthographe, sous peine de se retrouver à Bretenières, village jurassien situé à 50 kilomètres de....Bretenière.



Rendez-vous

Bienvenue à la Ferme de Dijon



A vos agendas ! Le cœur de Dijon reprendra ses allures de campagne à l'occasion de la 9ème édition de Bienvenue à la Ferme. Devant le succès des six dernières éditions le réseau des producteurs fermiers Bienvenue à la Ferme avec le soutien de la Ville de Dijon, du Grand Dijon, de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or reconduit cette opération autour des Halles dijonnaises, le dimanche 11 octobre 2015, de 10 heures à 18 heures.

De la ferme à l'assiette , il n'y a qu'un chemin : Rendez-vous autour des halles de Dijon le 11 octobre.

Pour une expérience plus vraie que nature à la découverte de la ferme et des bons produits locaux. Pour la 9ème édition, les producteurs de Bienvenue à la ferme viennent à la rencontre des consommateurs pour leur faire partager leurs produits et leur savoir faire. Pour les locavores amoureux des produits du terroir, le marché Bienvenue à la ferme est le plus court chemin de la ferme à l'assiette. A cette occasion, des espaces «*pique-nique*» seront installés pour déguster les produits fraîchement achetés et pour partager un moment convivial. Veaux, vaches, cochons, chevaux, réinvestissent la place des halles pour un peu plus de campagne au centre ville ! Un bar à lait permettra au gourmand de déguster quelques verres de lait nature ou aromatisé aux sirops fabriqués par les producteurs. L'agriculture évoluant avec son temps, un tracteur nouvelle génération sera mis à disposition pour découvrir le nouveau visage de l'agriculture entre modernité et tradition. Comme chaque année, Bienvenue à la ferme organisera sa traditionnelle tombola qui permettra aux visiteurs de gagner un panier 100% fermier toutes les heures. Curieux ou gourmands, petits ou grands, on a tous une raison d'aimer Bienvenue à la ferme alors «*venez goûtez notre nature*» le 11 octobre autour des halles de Dijon !

Renseignements : Séverine Gautier; animatrice réseau au 03 80 68 66 50, 1 rue des Coulots 21110 Bretenière.
Mail : bienvenuealaferme@cote-dor.chambagri.fr

Ressources en eau

Du changement chez les irrigants

Pascal Chadœuf remplace François-Xavier Lévêque à la présidence du syndicat.


Agriculteur à Fauverney, Pascal Chadoeuf fait partie de l'Association syndical autorisée (Asa) du Champaison, qui gère un grand bassin de récupération d'eau de pluie à proximité de l'agglomération dijonnaise.

Turn-over à la tête du syndicat des irrigants de Côte d'Or. La présidence est désormais assurée par Pascal Chadœuf, en lieu et place de François-Xavier Lévêque. Agriculteur à Bressey-sur-Tille, François-Xavier Lévêque avait formulé le souhait de se consacrer pleinement à la présidence des Jeunes agriculteurs du département, poste qu'il occupait depuis plus de deux ans. C'est chose faite depuis le 25 septembre et la dernière réunion du conseil d'administration du syndicat des irrigants : «*Il était devenu difficile de cumuler ces deux postes, j'avais d'ailleurs annoncé mon intention de laisser ma place dès mon élection aux JA en 2013. Il est judicieux qu'une nouvelle personne préside le syndicat des irrigants et s'y consacre pleinement tellement cette place est importante. Nous l'avons vu cette année avec la sécheresse et les nombreuses restrictions. Il faut constamment se battre, faire face aux pressions écologistes et se justifier pour espérer pouvoir irriguer, ce n'est pas de tout repos. L'irrigation est une activité mal perçue, nous sommes vus comme de grands consommateurs d'eau alors que nous ne représentons que 5% des prélèvements départementaux*». François-Xavier Lévêque, 30 ans, reste administrateur du syndicat et affiche sa pleine confiance en son successeur : «*le travail du syndicat va continuer de se porter vers la réalisation de nouveaux projets de rétention d'eau. Avec son expérience de l'Asa du Champaison, Pascal est l'homme de la situation*». Agriculteur à Fauverney, le nouveau président est déjà rentré maintes fois en contact avec l'administration suite à la création d'un grand bassin de rétention d'eau de pluie sur sa commune. Membre du conseil d'administration du syndicat des irrigants depuis plusieurs années, Pascal Chadœuf, 46 ans, tentera de défendre au mieux l'irrigation au sein du département : «*il est certain que notre activité n'est pas très bien perçue par le grand public, nous travaillons tous pour améliorer cette image. Il y a deux ans, nous avions suivi une formation avec la participation d'un chercheur qui avait démontré l'utilité de l'irrigation à proximité des villes pour lutter contre le réchauffement climatique. L'irrigation reste plus que jamais nécessaire pour nous, agriculteurs, pour maintenir le niveau de nos productions végétales et garder nos différentes filières sur notre territoire*».

AURÉLIEN GENEST

Liernais

Arrivée imminente du méthaniseur

Le projet de méthanisation prend forme à Sussey, chez Ludovic Thibault et Benoît Choné.


Les deux grands silos et l'ossature du bâtiment d'engraissement sont installés. La plateforme est fin prête pour recevoir l'unité productrice de gaz puis d'électricité.

Ce sera la troisième unité de méthanisation agricole présente dans une ferme de Côte d'Or, après celles de Brazey-en-Plaine et Salives. Débutés en avril, les travaux devraient se terminer au printemps, pour une mise en route dans la foulée. «*Tout se passe comme prévu pour l'instant. Là, nous allons recevoir et installer le méthaniseur la semaine prochaine*» indique Benoît Choné. Un seul changement est intervenu ces dernières semaines : «*contrairement à ce que nous avions envisagé, nous n'installerons pas un moteur 100% biogaz mais un moteur à l'huile de colza. Les échos que nous avons eus de l'installation de Salives, qui utilise ce type de moteur, nous ont poussés à faire ce choix. Nous allons donc chercher à nous approvisionner en huile de colza puisque le système en nécessitera 1,4 litre chaque heure lorsque celui-ci sera en fonctionnement*» ajoute l'agriculteur. Le bâtiment d'engraissement, destiné à recevoir 395 taurillons, est déjà bien avancé. «*Les bêtes devraient arriver fin décembre*» signale pour sa part Ludovic Thibault.

500 tonnes d'intercultures en attente

En attendant la fin de ces travaux, les deux jeunes exploitants jonglent avec le travail à la ferme. Un travail qui doit s'effectuer parfois de nuit avec l'important suivi du chantier. La récolte de mais ensilage, sur le point d'être effectuée, s'annonce peu glorieuse :«*il n'est pas beau, mais ce n'est pas une surprise. Ce qui a déjà été fait dans les alentours laisse apparaître des baisses de rendements de l'ordre de 50%. En plus, de sérieux dégâts de sangliers ne vont rien arranger. Une cinquantaine de sangliers sont sortis du champs lors de l'ouverture de la chasse !*» L'heure est actuellement à l'implantation des cultures d'hiver avec l'orge et le blé. «*Le sol se travaille plutôt bien suite aux récentes précipitations*» confie Benoît Choné. Rien à voir avec son expérience de début août, période durant laquelle le Côte d'orien avait semé du ray-grass : «*c'était osé vu les conditions climatiques. Il y avait tellement de poussière que je devais constamment m'arrêter, je ne savais pas où je me trouvais dans la parcelle ! Finalement, cette tentative a plutôt bien marché grâce aux pluies des dernières semaines : je viens d'ensiler 600 tonnes. Cette production a été mise dans les silos et servira l'an prochain pour le méthaniseur*». L'unité de méthanisation nécessitera 400 tonnes d'intercultures supplémentaires et 6 000 tonnes de fumier pour son fonctionnement annuel.

AURÉLIEN GENEST

Syndicalisme

L'occasion de tout expliquer

La FDSEA et les JA de Côte d'Or organisaient une réunion de proximité vendredi dernier à Pouilly-en-Auxois.


De gauche à droite : Arnaud Parfait, Dominique Guyon et Fabrice Faivre.

Ce rendez-vous faisait suite aux manifestations estivales. Affichant leur volonté d'être au plus près des agriculteurs, FDSEA et JA de Côte d'Or avaient à cœur d'organiser cette réunion d'informations en présence de leurs adhérents parfois, il est vrai, dépassés par les évènements. *«Il est clair que la situation est compliquée. La succession d'annonces au niveau national n'est pas toujours simple à comprendre, d'où la nécessité de bien clarifier les choses»* introduisait Fabrice Faivre. Le président de la FDSEA laissait la parole à Jean-Pierre Fleury pour répondre aux questions de la salle et présenter la mise en œuvre départementale du plan d'aide d'urgence à l'élevage. «*Il existe quatre entrées à considérer : la MSA, le Fac, la TFNB et l'année blanche»* débutait le président de la Fédération nationale bovine. Pour le dispositif MSA, peu importe si l'agriculteur concerné est à jour ou non de sa cotisation : «*il sera éligible dès lors qu'il en fera la demande»* assure Jean-Pierre Fleury.

Démarche collective

Pour la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), une démarche collective est entreprise au niveau départemental : *«nous devrions arriver à une exonération totale sur l'ensemble de la Côte d'Or»* indique le responsable côte d'orien. Concernant le fonds d'allègement des charges (Fac), Jean-Pierre Fleury a rappelé plusieurs de ses modalités et son utilité première, à savoir la prise en charges d'intérêts sur les échéances de l'année : «*l'année prise en compte débutera le jour où l'éleveur déposera sa demande. La prise en charges des intérêts s'échelonnera donc jusqu'en octobre 2016 si l'exploitant en fait la demande aujourd'hui»*. Le dispositif de l'année blanche, consistant à reporter un prêt de l'année en fin de tableau, a été expliqué aux personnes ayant fait le déplacement à la salle polyvalente pollienne. *«Ce report aura indéniablement un coût. Il faudra que l'État, les banques et l'éleveur participent. Nous espérons que la part de ce dernier soit la plus faible possible, bien évidemment»* confiait Jean-Pierre Fleury. Interrogé sur cet acquis syndical, le président de la FNB reconnaissait tant bien que mal son utilité : *«même s'il ne faudra pas la systématiser à tous les emprunts, cette année blanche va permettre aux exploitations de respirer. Attention toutefois, et c'est le message porté par le syndicalisme : si les problèmes structurels des prix et des coûts de production ne sont pas réglés dans un an, nous retomberons au même niveau qu'aujourd'hui et ce sera la catastrophe»*.

Pas à Paris pour des prunes

Arnaud Parfait, vice-président des JA21 en charge des dossiers *«élevage»*, relevait l'utilité de ce genre de réunion d'informations : *«On entend dire dans les campagnes que les manifestations de Paris et de Bruxelles n'ont servi à rien… Si le fait de monter à Paris suffisait à faire grimper les prix de la viande à 7€/kg, cela se saurait depuis longtemps et nos grands-parents y auraient songé avant nous. Nous ne sommes pas allés à Paris dans l'espoir de changer les prix, mais bien pour faire évoluer certaines pratiques qui nous permettront, un jour, d'obtenir les tarifs que nous demandons. Ce que nous avons obtenu ne va pas sortir l'agriculture de son trou, mais ces dispositifs, nous en avions vraiment besoin cette année. Beaucoup d'éleveurs devraient repousser leurs échéances, cela démontrera l'utilité de nos démarches syndicales»*.


Une quarantaine d'éleveurs s'était déplacée.

D'autres actions en préparation

Pour Arnaud Parfait, *«le combat des prix est un combat de tous les jours»* : *«il faut faire pression sur la restauration, sur les abattoirs, sur tout le marché… Nous devons être solidaires, nombreux et y croire. Il faudra toujours être derrière nous lors d'une manifestation, toujours y aller et ne pas dire que ça ne sert à rien»*. Le son de cloche était le même chez Dominique Guyon, le président de la commission Bovins viande de la FDSEA, qui retraçait les différentes actions syndicales menées depuis un an et demi : *«Il est important de rappeler ce qui a été fait. Nos mobilisations syndicales n'ont pas autant payé que nous l'espérions mais les quelques avancées sont là et il faut continuer. La principale préoccupation reste le prix payé aux producteurs. Il faut continuer de taper dans le dur pour aller récupérer ces 70 centimes qui nous manquent. Remobilisons nos troupes pour agir, il nous faut être nombreux cet hiver car des actions sont sans doute à prévoir»*. De nombreuses questions sur la FCO ont animé la fin de cette réunion en présence de Pascal Martens, président du Groupement de défense sanitaire et de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.

Aurélien Genest



Jeunes agriculteurs

Une Fête de la Terre sous un climat pesant

Samedi 3 octobre avait lieu la Fête de la Terre, ancien nom de la finale départementale de labours, qui se tenait à Saint-Brisson, en parallèle à la Fête de l'automne du Parc naturel du Morvan. Si le nombre de participants, dans les deux catégories, a battu des records, en revanche la FCO, les prix et les charges et les contraintes administratives ont monopolisé les esprits.



Les JA ont battu un record d'affluence pour tracer les meilleurs sillons. 41 concurrents se sont affrontés dans les deux catégories, soit 7 de plus que l'année passée.

Il n'y a guère qu'à l'heure du palmarès, vers 18h30, que les gouttes de pluie se sont invitées à la Fête de la Terre. Mais, à l'image de la situation de l'agriculture morvandelle et nivernaise, les nuages gris foncés ont assombri l'événement une grande partie de la journée. D'abord, un rayon de soleil : l'agriculture attire encore des jeunes, passionnés et motivés ! Ils étaient 41 concurrents sur les parcelles des familles Mocellin, Lemée et Chopard, à Saint-Brisson, à s'affronter dans l'exercice méticuleux du plus beau sillon. Ce sont 7 candidats de plus que lors de la finale 2014, qui s'était déroulée en marge du Mondial charolais au Marault. Un record ! Preuve que, dans le département, il y a encore des jeunes qui veulent endosser la côte et se construire un avenir conjugué à l'activité agricole. C'est encourageant. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est le contexte dans lequel se situe le secteur économique dans le département. Alors qu'il avait, avec les JA du canton de Montsauche, souhaité organiser une manifestation visant à renouer un dialogue cordial avec les élus du Parc naturel régional, en joignant la finale de labours à la traditionnelle fête de l'automne, Alexandre Lorré, le président de JA 58, n'a pas pu s'empêcher de tirer la sonnette d'alarme, sur le podium, au moment des déclarations officielles. *«Je n'ai pas de bonne nouvelle. Un foyer de FCO a été détecté hier dans la Nièvre, qui est en partie en zone interdite. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, après toutes ces années de crise, des coûts de production qui ne cessent de croître et une incapacité à les répercuter sur les prix de vente. Quelle profession accepterait de vivre plusieurs années sans revenu ?»* a-t-il demandé aux officiels et aux élus, non sans avoir félicité, auparavant, les concurrents, les partenaires, les donateurs et les jurys, qui ne demandent pourtant encore qu'à y croire... Sur la FCO, il s'est montré encore plus explicite : *«MM. Les élus, vous êtes fautifs ! Si vous aviez fait tout ce qu'il faut pour nous préserver, nous n'en serions pas là ! Aujourd'hui, il faut que le ministre bouge le petit doigt et décide de classer toute la France comme positive, en une seule zone, pour que, même si nous avons perdu notre statut indemne à l'export, nous puissions continuer les échanges franco-français. En 2007, il y avait des cas cliniques, avec des conséquences sur la fertilité et la fécondité, aujourd'hui, c'est juste un problème réglementaire qui nous empêche d'exporter et de faire du commerce ! Sauf que nous sommes en train de crever»...*

La FCO, mais pas que...

Pragmatique, le président de la Chambre d'agriculture, Éric Bertrand, a d'abord déploré que nous connaissions *«trois calamités la même année»* avant d'énumérer sur quoi travaillent désormais les élus professionnels : *«une demande pour raccourcir le délai post vaccinal, de 60 jours à 10 jours, pour l'export vers l'Italie et, à terme, après cet épisode-là, une demande de déclassification de la maladie, même s'il ne faut pas oublier que c'est nous qui l'avions demandé»*. Il a toutefois voulu ne pas en rajouter au climat pesant : *«aujourd'hui, c'est la Fête de la Terre, il ne faut pas verser dans le catastrophisme, ce serait trop facile ! C'est vous, les jeunes qui écrivez l'avenir ! Si on reste sur nos systèmes de productions, je ne suis pas sûr qu'on y arrivera... Quand je compare les revenus des fermes nivernaises, à systèmes identiques, il y a des écarts de 1 à 8. Est-ce normal ? Nous devons trouver un paquet de petites ficelles pour que, dans nos exploitations, on trouve des bouts de solutions, même si ce n'est pas facile !»* Le président de la Chambre a aussi solennellement mis en garde les agriculteurs nivernais: *«vous nous dites que les trésoreries sont à sec. Nous avons obtenu la possibilité de percevoir un acompte de primes Pac, en obtenant un délai pour les déclarations jusqu'au 30 octobre. Sur 2800 agriculteurs, seuls 1000, à ce jour, l'ont demandé. De grâce, demandez vos primes!»* Sur le sujet de la FCO, à son tour, Patrice Joly, le président du Conseil départemental et du PNR du Morvan, s'est exprimé : *«les solutions ne sont pas simples à trouver. Une seule zone nationale, ce n'est pas ce que veulent les agriculteurs des Ardennes ou d'ailleurs !»* Enfin, le Secrétaire général de la préfecture, Olivier Benoist, estimant *«que votre rôle est trop souvent oublié, alors que vous faites vivre le territoire»* a dit avoir *«entendu le message»* et a assuré les jeunes que *«l'Etat a pris pleinement conscience de vos difficultés, dans une situation complexe car les leviers relèvent du gouvernement, de l'Union européenne et des négociations entre partenaires européens, comme par exemple l'Italie»*... Le soir, les jeunes agriculteurs ont dignement honoré leur Fête de la Terre. Mais les nuages n'ont pas disparu.

Emmanuel Coulombeix

Le panier de «produits du terroir» du jeu Terres de Bourgogne a été gagné par Mme Michot Agnès - La Motte - 58290 Limanton



Les démonstrations de déchiquetage de haies, par la CUMA Terr'eau, ont remporté un vif succès tout au long de la journée.



L'ensemble des concurrents (en bas du podium), ainsi que les deux premiers de chaque catégorie (sur le podium avec les officiels) posent pour la photo, point final à une journée de compétition.

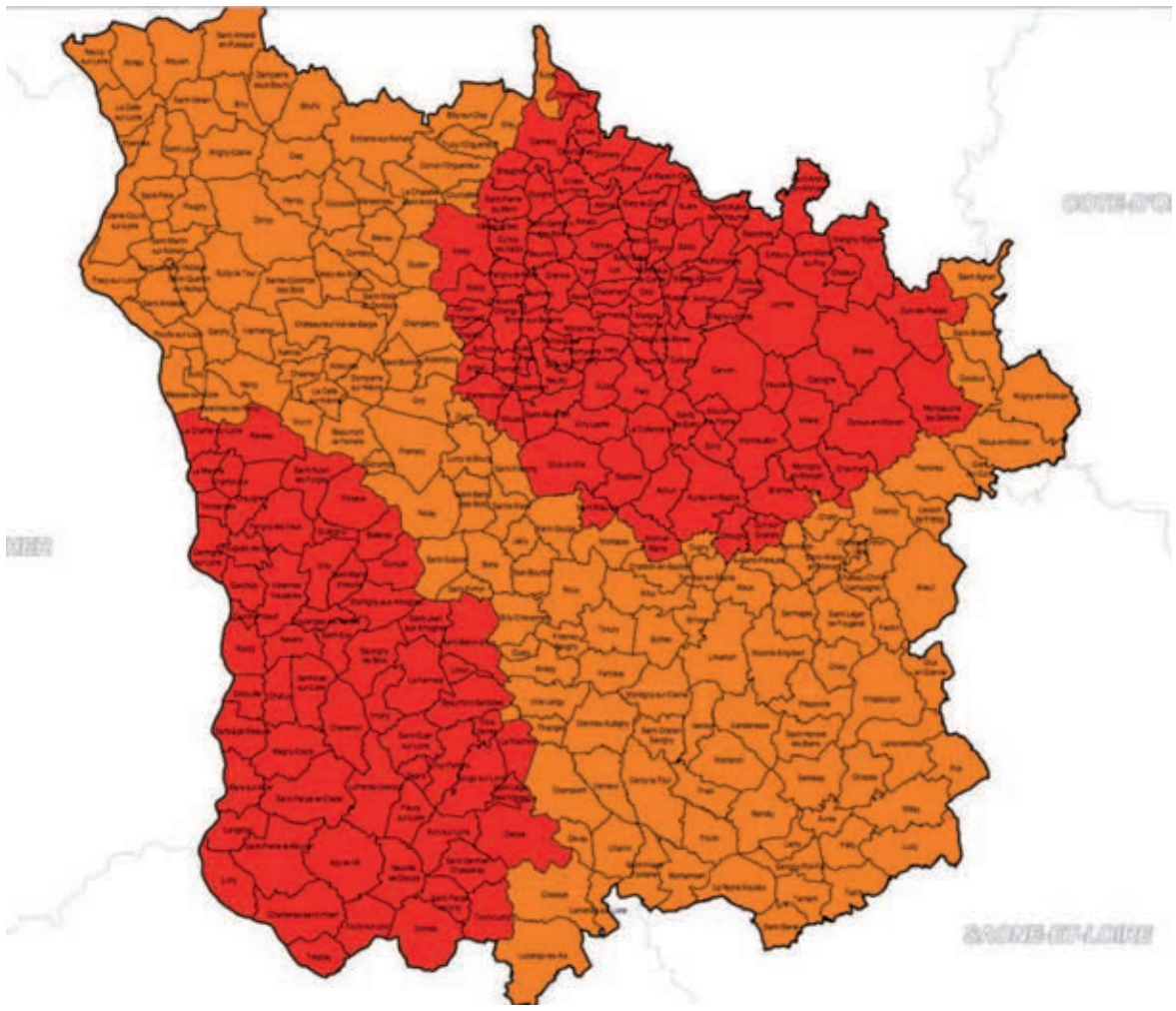
Le palmarès du concours de labours

Brabant : 1er, Thierry Cloix (canton de Luzy) ; 2è, Jean-Baptiste Durand (Châtillon-en-Bazois) ; 3è Adrien Laporte (Châtillon-en-Bazois) ; 4è, Nicolas Thomas (Decize/La Machine) ; 5è ex-aequo, Damien Genet (Tannay) et Romain Lorré (Corbigny) ; 7è, Valentin Jeanguyot (Château-Chinon) ; 8è ex-aequo, Sébastien Chaffournier (Brinon-sur-Beuvron) et Nicolas Hennebert (Prémery) ; 10è ex-aequo, Jean-Denis Haghebaert (Prémery) et Nathan Gaudron (Saint-Saulge)...
Charrue : 1er, Damien Salé (canton de Corbigny) ; 2è, Mathieu Angel (Luzy) ; 3è, Jérôme Martin (Luzy) ; 4è, Nicolas Louvrier (Montsauche-les-Settons) ; 5è, Baptiste Flory (Château-Chinon) ; 6è, Vincent Puzenat (Fours) ; 7è, Julien Marquis (Château-Chinon) ; 8è, Lionel Buisson (Decize/La Machine) ; 9è, Lucas Arlaud (Châtillon-en-Bazois) ; 10è ex-aequo, Mathieu Genet (Tannay) et Arnaud Ducros (Montsauche-les-Settons)...

Fièvre catarrhale ovine

Deux bovins positifs dans la Nièvre

Lundi 5 octobre, le préfet de la Nièvre, Jean-Pierre Condemine, entouré des représentants de la DDT et de la DDCSPP, a tenu une conférence de presse pour faire le point sur la FCO et ses impacts dans le département. Vendredi dernier, puis dimanche, deux bovins ont été détectés positifs, d'abord à Anthien puis à Saint-Parize le Châtel.



Alors que la campagne de vaccination a débuté lundi 28 septembre dans la Nièvre, pour les broutards immédiatement destinés à l'export, la préfecture a annoncé, coup sur coup, le week-end dernier, la découverte de deux cas de FCO dans le département. Un peu plus tôt, un foyer avait été révélé de l'autre côté du Cher à Cuffy et il n'y a donc pas vraiment de surprise que la maladie de la langue bleue se soit étendue jusqu' à notre département. *«Les choses évoluent très vite, tous les jours et même deux fois par jour»* a estimé Éric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture, lundi soir. Du coup, la Nièvre, qui était déjà placée en zones interdite (20 km autour d'un foyer) et de protection (de 20 à 100 km autour), a vu le nombre des communes concernées par les mesures de sauvegarde augmenter. Le préfet, dans un arrêté du 2 octobre puis un autre du 5 octobre, a ainsi placé 163 communes dans deux périmètres d'interdiction (au Nord-Est et au Sud-Ouest du département), les 149 restantes étant toutes en zone de protection. *«Les périmètres limitent considérablement les mouvements dans un département fortement exportateur, ce qui oblige à orienter les broutards vers l'engraissement»* a concédé Jean-Pierre Condemine, sachant que ses arrêtés viennent compléter ceux du ministre, une fois par semaine, en fonction de l'étendue de la maladie.

Quid du commerce ?

Si ce sont deux bovins qui ont été avérés positifs, *«ils ne montraient aucun signe clinique de la maladie mais les prises de sang ont réagi dans le cadre de notre programme de surveillance en vue de la cartographie sanitaire nationale»* a commenté Anne Costaz, la directrice départementale adjointe de la DDCSPP. Depuis la découverte d'un cas dans l'Allier, le 11 septembre, le ministre a décidé de chercher l'évolution de la maladie et a institué un tirage au sort de fermes, par régions, où sont pratiquées des prises de sang sur 30 animaux. Des voix d'éleveurs commencent à s'élever contre *«ce penchant très franco-français de laver plus blanc que blanc et de chercher très en profondeur»* des signes de matériel génétique infecté. S'agissant d'une maladie, considérée comme contagieuse par l'OIE, mais qui n'a aucun impact sur l'Homme ni aucune conséquence sur la qualité des denrées (lait, viande), d'aucuns souhaiteraient faire évoluer la réglementation afin de la rendre plus souple pour ne pas perturber le commerce, non seulement avec des pays qui ont des exigences sanitaires différentes les uns des autres, mais aussi entre les zones de surveillance et les zones encore sous statut indemne aux quatre coins de la France. Pour autant, le préfet a rappelé que les vaccins alloués à la Nièvre devraient permettre de répondre aux objectifs de relance de l'exportation d'ici la fin de l'année. S'il assure que *«nous aurons un regard très attentif sur les éleveurs touchés par la FCO qui rencontreraient des problématiques aggravées de trésorerie»* d'ici-là, la sortie de crise semble de plus en plus lointaine pour les professionnels privés de revenus tant espérés.

Lettre des GDS du bassin allaitant au ministre

Si, en zone de protection, il reste un espoir que les animaux puissent sortir au-delà des 31 jours après vaccination, en cas d'accord bipartite avec les pays importateurs (ndlr : le protocole normal de l'OIE implique 60 jours après le rappel), qu'en est-il pour les animaux situés en zones interdites ? *«C'est bien tout le problème car nous n'en savons rien»* réplique Alain Bonnel, le directeur du GDS 58. Son président, Francis Taupin, était le 5 octobre à Montmarault (63), en réunion des GDS du bassin allaitant, au cours de laquelle il a co-signé une lettre au ministre de l'Agriculture l'enjoignant à *«permettre la sortie des animaux de ces périmètres d'interdiction pour les échanges et l'exportation, mais aussi pour les zones indemnes en France»*. Les GDS plaidaient déjà pour l'institution d'une zone unique, même si des producteurs sous statut indemne, tels que les Ardennais, freinent des quatre fers. A cette époque de l'année, l'export est bien souvent la seule source de revenu d'agriculteurs, *«dans une situation désespérée»*, qui n'attendent que de satisfaire la demande du secteur intermédiaire et des ateliers d'engraissement italiens. Ces mêmes Italiens qui chercheraient à se rapprocher de pays producteurs tels que l'Irlande, du fait d'une *«pénurie de broutards en France!»* Un comble… D'autant que les opérateurs de ces pays importateurs ne seraient pas si regardants sur l'aspect sanitaire, selon Emmanuel Bernard, le secrétaire général adjoint cercycois de la FNB, et qu'ils seraient même prêts a signer un protocole pour des achats à 31 jours après la 1ère vaccination, mais qui commencent dans le même temps à appuyer sur l'argument du prix. *«Nous ne sommes plus trop pressés de signer avec eux, si nous pouvons exporter quelques milliers de broutards ailleurs»* a-t-il indiqué lundi soir.



La carte des communes nivernaises situées, au 5 octobre, dans les deux périmètres interdits ou dans la zone de protection.
Lundi 5 octobre, le préfet de la Nièvre a révélé un deuxième cas de FCO, dans le département, après celui détecté le 2 octobre.

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Agenda

29/10 Atelier d'engraissement en commun en Haute-Vienne

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose aux éleveurs bovins producteurs de céréales nivernais d'aller à la rencontre de 3 éleveurs-polyculteurs de Haute-Vienne (87), associés depuis 2013 dans un atelier d'engraissement en commun (230 places de mâles et femelles), jeudi 29 octobre toute la journée (co-voiturage à partir des bureaux de la Chambre d'agriculture de Corbigny, Decize et Nevers). Programme : 11h, accueil à Rilhac pour une présentation du département, de l'action «engraisser demain» en Haute-Vienne et des accompagnements mis en ouvre pour créer cet atelier d'engraissement, repas sur place (environ 22 euros) ; Après-midi à Meilhac, visite, présentations et échanges avec les éleveurs associés de la SCEA ECBV87 : l'atelier au quotidien (moyens humains, matériels partagés, gestion des approvisionnements), les résultats économiques et techniques (investissements, choix des rations, mises en marchés) et engraissement en commun (clés de la réussite, fondamentaux à ne pas négliger pour créer et faire vivre un tel atelier). Le nombre de places étant limité, les inscriptions doivent se faire très rapidement.
Contact :
Magali Fourier à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 60.

31/10 Soirée MSA pour la recherche sur la sclérose en plaques

Les délégués MSA Bourgogne des cantons de Decize, Dornes, Imphy, La Machine, Nevers, Saint-Benin d'Azy et Saint-Pierre-le-Moûtier, organisent une soirée, en partenariat avec le club Générations Mouvement de Cercy-la-Tour, dont les bénéfices seront reversés à la fondation ARSEP, dédiée à la recherche sur la sclérose en plaques. Cet événement prendra la forme d'un one man show, assuré par l'humoriste Paulo, le 31 octobre à 20h, à la Maison de la culture de Nevers. Le spectacle plonge Paulo, un provincial d'une cinquantaine d'années, dans tous les sujets d'actualité, comme au comptoir d'un café de village, et la vie de son entourage. Textes justes et humour subtil, «à travers champ», Paulo décrit avec un réalisme saisissant et une pointe de nostalgie, la vie des gens de la terre, saisit la dureté du quotidien et se délecte de la douceur des meilleurs souvenirs d'une époque (quasi) révolue.
Entrée : 20 euros.
Réservations au 06 81 17 27 65 ou au 06 20 64 22 87.

▸Agenda

Du 16 au 21/11

Rallye économique de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture organise, du 16 au 21 novembre prochains, un Rallye économique dédié à la présentation de 6 exploitations d'élevage bovin allaitant, très diverses quant à leurs structures et orientations mais réunies par leur bonne efficacité économique globale (bonne productivité du travail, bonnes performances techniques, niveau de modernisation adapté au potentiel économique, bref... un fonctionnement équilibré dans des contextes de production très divers).
L'objectif est de mieux comprendre et réfléchir ensemble, à partir de ces 6 situations concrètes, aux enjeux économiques d'exploitations. Les 6 rendez-vous sont fixés, en après-midi :
- le 16 novembre à 14h chez Mme et M. Philippe Blaudier à Préporché (lieu-dit «Sciol») ;
le 17 novembre à 14h chez Laurent Bisson à Luthenay-Uxeloup (lieu-dit «Rosemont») ;
- le 18 novembre à 14h chez Mrs Cougny (Gaec de Thil) à Poil (lieu-dit «Thil») ;
- le 19 novembre à 14h chez Bernard Blin à Saint-Hilaire en Morvan (lieu-dit «la Fosse») ;
le 20 novembre à 14h chez Mme et M. Larue (Gaec 2 Pain) à Achun (lieu-dit «Pain») ;
- le 21 novembre à 14h chez Mme et M. Bernard Villette à Rémilly (lieu-dit «la Ménagerie»).
Ces systèmes d'exploitation raisonnés ne sont pas des modèles mais se veulent le prétexte à des échanges inspirants entre professionnels.
Contacts : Christian Bourge (Nevers) au 03 86 93 40 52 ou Frédérique Marceau (Decize) au 03 86 93 04 03.

Soirée FDSEA 58

Les impacts d'une «année calamiteuse»

Lundi 5 octobre au soir, au Foyer rural de Rouy, plus de 130 agriculteurs ont répondu à l'appel de la FDSEA 58 qui organisait une réunion d'information pour essayer d'y voir plus clair dans un contexte «calamiteux». FCO, sécheresse, trésoreries : les sujets abordés par les chefs au grand complet ne manquaient pas !

2015 aura donc réuni tous les critères d'une triple calamité, économique, climatique et sanitaire. Entre des prix en berne, une sécheresse estivale intense et *«pour couronner le tout»*, la fièvre catarrahle ovine, la FDSEA 58 a souhaité organiser une réunion d'informations sur les revendications qu'elle a portées et les enveloppes, aménagements et dérogations qu'elle a obtenues. Il s'agissait surtout, alors qu'un deuxième cas de FCO venait d'être révélé dans la Nièvre, de prendre la température du monde de l'élevage, par des échanges directs avec la salle. Plus de 130 éleveurs, *«dont beaucoup de non adhérents»*, selon Stéphane Lafranchise, le directeur du syndicat, avaient fait le déplacement à Rouy, lundi soir. Signe qu'au-delà des résignations, il se trouve des professionnels qui engagent -ou continuent- un mouvement de résistance face aux adversités. Le ton a parfois été viril mais jamais le dialogue n'a dérapé. Chacun mesure désormais l'impérieuse nécessité d'avancer unis, dans la diversité des points de vue, vers des sorties de crise, préparées, négociées, et portées au plus haut niveau.

Le sens des zonages

La FCO a bien sûr constitué le plat de résistance, puisque le commerce, à la fois à l'export mais aussi vers les zones françaises encore sous statut indemne, est suspendu et que, dans la Nièvre, avec les deux cas récents mis à jour, les deux périmètres interdits et la zone de protection s'étendent progressivement. Après que le directeur de la FDSEA58 a rappelé le contexte, les implications, le cadre de la campagne vaccinale et les limitations de mouvements, c'est Eric Chapelle, juriste de la Fédération nationale bovine (FNB), venu spécialement de Paris, qui a pris la parole. *«Ces zonages n'ont un sens qu'en début de maladie. S'il y a des foyers durant quelques semaines un peu partout en France continentale, les zonages n'auront plus le même intérêt. Il vaudrait mieux que nous ayons tous le même statut»* a-t-il lancé. La FNB négocie très finement depuis le début de la crise pour que des accords bilatéraux soient mis en place avec les pays acheteurs de bovins français, afin de déroger au protocole communautaire en vigueur: sortie des animaux des zones de protection et de surveillance 60 jours après la vaccination. Eric Bertrand a indiqué qu'un de ces accords avait été trouvé avec l'Espagne qui accepte une sortie des animaux de ces zones 10 jours après le rappel. Sauf que l'Espagne est un petit marché pour les Nivernais. éric Chapelle a aussi indiqué que la FNB avait sollicité la DGAL pour la mise en place d'un dispositif visant à sortir les broutards des zones de protection et de surveillance (200 000 têtes par an) vers les zones indemnes.

Questions/réponses

Plusieurs éleveurs dans la salle se sont interrogés sur les capacités d'exporter des broutards qui, après un mois, atteindront des poids non adaptés aux marchés vers lesquels ils sont destinées (Turquie, Algérie...). Ils se sont aussi interrogés sur le prix auquel il pourront les vendre, dans ce contexte, les opérateurs n'hésitant plus à vouloir sortir l'argument sanitaire pour le faire baisser. A tel point qu'Emmanuel Bernard, le président de la Section bovine et secrétaire général adjoint de la FNB, a dû faire une mise au point : *«il ne faut pas céder commercialement à la panique. Plus on se dévoilera, plus ils en profiteront. Il faut leur faire comprendre qu'ils doivent nous les acheter, qu'on cherche peut-être d'autres débouchés, pour tendre un peu la demande, même si ce n'est pas évident et pas gagné»* a-t-il dit. Une autre voix s'est élevée pour demander : *«la FCO a 27 sérotypes. On vaccine des animaux sur lesquels la maladie n'a aucun effet. On va où ? Qui commande, les énarques?» «Il y a un dispositif, il faut passer par ce dispositif, même s'il faudra peut-être que les professionnels se mobilisent auprès de l'État pour aller faire évoluer les règles de l'OIE»* a admis Éric Chapelle. Côté accompagnement financier, Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA, a aussi clairement indiqué que *«la question posée est celle de la perte de valeur et de la compensation par l'État»*. Enfin, Éric Chapelle a présenté le fonctionnement du tout nouveau Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental, sa section commune et sa section ruminants, dont il estime qu'il s'agit *«d'un formidable levier et que nous accompagnerons les adhérents de la section ruminants»*. Pour finir la soirée, vers minuit, c'est Dominique Thibault et Jérôme Boulan, pour le Crédit Agricole, qui ont confirmé que l'année blanche, revendication syndicale de longue date, avait été entérinée entre les banques et l'État, même si les modalités techniques ne sont pas encore fixées par le gouvernement. Emmanuel Bernard a insisté sur le fait que toutes les annuités n'étaient peut-être pas bonnes à reporter, citant l'exemple des tracteurs plutôt que des bâtiments.



Beaucoup de monde, lundi soir, au Foyer rural de Rouy, pour la soirée d'information de la FDSEA58.

EMMANUEL COULOMBEIX



Journées départementales du goût

Co-éduquer les enfants et soutenir les filières de production locales

Comme tous les ans, le Conseil départemental de la Nièvre s'associe à la Semaine nationale du goût, en proposant ses propres journées départementales, dans les collèges, les 13, 15 et 16 octobre prochains. Le lancement officiel a eu lieu mardi 6 octobre, chez un fournisseur nivernais, la ferme du Pressoir de la famille Vincent à Ourouer.



La famille Vincent (au centre, Bernard, Bernadette et Amandine), d'Ourouer, a accueilli la conférence de presse de lancement des Journées départementales du goût, qui auront lieu dans 22 collèges, les 13, 15 et 16 octobre prochains.

Delphine Fleury, vice-présidente du Conseil départemental déléguée à l'enfance, à l'éducation et à la promotion sociale des individus, et Jean-Luc Gauthier, conseiller général (d'opposition) du canton de Guérigny, se sont retrouvés, mardi, chez Bernadette, Amandine et Bernard Vincent, à Ourouer, dans la ferme du Pressoir. Pour lancer l'édition 2015 des Journées du goût dans les collèges, quoi de mieux que d'aller à la rencontre de l'un des producteurs fournisseurs des restaurants des collèges ?

Si l'élue a bien pu faire passer le message de ses priorités -éduquer les enfants au goût et aux produits de qualité et soutenir le développement des filières locales-, l'échange a aussi intéressant pour croquer le parcours singulier de cette famille d'éleveurs, atypiques, qui pratiquent la vente directe de viande charolaise et de fromages et yaourts fermiers par des tournées de porte à porte en camion, et qui se diversifient dans l'approvisionnement de produits laitiers aux collectivités depuis 3 ans. A ce jour, les vaches laitières jersiaises et prim'holstein de l'exploitation fournissent le lait qui rentre dans la fabrication de 100 000 pots de yaourt par an (1 litre pour 9 pots) dont une partie est livrée, chaque semaine, à une douzaine de collèges et deux lycées nivernais.
De 4000 euros de chiffre d'affaires en 2012, les Vincent ont réalisé 30 000 euros au cours de l'année scolaire 2014-2015. L'exemple d'un partenariat gagnant-gagnant entre les fournisseurs d'Ourouer et les principaux et/ou les cuisiniers des cantines des établissements scolaires, le tout sous la houlette des élus du département *«qui vont accélérer et intensifier la démarche auprès des collèges»*, selon Delphine Fleury.

6000 repas locaux servis

Comme la famille Vincent, ils sont plusieurs producteurs nivernais, depuis plusieurs années, à s'investir dans l'approvisionnement local aux restaurants scolaires. Pour cette édition 2015 des Journées départementales du goût, les 13, 15 et 16 octobre, l'EARL Laporte (Maux), la Sicavyl, le Gaec de l'Ecorchien (Brassy), le Gaec de Bizy (Parigny-les-Vaux), la société Impery (Cosne-sur-Loire), et le Gaec Gauchot (Entrain-sur-Nohain) sont pressentis pour livrer la viande (bovine, volailles...) dans les 22 collèges qui joueront le jeu des circuits courts, la semaine prochaine. La thématique principale, ciblée cette année, est la transformation des avants de viande bovine.

Au total, ce sont près de 6 000 repas qui seront servis aux collégiens, soit près d'une tonne de viande pour un coût supplémentaire pris en charge par le Département de 10 000 euros. Reste que, tout au long de l'année, les établissements sont invités à perpétuer les bonnes pratiques, en terme d'approvisionnement. Le choix est à discrétion des cuisiniers des collèges et des principaux. Ainsi, les collèges sont invités à servir dorénavant au moins un produit local par semaine aux élèves, en plus de trois repas complètement locaux par an. *«C'est aussi une façon de convaincre les futurs citoyens consommateurs de prendre le réflexe de privilégier les produits locaux de qualité»* estime la vice-présidente du Conseil départemental.

Et *«d'encourager les agriculteurs à développer leurs productions, à condition qu'ils ne soient pas la variable d'ajustement du prix»* ajoute Jean-Luc Gauthier, lui-même éleveur charolais à Bona. Toute autre divergence de vues exceptées, les élus inventent le front gustatif !

E.C.

Emploi

La DSN entre en vigueur au 1er janvier 2016 pour tous les employeurs

La mise en place de cette nouvelle norme déclarative va avoir un impact important sur la gestion de votre paie, anticipez ce changement !

La DSN (Déclaration Sociale Nominative) est une nouvelle norme déclarative pour la transmission de vos données sociales sur les salaires auprès de la MSA. Cette norme devient obligatoire pour tous les employeurs à compter du 1er janvier 2016 et remplace la DTS (Déclaration Trimestrielle des Salaires) et la Dads (Déclaration Annuelle des Données Sociales) que vous effectuez actuellement. Concrètement, le DSN devra être transmise chaque mois de manière dématérialisée et comprendra, d'une part, les données relatives aux salaires et aux déclarations sociales, à déclarer tous les 5 ou 15 de chaque mois ; d'autre part, les transmissions évènementielles (suspension de contrat, attestation de salaire, attestation Pôle Emploi…), à déclarer dans les 5 jours suivant l'évènement.
La conséquence principale pour les employeurs est la fin des paies sur papier ou sur tableur Excel. En effet, la DSN devra être transmise au moyen d'un logiciel de paie compatible avec la norme. Dès lors, les employeurs devront soit s'équiper d'un logiciel de paie compatible, soit avoir recours à un tiers déclarant. La Msa devrait proposer un Tesa élargit permettant de gérer soit même cette déclaration mais cet outil ne sera pas en vigueur avant le 1er janvier 2017. Le service emploi de la FDSEA de la Nièvre propose une solution d'externalisation de votre paie pour vous accompagner dans le passage à la DSN.
Afin d'anticiper cette évolution n'hésitez pas à contacter le service emploi de la FDSEA de la Nièvre au 03.86.93.40.92 ou par mail à emploi.fdsea58@orange .fr

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

▸ Formations

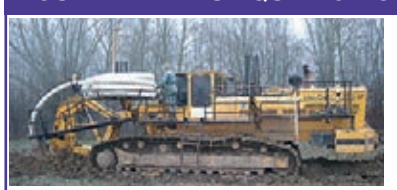
15/10 Formation «Transmettre et évaluer»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation destinée aux maîtres d'apprentissage, sur le thème «transmettre et évaluer», le 15 octobre prochain. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 00.

14 et 21 octobre Formation «prix de revient en grandes cultures»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur le thème «appréhender la notion de prix de revient en grandes cultures», sur deux jours, les 14 et 21 octobre prochains. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 00.

19 octobre et 14 décembre Formation «approcher son marché pour sécuriser son projet»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur le thème «approcher son marché pour sécuriser son projet», sur deux jours, les 19 octobre et 14 décembre prochains. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 00.

23/10 Formation «santé des veaux en élevage allaitant»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur le thème «santé des veaux en élevage allaitant», le 23 octobre prochain. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 00.

26 octobre et 13 novembre Formation «homéopathie - perfectionnement»
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur le thème «homéopathie - perfectionnement», en groupe, les 26 octobre et 13 novembre prochains, à Aunay en Bazois. Contact : Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 00.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

Instants Santé MSA pour le canton de Sens

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Sens, âgés de 25 à 74 ans, du mardi 13 au vendredi 16 octobre, de 7 h 30 à 11 h 30, à la MSA, 8 Impasse de l'Europe, Zone Artisanale le Saule Fendu, à Maillot
L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 44 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiovasculaires. Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance (troubles de la vision, troubles de l'audition…) Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription. Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

Exposition sur les météorites à Auxerre

Parmi les collections du Muséum d'Histoire Naturelle, à Auxerre, se trouvent des échantillons de météorites, témoins des premiers temps du Système solaire. L'exposition est construite autour de cette collection de météorites, enrichie de prêts de plusieurs autres muséums. Photos, vidéos, présentations interactives et scénographie. Jusqu'au 17 janvier 2016.
Tél 03 86 72 96 40

15/10 Permanence APECITA

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 15 octobre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

10 et 11/10 Expo "Couleurs d'Afrique"

Exposition vente "Couleurs d'Afrique" organisée samedi 10 et dimanche 11 octobre à Etais la Sauvin, par le groupe Baobab 89, qui s'est fixé pour objectif, d'apporter une aide matérielle concrète au Burkina Faso. L'occasion d'offrir un cadeau original tout en proposant un acte solidaire. De 11 h à 18 h, à la Closerie d'Etais la Sauvin

Fièvre Catarrhale Ovine

Une partie de l'Yonne en périmètre interdit

Suite à la découverte d'un cas avéré de FCO dans un cheptel bovin de la Nièvre, 28 communes du sud de département ont rejoint vendredi dernier le périmètre interdit, restreignant un peu plus les mouvements d'animaux



Une vingtaine de broutards est bloquée sur l'exploitation de Pascal Baron, suite à l'arrêt des exportations vers l'Italie

Premier foyer détecté en région Bourgogne, un cas avéré de FCO a été découvert en fin de semaine dernière dans un troupeau bovin, à Anthien, dans la Nièvre. Avec comme conséquence directe pour le département de l'Yonne, de voir son territoire entièrement concerné par le nouveau zonage défini comme suit : 28 communes (voir encadré), ont ainsi été placées en périmètre interdit, une large partie du département passant en zone de protection et le nord sénonais en zone de surveillance.

Concernant les mouvements d'animaux, n'est autorisée qu'une circulation au sein du périmètre interdit (les foires peuvent être autorisées mais uniquement avec des bêtes issues de cette zone. Si les entrées dans le périmètre interdit sont autorisées, seules les sorties à destination directe d'un abattoir, avec abatage immédiat sous 24 h, sont autorisées. Avec l'obligation de désinsectiser les moyens de transport et les bouveries. En revanche, il n'est pas demandé de désinsectisation des camions d'équarrissage circulant à l'intérieur de ce périmètre. Concernant les zones de protection et surveillance, les mouvements d'une zone non règlementée à réglementée sont autorisés, mais uniquement du moins contaminé au plus contaminé. De zone de protection à zone de surveillance, une sortie est possible, mais uniquement après désinsectisation pendant 14 jours et dépistage par PCR (recherche du virus dans le sang), avec un résultat négatif. La vaccination a débuté en milieu de semaine dernière dans le département, mais ne concerne à ce jour que les animaux de 6 à 16 mois destinés à l'export ou aux échanges intracommunautaires. Il est rappelé qu'une seule intervention sera prise en charge par l'État (vaccination + rappel + deux déplacements), toute lot vacciné plus tard sera à la charge exclusive de l'éleveur. Des négociations sont en cours, concernant le délai minimum après vaccination. Actuellement de 60 jours, il pourrait être ramené à 10 jours si le pays destinataire en est d'accord. La FDSEA 89 a pour sa part demandé au Conseil départemental un soutien financier d'urgence à destination des éleveurs, faisant remarquer dans le même temps aux services publics, *«la lenteur du processus alors que le plan d'action est le même que celui de 2007. Dans la situation que traverse l'élevage, de tels délais de mise en route ne sont pas acceptables…»*

Liste des 28 communes de l'Yonne en périmètre interdit (au 3 octobre 2015)

Asnières-sous-Bois ; Asquins ; Avallon ; Blannay ; Brosses ; Chamoux ; Chastellux-sur-Cure ; Chatel-Censoir ; Domecy-sur-le-Vault ; Foissy-les-Vézelay ; Fontenay-près-Vézelay ; Givry ; Island ; Lichères-sur-Yonne ; Magny ; Menades ; Montillot ; Pierre-Perthuis ; Pontaubert ; Quarré-les-Tombes ; Saint-Brancher ; Saint-Germain-des-Champs ; Saint-Léger-Vauban ; Saint-Père ; Tharoiseau ; Vault-de-Lugny - Vézelay

«Vous vous rendez compte du casse-tête que c'est… !»

Au téléphone, Pascal Baron planifie ce vendredi avec son vétérinaire, les vaccinations devant débuter en début de semaine. Éleveur de charolais à Sainte-Magnance et touché de plein fouet par l'arrêt des exportations de broutards à destination de l'Italie : *«l'exploitation compte 60 vaches dont la moitié de mâles et les deux tiers sont bloqués, j'en ai dix sous le bâtiment et autant au pré. Pour l'instant j'ai assez de paille, mais pour combien de temps… ? Et pour ce qui est des maïs, avec le mauvais ensilage qu'on a eu cette année, les stocks sont au plus bas !»* S'interrogeant même sur le bien fondé des vaccinations : *«quand on fait le cumul, le délai de carence après la première vaccination va atteindre les trois mois. Mes broutards aujourd'hui font dans les 480 kg, d'ici là, à 2 kg/jour ils seront bons à tuer… !»* Se pose aussi la question de la place dans les bâtiments pour les y loger : *«pour l'instant ça va, mais qu'est ce que je vais faire de mes vaches maigres ? Si je les vends, faut-il que je les vaccine ou pas ? Vous vous rendez compte du casse-tête que c'est ! On avait vraiment pas besoin de ça… C'est sûr, on nous parle du FAC (ndlr : Fonds d'Allégement des Charges), j'ai même fait un dossier, mais ça me parait bien loin des préoccupations du moment.»*

Pascal a fait ses comptes : à 2 €/jour la ration par animal, la facture supplémentaire devrait avoisiner au bout du compte les 1 800 €. Lui aussi ne comprend pas le temps perdu : *«ils auraient tiré la sonnette d'alarme tout de suite, on vaccinait dans la foulée et le problème des broutards était résolu, même si cela aurait été un peu difficile en pleine fenaison…»* Le souvenir de la crise FCO de 2007/2008 est encore en mémoire : *«les vaches avaient toutes été vaccinées et on avait poursuivi les vaccinations plusieurs années après. Ça avait un coût bien sur, mais pourquoi n'a-t-on pas continué ? Mon véto m'a dit qu'au bout de cinq ans, les bêtes étaient immunisées. Si ça se trouve, ils sont peut-être porteurs sains ces animaux la… !»*

DOMINIQUE BERNERD

Le concours Charolais d'Avallon annulé

Dans un communiqué de son président, Jean-Louis Riotte, le Syndicat d'Élevage de la race Bovine Charolaise fait part de l'annulation de son concours qui devait se tenir les 16 et 17 octobre prochains à Avallon :
«En raison de la crise sanitaire liée à la FCO et le classement d'Avallon en Périmètre Interdit, le Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise se trouve dans l'obligation d'annuler le concours Charolais qui devait se dérouler vendredi 16 et samedi 17 octobre prochains à Avallon.
A ce jour, seul un éleveur est autorisé par les Services de l'État, à participer au concours. Ces contraintes touchent aussi l'ensemble des éleveurs pour la commercialisation de leurs bovins soumis à des restrictions de circulation. Cette crise accentue lourdement un secteur déjà en difficulté…»

FCO

Les vaccinations ont commencé

Limitées pour le moment aux animaux de 6 à 16 mois destinés à l'exportation ou aux échanges intracommunautaires, les vaccinations ont débuté dans l'Yonne en milieu de semaine dernière. Comme à Moulin Colas, près de Quarré les Tombes, sur l'exploitation d'Anthony Amand.



La vaccination est toujours un exercice délicat et Il faut bien être deux pour venir à bout de la fougue des jeunes broutards.

« J'ai une mauvaise nouvelle ! On est désormais en périmètre interdit. Aucun mouvement autorisé !» Sébastien, le vétérinaire entame sa tournée avec dans sa voiture 150 doses de vaccins pour l'après-midi. Depuis mercredi dernier, les visites sur les exploitations s'enchaînent : *«plus de 4000 broutards à vacciner. Au national, 1,3 millions de doses sont disponibles mais il n'y en aura pas d'autre avant 5 ou 6 mois»*. Éleveur de charolais sur la ferme familiale, Anthony Amand ironise : *«le flacon de vaccin, vous pouvez l'appeler «Désiré», depuis le temps qu'on l'attend..!»* Mais sous la plaisanterie, perce la colère : *«si ça avait bougé depuis le début, on devrait pratiquement être en train de faire les rappels aujourd'hui… On aurait pu vendre avant la fin de l'année, alors que là, on va arriver à Noël, compte tenu des délais réglementaires. Une époque sans commerce et il nous faudra attendre encore 15 jours !»*



Plus de 4000 broutards à vacciner

Du côté des cornadis, l'ambiance se veut «rock and roll» et l'esprit rodéo, avec des veaux qui ne se laissent pas piquer facilement. Aidé de l'éleveur, le vétérinaire parvient néanmoins à en vacciner une trentaine en moins d'un quart d'heure : *«le bovin est nettement plus résistant à la fièvre catarrhale que le mouton. Certains font juste un peu de température, mais il y aura des conséquences sur les vêlages, avec des problèmes de stérilité pour les taureaux»* Anthony envisage déjà les dégâts «collatéraux» à venir : *«en 2008, quand la crise FCO s'est débloquée, des gars passaient pour racheter les animaux à la moitié de leur valeur. Ils savent bien qu'on a des annuités à payer et qu'on a besoin de place, alors rien ne dit que ça va pas recommencer»* Pour l'heure, il peste contre deux veaux parvenus à se glisser sous la barrière pour échapper à la piqûre : *«il aurait plus manqué qu'ils se cassent les reins, ça aurait été le bouquet !»*

Dominique Bernerd

FDSEA 89

L'Yonne à Paris

Les producteurs de l'Yonne envahiront une nouvelle fois les trottoirs parisiens dimanche 11 octobre, pour proposer l'excellence de leurs produits locaux estampillés «terroir et gastronomie».

Vingt cinq producteurs icaunais de la FDSEA se retrouvent à Paris, dans le dans le XX^{ème} arrondissement, *« rue de la Chine »*, dans un esprit de convivialité pour proposer leurs produits locaux, dimanche 11 octobre prochain.

Les habitués et les nouveaux curieux pourront s'approvisionner en produits variés : vins de Chablis, de Bourgogne, escargots, foies gras, volailles fermières, fromages, cidres, miels, confitures, conserves artisanales, huiles, pains, fruits et légumes.

Le marché se veut un mélange de couleurs et de saveurs pour faire découvrir les richesses de l'Yonne et de la Bourgogne.

Les grands, comme les petits, s'y retrouveront aux travers des différents produits et animations tout au long de la journée.

Un atelier coloriage et présentation de petits animaux fera le bonheur des plus jeunes. Plusieurs espaces de restauration permettront aux visiteurs de déjeuner dans l'ambiance conviviale du marché.



La traditionnelle tombola permettra aux plus chanceux de gagner des paniers garnis à l'image de la gastronomie locale.
L'inauguration aura lieu à la porte du Square Edouard Vaillant à 12 heures, en présence de Luc Smessaert administrateur de la FNSEA, et de Frédérique Calandra Maire du XX^{ème} arrondissement de Paris.

FDSEA 89

ATTENTION
À PARTIR DU 15 OCTOBRE
votre journal
TERRES DE BOURGOGNE
DÉMÉNAGE
NOUVELLE ADRESSE:
1, Rue des Coulots
21110 Bretenière

▸ Agenda

11/10 Salon du livre à Migennes

La 10^{e} édition du salon du livre de Migennes se déroulera à la Salle des sports, dimanche 11 octobre, de 10 h à 18 h 30. Plus de 50 auteurs présents, parmi lesquels Jean-Jacques Debout, Roger Knobelspiess, Alain Vincent, Agnès Soral, Anne Richard, etc. Ateliers découvertes des métiers du livre et de l'écritire, libraires, associations. Spectacles sous chapiteau à 15 h 30 et 17 h 30, autour du conte. A 14 h 30, la dictée, suivie à 16 h 30 de la remise des prix. Entrée libre.

11/10 Randonnée Auxerre Tonnerre

Dimanche 11 octobre, la section auxerroise du Club Alpin Français organisera une randonnée pédestre ou vtt entre Auxerre et tonnerre. Trois parcours sont proposés : 44 km au départ à 7 h 45, de la gare d'Auxerre, 28 km au départ, de 5 à 7 h, de la salle des Beauroy à Beine et 20 km au départ à 10 h 15, de la place de la Mairie, à Chablis. Cette traversée du chablisien empruntera le chemin de Compostelle, le GR 654 avec quelques variantes. renseignements au 06 47 07 60 30

18/10 Randonnée du boudin à Lavau

La 29^{e} randonnée du Boudin aura lieu à Lavau, dimanche 18 octobre. Inscriptions et départ à partir de 8 h, à la salle des fêtes de Lavau. Au programme, 4 parcours pédestres : 7,5 km, 13,5 km, 16 km et 19 km. Ravitaillement en cours du chemin, jusqu'à 12 h. pot du randonneur à l'arrivée jusqu'à 13 h. Participation : 4,50 € (réduction de 1 € sur présentation de al licence de la FFR). Gratuit pour les moins de 14 ans.

18/10 Fête des vendanges à Joigny

L'association Tourisme Terroir et Développement, organise dimanche 18 octobre, de 10 h à 18 h, la 26e Fête des Vendanges, sous le Marché Couvert de Joigny. Les vignerons du Jovinien, avec le Syndicat viticole de Joigny et toutes les appellations du département seront présents. De nombreux commercants exposeront sous le marché couvert . Des démonstrations culinaires seront proposées par les chefs cuisiniers du Joviniens et un atelier gourmand aux enfants . Vous pourrez acheter des produits du terroir aux exposants pour déjeuner (escargots , fromages, patisseries) et du vin aux vignerons qui exposent . Une restauration sur place est proposée . La Confrérie des Trois Ceps procédera à l'intronisation de nouveaux confrères français et étrangers sous la marché couvert .

Charolais

Des éleveurs qui ne prennent plus le taureau par les cornes...

L'utilisation d'animaux génétiquement sans cornes se multiplie sur les exploitations, particulièrement en race charolaise, où le travail de sélection mené depuis plus d'une vingtaine d'années, a permis l'émergence d'une offre de haut niveau.



Pas de concours à Avallon cette année pour JAZZ, le veau sans cornes de Laurent Mandron, éleveur sélectionneur à Montillot.

Si les cornes avaient une utilité naturelle à l'époque de la traction animale, pour y poser le joug, l'arrivée de la mécanisation dans les fermes a balayé la tradition et l'on n'a eu de cesse depuis, à décorner les animaux. Les raisons en sont multiples, liées notamment à l'accroissement de la taille des exploitations et la généralisation de la stabulation libre et des cornadis. Outre une amélioration de la sécurité pour l'éleveur, comme pour l'animal, le décornage diminue également les risques d'accidents pendant le transport ou des coups de cornes au sein du troupeau, facteurs d'avortement. Mais le système a ses limites et devient de plus en plus pesant, compte tenu de l'augmentation de la taille des cheptels et de la réduction de la main d'œuvre. D'autant que l'on peut très bien imaginer qu'un jour, un durcissement de la réglementation en interdise l'usage. Forte de ce constat, la filière charolaise s'est depuis plusieurs décennies intéressée au développement du gêne sans cornes, déjà largement utilisé dans de nombreux pays anglo saxons. Une progression régulière de la qualité des reproducteurs proposés a fait que de nombreux éleveurs ont choisi aujourd'hui d'introduire dans leur cheptel des animaux génétiquement nés sans cornes, à l'image de Laurent Mandron à Montillot et d'Alexandre Bretagne, à Joux la Ville.

Hétérozygote ou homozygote

A la tête d'un troupeau de 120 mères, Laurent Mandron a acheté il y a 5 ans un taureau gêne sans cornes auprès de l'Union Charolais Croissance : *«des bêtes décornées facilitent la manipulation dans la gestion quotidienne de l'élevage, surtout en stabulation libre, mais j'ai toujours considéré le décornage comme le travail le plus ingrat qu'un éleveur ait à effectuer, sans parler du bien être animal…»* Autant de raisons pour se lancer dans la génétique sans cornes. *Eden* le taureau acheté alors était «hétérozygotte» : *«un seul de ses parents étant sans cornes, il pouvait transmettre le gêne, mais seulement à hauteur de 25 % de veaux produits. Aujourd'hui, mon but est de trouver des animaux «homozygotes», issus de deux parents sans cornes, où 100 % des produits le seront également. Même si, dans le cas de croisement avec des vaches cornées, les veaux nés sans cornes ne seront pas pour autant «homozygotes»... »*

L'objectif affiché aujourd'hui pour l'éleveur de l'Avallonnais, est de faire progresser les qualités intrinsèques du gêne SC, que ce soit ses facilités de naissance ou ses aptitudes bouchères : *«on est parti de loin car au début, les animaux n'avaient pas les qualités maternelles requises, pas de développement musculaire ou squelettique. Au fil des années, ça s'est amélioré et on est arrivé à des bêtes qui peuvent bien vêler et conformes pour faire du taurillon»*

D'ici 5 à 7 ans, 50 à 60 % du cheptel devrait être issus de lignée sans cornes. Un intérêt d'autant plus grand que la demande à l'export va croissante : *«j'ai vendu plusieurs génisses en Irlande, un taureau en Lituanie, autant de marchés que je n'aurai pu conclure si les animaux avaient eu des cornes. Même au national, on s'y intéresse de plus en plus, à l'image des génisses vendues il y a quelques semaines, lors de la vente organisée par l'UCC à l'occasion de leurs 30 ans. Pleines et gestantes d'un taureau SC, elles ont «flambé», avec des enchères record à 4300 €»*

Pour la première fois cette année, une épreuve mettant en lice des animaux de gêne sans cornes était inscrite au programme du concours charolais d'Avallon. Laurent Mandron devait y présenter *LUCKY*, un veau né en avril dernier. Un patronyme qui n'aura pas suffi à porter chance aux organisateurs du concours, contraints de l'annuler pour cause de FCO.

DOMINIQUE BERNERD

La passion avant tout

Alexandre Bretagne a depuis 8 ans, rejoint ses parents sur l'exploitation familiale et, à la tête d'un cheptel de 45 mères charolaises, perpétue le travail de sélection qu'ils ont initié, s'appuyant notamment sur la génétique sans cornes, pour présenter une offre plus large à sa clientèle.



Alexandre Bretagne et Jazz, l'animal de lignée sans cornes qu'il avait prévu de présenter au concours d'Avallon

Comment vous est venu cet engouement pour la génétique sans cornes ?

Alexandre Bretagne : *«Plusieurs raisons à cela : déjà le fait que dans pas mal de pays, on s'y intéresse de plus en plus, comme le Danemark, la Lituanie, l'Australie… Un choix personnel également par rapport au bien-être animal de ne pas écorner sur l'exploitation. L'écornage, quelle que soit la méthode employée, pâte acide, au fer, sciage, est à coup sur un traumatisme pour la bête. C'est aussi du temps de travail en plus et des risques supplémentaires, tant pour l'animal que pour l'éleveur. D'où l'idée de passer une partie du cheptel en sans cornes. On est aujourd'hui à environ 25 % et appelé à passer progressivement à 50 % d'ici quelques années, essayant en cela, de suivre la demande des clients»*

Depuis combien de temps ?

«J'ai effectué un stage en 2005, avant mon installation, chez Jean-Louis Riotte et c'est là que j'ai vu les premières vaches sans cornes , issues de son élevage au Danemark. Il a été l'un des pionniers dans le coin à en importer et voyant cela, on s'est un peu remis en question en se disant que si l'un des «grands» du charolais commençait à en faire, il serait bon de s'y intéresser. On a commencé en achetant une génisse pleine, issue d'un de ses mâles SC, avec laquelle on a fait pas mal de nos vaches, pour développer le cheptel. Après, il a sorti un taureau de concours, Angely, né chez lui, dont on a acheté des doses. A l'heure d'aujourd'hui, on a 50 % de nos sans cornes qui sont issues d'Elars, taureau danois et de Jazz, fils d'Angely et de la sœur de Darkvador, que je devais présenter cette année au concours d'Avallon».

Y a t-il encore des améliorations à obtenir en sans cornes, par rapport aux qualités de l'animal ?

«En volume et en gabarit essentiellement car jusqu'à présent, ils en manquaient un peu par rapport à des animaux cornés. Mais aujourd'hui un travail énorme a été réalisé et les sans cornes n'ont plus rien à envier aux autres animaux».

Votre marché aujourd'hui ?

«Essentiellement local et régional, sur l'ensemble des départements bourguignons, mais on a 6 génisses qui sont en partance pour la Lituanie, grâce à un contrat négocié par Jean-Louis Riotte. On avait organisé ce challenge sans cornes pour le concours d'Avallon qui devait mettre en lice, outre nos animaux, des élevages d'autres départements, pour servir de vitrine à cette filière et la FCO a tout fait capoter. C'est une année complète de perdue, une année de préparation anéantie, avec toutes les conséquences financières que cela engendre derrière».

Faire de la sélection vous épargne en partie des difficultés que rencontre le monde de l'élevage aujourd'hui ?

«Absolument pas, nous sommes touchés nous aussi, ne serait-ce que parce que nos acheteurs sont pour la plupart éleveurs de broutards. Si eux ne vendent pas, ils ne viendront pas acheter de taureaux… Tout le monde est touché, des concessionnaires aux marchands d'aliments, c'est toute la filière qui est menacée, forcément. La conjoncture n'était déjà pas bonne, que ce soit du fait de la réforme de la PAC ou des contraintes qui nous sont imposées et on n'avait vraiment pas besoin de ces problèmes de FCO. Heureusement que l'on reste des passionnés avant tout».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Emploi

Mieux «vendre» les métiers du vin et de la vigne

Une dizaine de conseillers Pôle Emploi s'est rendue sur une exploitation viticole du chablisien pour s'imprégner des besoins de la profession, qui connaît toujours beaucoup de difficultés pour recruter, faute de candidats.



Une dizaine de conseillers Pôle Emploi s'est rendue sur l'exploitation de Ludovic Barat, viticulteur à Milly

Pour ce conseiller pôle Emploi de l'agence de Sens, le constat est simple : *« il y a un réel travail de communication à effecteur car pour la majorité des gens, la vigne est synonyme de vendanges et ça s'arrête là… »*
Venue des quatre coins du département, la délégation de conseillers est accueillie par Ludovic Barat sur son exploitation, à Milly, qu'il gère avec sa sœur Angèle : 25 ha implantés en petit chablis, chablis et 1er cru, pour une production annuelle d'environ 100 000 bouteilles, vendues aux deux tiers à l'export. *«Vous vous trouvez actuellement dans le bâtiment créé par mon grand-père. Il y faisait tout, mais depuis, c'est devenu un centre de pressurage et une cuverie pour débuter les travaux de vinification»*.

De l'autre côté de la rue, la partie élevage et mise en bouteille. Comme dans 90 % du chablisien, les vendanges ici, sont mécanisées : *«une machine remplace à elle seule une cinquantaine de personnes et apporte une réelle souplesse de travail. Un jour de pluie comme aujourd'hui, on aurait eu 50 personnes dans la cour et il aurait quand même fallu y aller. Pas sur que ce soit bon pour la qualité des raisins collectés»*.

En période de vendanges, une douzaine de personnes travaille sur le domaine : pressage, filtrage, tractoriste, préparation des cuves… Les postes sont multiples et nécessitent de la main d'œuvre supplémentaire occasionnelle : *«être méticuleux est un impératif car il y a beaucoup de nettoyage à effectuer»*. Quatre personnes sont employées à l'année sur le Domaine en CDI : *«nous sommes régis par la charte des vignerons indépendants et on fait tout nous même, de la culture de la vigne à la vinification, en passant par la récolte et la commercialisation»*.

Si la polyvalence n'est pas obligatoire, elle est considérée par Ludovic comme un plus très important : *«faire que chaque personne ne soit pas ciblée sur une seule tâche, mais puisse donner un coup de main si besoin. Ça permet aussi quand il fait un temps de chien comme aujourd'hui, que ce ne soit pas tout le temps les mêmes qui soient à l'abri !»*

Une centaine de postes à pourvoir

Si pour l'heure Ludovic Barat ne recherche pas de main d'œuvre supplémentaire, nombre de ses collègues ne sont pas dans le même cas et peinent à trouver des candidats aux postes proposés. *«J'ai un collègue qui vendange encore à la main. Pour trouver une équipe de 50 personnes pendant 10 jours, il a du établir 117 contrats ! Et pourtant, la dernière collecte ne s'est pas déroulée dans des conditions extrêmes!»*, explique le vigneron chablisien. On estime aujourd'hui qu'une centaine de postes reste à pourvoir dans le département, en secteur agricole et viticole et Ludovic Barat s'interroge : *«quand on entend les chiffres du chômage, on se dit qu'il y a un problème ! Je vous passe le message : «avez-vous des mots magiques pour les convaincre, même l'argent ne suffit pas!»*

La garantie d'un emploi stable et d'un salaire correct ne semble pas peser lourd face à la mauvaise image véhiculée par les travaux de la terre : *«je pense qu'aujourd'hui, c'est déjà la motivation qui manque, notamment chez les plus jeunes. Et pour les autres, je suis convaincu que tout le monde peut un jour changer de métier s'il en a envie. La passion, on la découvre au fur et à mesure du travail»* Un travail il est vrai assez physique : *«c'est peut-être ce qui les fait reculer et les fait fuir, c'est tout de même un métier où l'on est quand même à 90 % du temps baissé, travaillant à 40 cm du sol»*. Se rajoute à cela un turn-over important, notamment dans tout le vignoble chablisien : *«ça joue à la chaise musicale, compte tenu que l'offre est supérieure à la demande ! On croit toujours que l'herbe pousse plus verte chez le voisin, c'est ça le problème !»* Les formations mises en place par la FDSEA de l'Yonne et le CFPPA, en partenariat avec la région ne semblent pas rencontrer plus de succès, rappelle France Lahutte : *«à la dernière formation ACQ, 5 candidats seulement, pour 20 places disponibles»*.
La solution au problème passe t-elle par une réduction des indemnités de chômage pour rendre le travail plus compétitif ? Certains conseillers le pensent. Ce n'est pas l'avis de Sébastien Mazzaro de l'agence pôle Emploi d'Auxerre : *«on ne peut pas remplacer la motivation par la contrainte. Charge aux professionnels de communiquer sur les métiers dans le secteur, charge à Pôle Emploi de susciter avec pragmatisme et lucidité, en précisant les métiers porteurs, sans pour autant les enjoliver. Charge aux organisations professionnelles et aux centres de formation de dire : voilà comment accéder à ces métiers»*.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation

5, 9, 12 novembre 2015 : 3 jours pour actualiser vos bases en gestion et vous permettre de gagner en autonomie et en prise de décisions.
Objectifs : Déchiffrer vos documents de gestion pour en extraire les principales informations. Mesurer la santé financière de votre exploitation.
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande.

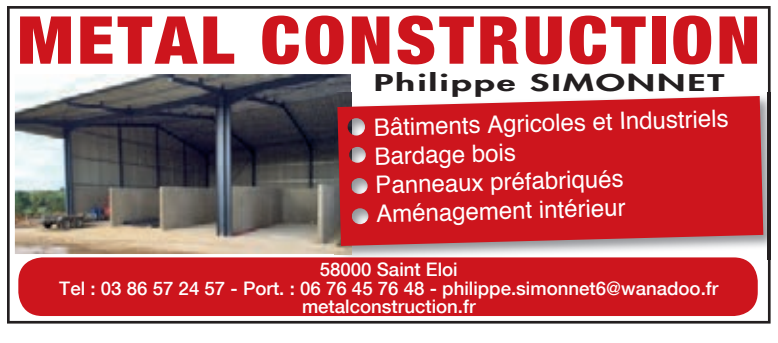
Comprendre mon sol: analyses et profils

Lire son analyse de sols et en déduire les grandes actions à mettre en œuvre sur sa parcelle pour limiter les carences, optimiser ses apports n'est pas chose simple. De même, savoir faire un profil de sol et le décrypter demande des connaissances et une méthodologie afin d'y parvenir. Avec cette formation d'une journée qui se déroulera jeudi 29 octobre, la Chambre d'agriculture vous accompagne dans l'acquisition de ces clés de lecture et de compréhension de vos sols.
Public : agriculteurs (trices)
Contact : Aurélie Blondon 03 86 34 23 40
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande.

Le parasitisme interne en élevage bovin

Nouvelle formation proposée par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne le 18 novembre à Champignelles.
Objectifs : Raisonner le parasitisme. Analyser ses pratiques et choisir des solutions adaptées en visant l'équilibre.
Public : éleveurs de bovin viande ou lait
Contact : Marthaimée Laurier, Alysé au 03 86 92 36 39
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande





«2025 by In Vivo»... Suite

Le grand défi d'In Vivo Wine

A chaque année une nouvelle annonce et un nouveau défi. Après l'agriculture, la nutrition et la santé animales, le groupe coopératif In Vivo ajoute une quatrième corde à son arc : In Vivo Wine. Objectif : structurer le marché du vin en vrac et retrouver les parts de marché perdues pour les vins français à l'international.



Thierry Blandinière, directeur général d'In Vivo et Marc Patriat, président de Dijon Céréales et administrateur, membre du bureau d'In Vivo.

C'est désormais un rendez-vous incontournable : les rencontres dijonnaises organisées par In Vivo avec les coopératives agricoles du Nord-Est de la France, s'accompagnent chaque année d'une annonce. En 2014, c'était le lancement de *«2025 by In Vivo»*, nouvelle stratégie de développement à dix ans, accompagnée de l'annonce de l'ouverture de la première grande surface alimentaire de proximité sous l'enseigne «*Frais d'ici*» à Toulouse. En 2015, un nouveau *«Frais d'ici»* va s'ouvrir à Chenôve et surtout, In Vivo se lance dans la création d'un 4ème pôle d'activité, *«In Vivo Wine»*, soutenu par l'ambitieux projet de fédérer les coopératives viticoles afin de mieux valoriser l'offre de vins français à l'international.

Structurer le marché du vrac

Après l'agriculture, la nutrition et la santé animales, l'union de coopérative ajoute donc une quatrième corde à son arc. Thierry Blandinière, directeur général d'In Vivo, décline ainsi la stratégie du groupe, *«structurer une filière de caves coopératives viticoles»* ; il définit son objectif *«offrir une meilleure valorisation aux vins en vrac et de qualité»* et affiche son ambition *«reprendre les parts de marchés perdues à l'international, notamment aux États-Unis»*. L'Union de coopératives propose ainsi aux caves coopératives viticoles l'alternative *«d'être plus fort ensemble»*, alors que le marché du vrac reste *«atomisé»*. Vingt cinq caves coopératives ont répondu à Dijon à l'invitation d'In Vivo qui présentait le 1er octobre *«In Vivo Wine»*, projet lancé dès l'été.

In Vivo s'est rapidement donné les moyens de ses ambitions en réalisant trois opérations essentielles : la conclusion d'un *«partenariat stratégique»* avec Vineadis, premier groupe coopératif viti-vinicole français (3ème acteur français sur le marché du vin) ; l'acquisition de 78% des parts de la grande maison de négoce bordelais Cordier Mestrezat Grands Crus, aux côtés de Vinéadis et le rachat de la société du négoce de vin en vrac Vignobles du soleil, basé à Saint Gilles dans le Gard. *«On a tout pour bien faire, il faut simplement mettre en musique»* explique Thierry Blandinière, s'appuyant sur l'expérience acquise dans l'export des grains. Des grains aux vins, la logistique export requiert les mêmes exigences en termes de qualité et de fiabilité. Les implantations du groupe coopératif dans vingt huit pays (En Europe, en Asie, en Amérique du Sud) et le savoir-faire acquis au travers de la distribution grand public avec Gamm Vert, Delbard et Frais d'ici, devraient assurer le succès de ce quatrième pôle, indiquent les responsables d'In Vivo.

«2025 by In Vivo» l'ambition en action

Le projet *«In Vivo Wine»* qui s'est structuré autour du premier groupe viti-vinicole français (Vineadis), bénéficie de l'aura d'une «*marque premium qui va monter en puissance*» (Cordier Mestrezat Grands Crus) et du dynamisme d'une jeune société de négoce de vin en vrac (Vignobles du Soleil International), dont les ventes sont en forte croissance à l'export. La cible, c'est bien le marché du vrac, en offrant aux viticulteurs la possibilité de sécuriser leurs ventes et leur prix, s'ils s'engagent sur des volumes contractualisés sur plusieurs années. Ce *«vrac de qualité»* produit selon un cahier des charges assurant la qualité finale du produit, pourra ainsi être mieux valorisé sous une marque disposant d'une bonne reconnaissance à l'international. Le tout devrait être sanctifié lors d'une grande convention organisée à Paris, à la mi-décembre, où les nouveaux adhérents seront solennellement accueillis dans le grand ensemble In Vivo (après modification des statuts du groupe coopératif). A l'horizon 2025, l'ambition est clairement affichée : *«figurer parmi les grands opérateurs internationaux du marché du vin, créer de la valeur autour du vin en vrac, assurer le devenir des producteurs et de la production viticole dans une démarche qualitative»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Un nouveau «Frais d'ici» à Chenôve

Après l'ouverture de la première grande surface de distribution alimentaire sous l'enseigne «*Frais d'ici*» à Toulouse, sur une formule de base «*locavore*» privilégiant l'approvisionnement de proximité , un second magasin, ouvert en partenariat avec les groupes coopératifs Dijon Céréales et Bourgogne du Sud, va accueillir ses premiers clients le 15 octobre à Dijon. Le positionnement spécifique «*frais de proximité*» de ces enseignes, s'appuie sur les savoir-faire et les produits locaux. Chaque «*Frais d'Ici*» propose 2500 références sur des surfaces comprises entre 600 et 800 m², l'approvisionnement étant exclusivement assuré par des producteurs et des coopératives. Ces magasins ciblent des *«consommateurs-citoyens»*, un peu plus exigeant que la moyenne.

PAC2015 - Apport de trésorerie

Dans le contexte de la mise en place de la PAC 2015 , aucune aide ne pourra être versée avant le 1er trimestre 2016.
Pour soulager vos trésoreries en cette fin d'année, si vous n'avez pas demandé le premier apport de trésorerie en août, vous pouvez demander à bénéficier d'un apport de trésorerie qui sera versé le 1er décembre et dont le montant représentera 95 % des aides PAC 2014.
Pour en bénéficier, il vous faut renvoyer avant le 31 octobre, le formulaire qui vous est transmis cette semaine par votre DDT.
Pour les agriculteurs qui ont déjà demandé en août à bénéficier du premier apport de trésorerie (versé le 1er octobre), le complément sera automatiquement versé en décembre.

ATTENTION

À PARTIR DU 15 OCTOBRE

votre journal

TERRES DE BOURGOGNE DÉMÉNAGE

NOUVELLE ADRESSE:

1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Cérévia : Extension du site de Fos-sur-Mer

Cérévia, union de commercialisation qui rassemble sept groupes coopératifs répartis sur trois régions, annonce la mise en route de la seconde tranche de 30 000 tonnes de son silo de Fos-sur-mer à partir du 15 octobre 2015. La capacité totale du site est ainsi portée à 60 000 tonnes ! Le site de stockage de Cérévia est en pleine évolution : 60 000 tonnes de silos verticaux béton, équipés des toutes dernières technologies, mais également d'un site de stockage à plat, totalement rénové et revisité, afin de recevoir environ 15 000 tonnes d'engrais, en partenariat avec la société AREA.



L'extension des installations de Cérévia découle d'une affluence de plus en plus régulière, sur le site de Fos-sur-Mer, des navires jaugeant 30 000 tonnes sur le quai Gloria.
Un bon tiers de l'activité de Cérévia se joue aujourd'hui via le silo de Fos-sur-Mer. Ce nouveau silo doit permettre de soutenir encore plus les exportations des céréales de Bourgogne Franche-Comté et Rhône Alpes dans le monde entier. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pois d'hiver

Quelle stratégie de desherbage ?

Le désherbage du pois d'hiver peut se réaliser par des applications de prélevée et/ ou de post-levée seules ou en programme selon l'historique d'enherbement de la parcelle et la flore attendue.

La maîtrise de l'ensemble de la flore après une application unique de prélevée est souvent insuffisante (relevées d'adventices en sortie hiver). Il est donc préférable d'opter pour une stratégie de programme prélevée puis post-levée dans les situations les plus complexes, ou pour une stratégie tout en post-levée.

Un programme de prélevée suivi d'une post-levée

Il peut cependant être difficile de gérer l'ensemble de la flore en une unique application en prélevée. Il s'avère donc souvent préférable de mettre en place une stratégie prélevée puis post levée.

• Exemple programme en deux interventions. Prélevée : dose modulée (ex. : Challenge 3 l/ ha). Post-levée (sortie hiver) : Basagran SG/Adagio SG seul ou Corum + Dash HC ou Challenge 600 + Basagran SG/Adagio SG.

Une application de post-levée

En sortie d'hiver (à partir du 15 mars), analysez la flore présente sur votre parcelle, et adaptez votre intervention à celle-ci. L'application doit avoir lieu lorsque les adventices sont encore à un stade jeune (cotylédons à 2-3 feuilles) en conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques (écart supérieur à 15°C le jour et 10°C la nuit) pouvant conduire à des problèmes de sélectivité. Les nuits trop froides (< 5°C) ne sont pas non plus favorables.

• Exemple programme en une intervention. Post-levée : Corum + Dash HC ou Challenge 600 + Basagran SG/Adagio SG. Les conditions de réussite sont les mêmes que pour le pois de printemps.

Le cas de certaines mauvaises herbes difficiles à détruire

• Dicotylédones annuelles doivent être traitées une première fois en prélevée puis une seconde en post- levée.

• Chardons : l'application en post- levée de Tropotone (2,4 MCPB) permet de freiner (3 l/ha) voire de détruire (4 l/ha) les ronds de chardons avant le stade apparition des boutons floraux (stade le plus sensible du chardon). En raison d'une sélectivité moyenne du produit, l'application doit être localisée uniquement aux ronds de chardons.

• Dicotylédones vivaces : il n'existe pas de possibilité de désherbage dans la culture du pois protéagineux. Il est donc nécessaire de gérer ces vivaces à l'échelle de la rotation. Ne pas négliger les possibilités d'intervention en interculture.



• Ray-grass et vulpin : dans les situations à risque de résistance (utilisation fréquente d'anti graminées foliaires de la famille des Fop, Dime, Den ou inhibiteur d'ALS type sulfonylurée) ou en cas de résistance déclarée, l'utilisation d'un anti-graminée racinaire est fortement conseillée : Legurame PM 3 kg/ha (attention au délai avant récolte de 90 jours).

F.Boizet – D.de Fornel
Terres-inovia

Ambroisie	Prélevée : Nickel/Cline 3 à 4 l/ ha Post- levée : Basagran SG/ Adagio SG 0.7 kg/ ha (2 passages si nécessaire)
Ammi-majus	Prélevée : Centium 36 CS 0.25 l/ha Post-levée : Basagran SG/Adagio SG 1.4 kg/ha ou Corum 1 à 1.25 l/ha +adjuvant.
Arroche	Prélevée obligatoire : Nirvana S 4.5 l/ha ou Racer ME 1.5 l/ha (efficacité moyenne pouvant nécessiter un rattrapage en post-levée) Post- levée : Basagran SG/ Adagio SG 0.6 kg/ha + Prowl 400 1 l/ha ou Corum 1 à 1.25 l/ha + adjuvant en rattrapage.
Repousses de Tournesol	Corum 1 l/ ha + adjuvant. Cette solution ne contrôle pas les repousses de tournesol Clearfield ou Express Sun (variétés tolérantes au Pulsar 40 ou à l'Express SX). Dans ce cas, l'efficacité passe par Basagran SG mais au stade d'au moins une vraie feuille (inefficacité au stade cotylédons) en : • 2 passages à la dose de 0.8 kg/ha ; • ou 1 passage à la dose de 1.4 kg/ha (attendre que toutes les repousses soient levées).

Le Désherbage mécanique

Le désherbage mécanique avec la herse étrille ou la houe rotative, peut aussi être utilisé en complément du désherbage chimique.

• **Avant la levée :** un passage de herse étrille est nécessaire avant la levée, à l'aveugle, dès que la portance du sol est suffisante. Les adventices sont jeunes et donc faciles à détruire.

• **A la levée :** la houe rotative est la plus sélective sur les pois à ce stade. Elle est particulièrement adaptée aux sols limoneux. Son efficacité est cependant liée au stade des adventices (fil blanc).

• **Après la levée :** effectuer un passage léger avec la herse étrille entre les stades 2 et 5 feuilles. La période d'intervention est de courte durée. Ne plus intervenir dès que le pois a des vrilles bien développées ; les risques de pertes de plantes par arrachage sont élevés. Prévoir 2-3 jours de beau temps avant et après l'intervention pour une meilleur

▶ En bref

Agroécologie L'outil d'auto-diagnostic est disponible en ligne

L'outil d'auto-diagnostic agroécologie est ouvert. Il est en ligne ", a déclaré Guilhem Brun, sous - directeur DGPE au ministère de l'Agriculture, le 5 octobre. Les pouvoirs publics et l'Acta (coordination technique agricole) ont mis au point l'outil en le testant avec plusieurs centaines de fermes. " L'outil permet à l'agriculteur d'examiner le degré de la prise en compte de l'agroécologie dans son exploitation ", poursuit Guilhem Brun. Le site internet de l'outil est le suivant : http://www.diagagroeco.org

OGM Deux tiers des États de l'UE ne veulent pas de culture d'OGM sur leur sol

Dix-neuf États membres de l'UE ont au final demandé l'interdiction sur tout ou partie de leur territoire de la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM), en application d'une nouvelle législation européenne, a fait savoir dimanche la Commission européenne. En vertu d'une directive récente, les 28 avaient jusqu'au 3 octobre pour demander l'interdiction sur leur sol de la culture d'OGM déjà autorisés par l'UE, ou en voie d'autorisation. Leur demande est ensuite transmise aux industriels qui ont un mois pour réagir et peuvent mettre leur veto. Dans ce cas, les Etats membres gardent la possibilité d'invoquer des "motifs sérieux", liés par exemple à des politiques environnementales ou agricoles spécifiques, pour solliciter une interdiction sur leur territoire. La Slovénie, Malte, le Luxembourg et le Danemark ont fait des demandes de dernière minute. Les autres pays en question, déjà connus, sont la Bulgarie, l'Allemagne, Chypre, la Lettonie, la Grèce, la Croatie, la France, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, les Pays-Bas, la Lituanie et l'Italie. Le Royaume-Uni a également fait une demande pour l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, et la Belgique pour la Wallonie, a précisé la Commission européenne.



Ovins

Opération séduction pour les moutons

La rencontre technique annuelle du Corel s'est déroulée la semaine dernière dans une exploitation de Côte d'Or, près de Liernais.



Jean-Marie et Francis Guyot, devant leur nouveau bâtiment assorti d'un système de contention élaboré qui apporte sécurité et facilite le travail.

Tous les acteurs de la filière ovine réunis, ou presque. *«C'est la journée de l'année où tout le monde répond présent, une journée qui nous est très chère puisqu'elle maintient une cohésion entre nous»* indique fièrement Thierry Besançon, le président du Comité d'orientation régional de l'élevage. Plus de 140 personnes s'étaient déplacées au Gaec du Moulin de Jonchery à Diancey, chez Jean-Marie et Francis Guyot, lors de cette traditionnelle rencontre technique ovine qui fêtait là sa dixième édition. Pour Thierry Besançon, ce rendez-vous est le *«pivot du travail de l'année»* : *«il représente une base solide à tous nos travaux qui s'intéressent aux aides sur les bâtiments d'élevage, à la génétique et aux différents suivis techniques des exploitations, aussi bien en groupe qu'en individuel»*.

La ferme de Jean-Marie et Francis Guyot a permis d'illustrer la politique du Corel, en faveur d'une modernisation des exploitations, résumée par son président: *«le mouton est encore la production que l'on fait en plus et à côté des autres... avec des palettes et des ficelles ! Quand un éleveur n'est pas suffisamment équipé, il peut s'en lasser et le mouton est souvent la production qui part malheureusement en premier. Physiquement, oui, le travail peut être difficile. Il suffit que des aléas sanitaires se manifestent et l'éleveur arrête définitivement les ovins. Ici, à Diancey, ce n'est pas du tout le cas. Les éleveurs croient en leur production, ils ont su se moderniser à moindres coûts et obtiennent des résultats économiques très satisfaisants avec une technicité intéressante. Nous sommes persuadés que ce modèle est un exemple, sans forcément parler d'intensification. Modernisons et nous y arriverons, voici le message que nous voulons faire passer. Les ovins ont la possibilité d'arriver à un niveau économique équivalent voire supérieur à celui des autres productions agricoles, nous en sommes persuadés. Pour se moderniser, il existe des soutiens, des évolutions techniques comme la contention qu'il ne faut surtout pas négliger»*.

Réduire la pénibilité

Dans l'un des cinq ateliers techniques de la journée, Jean-Marc Bidoire, technicien au syndicat d'élevage ovin, faisait la part belle aux investissements *«modérés»* réalisés par les frères Guyot : *«La création d'une bergerie avec 198 places au cornadis, subventionnée à hauteur de 36% il y a deux ans, a généré un gain de temps de travail considérable et réduit fortement la pénibilité du travail. Pour réussir en mouton, il faut de la passion mais aussi une organisation adéquate. L'exploitation sort des résultats très satisfaisants, la mortalité du cheptel en herbage n'atteint que 13% alors qu'il est habituellement commun de la trouver à 17%. Encore trop souvent, les ovins sont mal considérés et élevés dans des bouts de bâtiments ou de vieilles écuries, là où le matériel n'a pas accès. Les éleveurs perdent alors un temps fou et se lassent inévitablement. C'est loin d'être le cas ici à Diancey...»* Thierry Besançon dressait un très bon bilan de cette journée, très riche en échanges et en rencontres, d'autant que la part de scolaires était particulièrement élevée : *«les lycées agricoles ont été invités et ont bien répondu présent. Près de la moitié des visiteurs était effectivement des scolaires. Nous souhaitons aller le plus tôt possible auprès des futurs producteurs pour communiquer et les sensibiliser. Je pense également aux professeurs. On ne communique pas assez sur notre production, et pas toujours en bien. Si cette communication part sur de mauvaises bases dès le stade de l'école, nous réduisons fortement nos chances de retrouver des producteurs ovins les années qui suivent.... Vous l'avez compris, cette rencontre technique régionale est aussi l'occasion de recruter ! L'âge moyen des producteurs ovins dépasse aujourd'hui la cinquantaine d'années, alors nous avons besoin de préparer la relève. Si l'on ne modernise pas la production ovine et que nous ne sensibilisons pas les jeunes, ce sera très compliqué pour nous»*.

Participaient également à la tenue de cette journée : Anne-Marie Bolot (Terre d'Ovin), Aline Bonnot (OS Mouton Charollais), Aurore Gérard (Chambre d'agriculture 21), Marie Leblond-Landrier (Cialyn), Yves Le Boulbin (Alysé), Michel Pocachard (OS Grivette), Christophe Rainon (Chambre d'agriculture 58), Dominique Régnier (MSA), Laurent Solas (Chambre d'agriculture 71).

Aurélien Genest



Thierry Besançon, président du Corel, invite les éleveurs à moderniser leur outils de travail en considérant les nombreux soutiens mis à leur disposition.



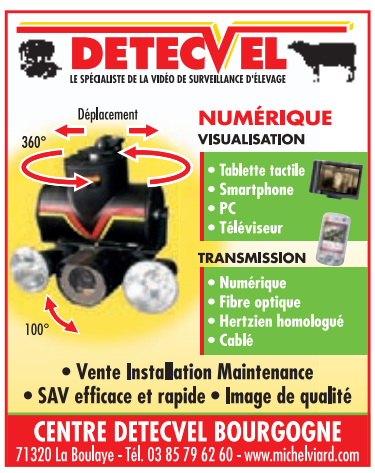
Plusieurs lycées participaient aux différents ateliers techniques : le Legta La Barotte de Châtillon-sur-Seine, la MFR de Liernais, la MFR et le CFPPA de Quétigny, le lycée de Gueugnon et le lycée la Brosse d'Auxerre.

Des moutons dans *«la ferme idéale»*

**Parmi les nombreux lycéens présents à Diancey, Flavio Py, 16 ans, originaire de Venarey-Les Laumes et scolarisé en classe de Bac 1 SDE (Système dominante élevage) au lycée La Barotte à Châtillon-sur-Seine, acceptait de livrer les caractéristiques de la «ferme idéale» selon lui : «*Pour moi, il y aurait 200 hectares de prés pour accueillir 80 mères vaches et 300 brebis.*



Oui, j'aime bien les moutons et j'en voudrais si j'arrive à m'installer. Il me faudrait également 90 voire 100 hectares de champs pour être un maximum autonome pour l'alimentation du bétail. Des hectares, je ne souhaiterais pas en avoir davantage car cela nécessiterait de la main d'oeuvre. Je suis hors-cadre familial et j'espère que ma future exploitation ressemblera un maximum à ce modèle. J'ai bien pensé aux nouvelles technologies comme la méthanisation ou le photovoltaïque... Les investissements nécessaires à la méthanisation me limiteront forcément, même si ça serait bien pour la diversification du fumier. Le photovoltaïque, on verra, l'idée d'être autonome en électricité peut être intéressant. Ce que je pense de l'agriculture biologique ? Je pense que ça peut être pas mal, mais je ne compte pas en faire dans un premier temps. Comme pour les vins, il faut de tout : des bouteilles à 2 euros et d'autres à 300 euros... Pour le consommateur, il faut savoir varier la production mais aujourd'hui, je ne pense pas que tout le monde possède le budget pour s'acheter du bio».



GIE Pôle Bourgogne Vigne & Vin

Une stratégie scientifique renforcée

Créé officiellement le 28 juillet dernier, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pôle Bourgogne Vigne et Vin a tenu sa première assemblée générale ce 1er octobre à Dijon. Initiative «unique» en France dans le domaine de la vigne et du vin, ce GIP est né d'une volonté de rassembler l'ensemble des acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation au sein d'une même structure. Son ambition stratégique est de garantir à la Bourgogne une position en pointe, dans les domaines de la recherche, de la formation et du transfert de technologie. Voire au delà…



Unique en France dans le domaine de la vigne et du vin, le GIP a tenu sa première assemblée générale le 1er octobre.

Constitué pour une durée de dix ans, ce GIP engage :
- trois établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Université de Bourgogne, AgroSup Dijon et Groupe ESC Dijon-Bourgogne) ;

- les professionnels de la filière, représentés par le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) ;
- le Conseil Régional de Bourgogne ;
- l'État (Draaf) ;
- cinq grandes agglomérations viticoles de la région (Auxerre, Beaune, Chalon-Sur-Saône, Dijon, Mâcon) ;
- le Pôle de compétitivité agro-alimentaire, Vitagora ;
- deux chambres consulaires (CCI de Bourgogne et Chambre régionale d'agriculture).

Le GIP a aussi une série de membres associés, au contact direct de ses activités, parmi lesquels, l'Inra, l'IFV, des agences de développement économique, les lycées viticoles de la région (dont le lycée de Davayé et de Beaune), la Société d'accélération de transfert de technologies (SATT) Grand-Est, le Vinipôle Sud Bourgogne à Davayé ou l'Association Climats du vignoble de Bourgogne.

Une force de frappe avec la Champagne

Pour la définition et la mise en œuvre de sa politique, ce GIP s'appuiera sur un Conseil scientifique et sur un Conseil socio-économique.

Ces deux instances se réuniront régulièrement sous la forme d'un Conseil d'orientation stratégique afin de garantir aux projets du GIP de répondre pleinement aux préoccupations du secteur, à tous les niveaux. Le vigneron de Vosne-Romanée et président de la commission Technique et Qualité du BIVB, Jean-Yves Bizot a été élu président pour un mandat de cinq ans.

Le Président de l'Université de Bourgogne, Alain Bonnin saluait la naissance de ce GIP *«fédérateur pour créer de la valeur économique et une meilleure coordination des forces du territoire»*. Mais pas uniquement pour la Bourgogne et la Franche-Comté.

La *«volonté d'ouverture»* s'étend déjà au-delà comme en attestait les présences remarquées de l'Université de Chapagnes-Ardennes et du président de l'Union des Maisons de Champagne, Ghislain de Montgolfier (champagne Bollinger), ex-président de l'interprofession Champenoise.

Un *«trait d'union fort»* avec les Champenois qui préfigure certainement un *«grand pôle à l'Est de la France»*, anticipait le président de la CRCI. En effet, Benoit de Charrette voit déjà là une *«puissance de frappe»* possible, notamment en matière de formation, sur les cépages pinot et chardonnay. Des propos complétés par Jacques Rebillard du conseil Régional de Bourgogne. *«C'est un atout supplémentaire dans un monde ouvert»* que de pouvoir produire des connaissances. Connaissances qui déterminent bien souvent les normes internationales de demain.

CÉDRIC MICHELIN

BULLETIN d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU
Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site Agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



Le choix stratégique de la puissance

Les multiples gabarits de tracteurs de

Avec l'évolution des puissances, les modèles de plus de 200 chevaux offrent des prestations différentes selon leurs dimensions.



New Holland

Avec des puissances atteignant les 250 chevaux, les tracteurs de 7-8 tonnes sont taillés pour le transport.

La catégorie des 200 à 300 chevaux a représenté près de 14 % des ventes de tracteurs standard sur le marché français en 2014, après plusieurs années de progression. Même si la tendance s'inverse cette année, cette plage de puissances devient de plus en plus stratégique pour les tractoristes.

Correspondant il y a quelques années à la gamme de forte puissance, cette catégorie a été largement chamboulée avec la succession des normes sur les émissions polluantes. La progression des puissances les accompagnant a provoqué un déplacement de l'offre vers le haut. Les constructeurs proposent désormais deux à trois gammes dans cette plage de puissance.

Principal critère de différenciation, en tenant compte des poids à vide, le rapport poids/puissance va de 30 à 50 kg/ch. Les plus légers sont les modèles chapeautant des gammes débutant à 150 chevaux. Ayant fait leur apparition dans la catégorie des plus de 200 chevaux grâce à l'augmentation des puissances, ces tracteurs de 7 à 8,5 tonnes sont surtout mis en avant pour leur polyvalence et notamment leurs aptitudes routières. Ils offrent généralement un PTAC de 13 tonnes et une capacité de relevage aux alentours des 10 tonnes.

Ces tracteurs sont plus ou moins compacts en fonction de leur empattement qui va de 2,80 à 3 mètres, selon les marques. Cela peut avoir une influence sur leur capacité de traction, si la répartition des charges entre les deux ponts n'est pas bien ajustée. Le choix des pneumatiques arrière peut aussi jouer, certaines marques se limitant à un diamètre de 1,95 mètre, quand d'autres proposent du 2,05 mètres.

Les fortes puissances débutent désormais à 250 chevaux

À l'opposé, se situent les modèles d'entrée de gamme de forte puissance. Ces tracteurs débutent désormais à 250-270 chevaux pour culminer vers les 400 chevaux. Un constructeur comme Claas a même fait le choix de ne pas proposer son Axion 900 en dessous des 300 chevaux. Dans cette catégorie, la séparation est faite entre les modèles «américains» et «européens». Plus

L'offre des constructeurs sur le segment 200-300 chevaux

(Un modèle par gamme concernée : le plus puissant des petits, le moins puissant des plus gros et le modèle médian de la gamme intermédiaire)

Marque	Modèle	Cylindrée (cm3)	Puissance au régime nominal (ch)	Puissance maxi (sans/avec boost) (ch)	Capacité maxi de relevage (kg)	Empattement (mm)	Poids à vide (kg)	PTAC (kg)
Case IH	Puma 240 CVX	6 700	240	260/270	10 460	2 884	7 300	13 000
	Optum 270 CVX	6 700	270	288	11 058	2 995	10 500	16 000
	Magnum 250/250 CVX	8 700	250	284/320	8 845	3 055/3 105	11 800/13 000	17 500
Claas	Axion 840	6 700	240	250	9 676	2 980	9 837	16 000
Deutz-Fahr	7250 TTV	6 057	236	238/263	10 000	2 817	8 200	13 500
	9270 TTV	7 750	258	274	12 000	3 130	12 000	18 000
Fendt	724 Vario	6 057	237	246	10 360	2 783	7 980	12 500
	826 Vario	6 057	265	265	11 110	2 950	9 520	16 000
	927 Vario	7 750	275	275	11 800	3 050	10 830	18 000
John Deere	6215R	6 800	215	237/259	9 550	2 800	8 500	13 450
	7250R	9 000	250	275/290	9 208/10 206(1)	2 925	10 816	16 000
	8245R	9 000	245	270/290	10 960/12 120(1)	3 080	11 840	18 000
Massey Ferguson	7726	7 400		255/280	9 950	3 000	7 800	14 000
	8727	8 400	240	270/300	12 000	3 100	10 800	18 000
New Holland	T7.270 AC	6 700	250	260/270	10 460	2 884/2 977(2)	7 300	13 000
	T8.320 UC/AC	8 700	250	284/320	9 130	3 450/3 500	11 235/12 400	17 500
Valtra	T234 Versu	7 400		235/250	9 500	2 995	7 300	13 500
	S 274	8 400	240	270/290	12 000	3 105	10 800	18 000

(1) en option (2) avec pont supersteer



Nouveau Fendt 500 Vario SCR
Un idéal sans compromis
Dernier né de nos nouvelles chaînes de production à Marktoberdorf,
Le 500 Vario exacerbe les sommets sur une toute nouvelle série de tracteurs. Les dimensions du légendaire 500 Favorit, associées à la cabine VisioPlus et sa toute dernière génération de terminal VarioTronic, sont des signes visibles des raffinements techniques apportés. De 125 à 165 Ch, ce tracteur est animé par un moteur 4 cylindres SCR. Avec ces trois niveaux de finitions, le 500 Vario SCR met la rentabilité à la portée de tous.
ETS BOUCHERON
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08 - 89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
VALAGRI
21 Brazey en Plaine 03 80 32 00 60 - 21 Renève 03 80 55 09 78
71 Ciel 03 85 91 05 80
www.valagri.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

de 200 à 300 cheveaux



G. Coisel

Les tracteurs de type américain sont toujours appréciés pour leurs aptitudes à la traction.

lourds (12-13 t), les premiers sont conçus avant tout pour la traction lourde, tandis que les seconds visent plus la polyvalence, notamment pour répondre aux besoins des ETA.

On notera les 12 tonnes à vide du récent Deutz-Fahr série 9 qui le positionne comme un tracteur européen plutôt lourd. À l'exception du très long T8 de New Holland, l'empattement de ces tracteurs se situe entre 3,05 et 3,10 mètres. Plus que par leur capacité de relevage, ces tracteurs s'illustrent par des débits hydrauliques de plus en plus importants.

Par rapport aux plus petits qui disposent déjà de débits dépassant les 150 l/min, suffisant pour de nombreuses applications, leurs pompes de plus de 200 l/min permettent d'avoir un débit supérieur par distributeur. Autre particularité de certains de ces tracteurs, ils accèdent de plus en plus à des pneus de 2,15 mètres de diamètre.

Une offre intermédiaire ciblée sur les 200 à 300 chevaux

De développement plus récent, une offre intermédiaire est apparue chez plusieurs constructeurs sur la plage 200-300 chevaux. Chez Claas et Fendt, les Arion 800 et 800 Vario répondent à la montée en puissance des gammes supérieures. Poids de 9,5-10 tonnes, empattement tout proche des 3 mètres, ces tracteurs jouent également la polyvalence avec notamment un PTAC de 16 tonnes.

Chez John Deere et Case IH (et prochainement New Holland), le 7R et l'Optum sont un cran au-dessus en termes de poids à vide qui atteint 10,5-11 tonnes.

Développés avant tout pour l'Europe, pour compléter par le bas les tracteurs «américains», ceux-ci s'affichent comme une gamme intermédiaire, mais ils viennent aussi en concurrence avec les gammes de forte puissance des tractoristes européens de par leur gabarit, même si leur empattement ne dépasse pas les 3 mètres. Ils profitent d'ailleurs de pneus de 2,15 mètres de diamètre.

MICHEL PORTIER

Transmissions : Variation continue à tous les étages

Dans la plage 200 à 300 chevaux, la tendance est à la transmission à variation continue. Tous les acteurs de ce segment proposent désormais ce type de transmission qui pour certains est d'ailleurs la seule solution. Les semi-powershift sont encore présentes sur les tracteurs légers (Massey Ferguson 7700, Claas Axion 800 et John Deere 6R). Quant à la full-powershift, elle n'est plus proposée que par CNH et John Deere, ce dernier l'ayant relancée avec sa nouvelle transmission e23.



M. Portier

Le Case IH Optum qui sera présenté à Agritechnica s'affiche comme un modèle intermédiaire entre les lourds Magnum et les légers Puma.



M. Portier

Nouveau venu dans la catégorie des fortes puissances, le Deutz-Fahr série 9 affiche des dimensions généreuses pour un tractoriste européen.



les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés

Case IH . L'Optum s'intercale entre le Puma et la Magnum

Le tractoriste complète son offre avec une nouvelle gamme intermédiaire baptisée Optum CVX, proposant dans un premier temps deux modèles. Construits dans l'usine autrichienne de St Valentin, ces derniers sont motorisés par le 6 cylindres FPT 6,7 l équipé d'un turbo à géométrie variable et d'une combinaison DOC + SCR pour répondre aux normes Tier 4f. Outre sa nouvelle culasse, ce moteur dispose d'un papillon à l'échappement qui sert aussi bien au système de dépollution qu'au système de frein à l'échappement (en option, dispositif qui agit également sur le turbo, le ventilateur à pales orientable et sur l'injection.
Spécifique à l'Optum, le carter d'huile structurel assure la rigidité sans utiliser de châssis. Il fait le lien avec la partie frontale intégrant le pont avant suspendu à double vérin issu des petits Magnum et le relevage avant intégré. L'Optum profite de la transmission à variation continue CVX du groupe CNH à quatre gammes, accouplée à un pont arrière spécifique autorisant des pneus de 2,15 m de diamètre. Le système de freinage accueille un nouveau frein de stationnement et peut disposer en option de l'ABS. Quatre régimes de prise de force sont disponibles pour l'attelage arrière et deux pour l'avant (1 000/1 000E), tous sélectionnables électriquement en cabine.
La cabine adopte les évolutions apparues au printemps sur les Puma dont le nouveau toit de cabine permettant jusqu'à 20 phares de travail et le nouveau système de gestion des fourrières HMC2. Le terminal AFS Pro 700 intègre la compatibilité Isobus Classe 3, offrant le pilotage du tracteur par l'outil attelé, notamment la presse à balle cubique. Il affiche également en option la pression des pneus (jusqu'à 16) du tracteur et de la remorque par l'intermédiaire de capteurs montés sur les valves. Enfin, les Optum sont pré-équipés pour l'autoguidage et la télémétrie, cette dernière s'illustrant par un nouveau système de transfert des données sans fil.

Modèle : Optum 270 Et 300
Puissance Nominale/Maxi : 271/288 Et 300/313 Ch
Hydraulique : Ls 165
Ou 220 L/Min
Capacite Maxi Du Relevage (Av/Ar) : 5 821/11 058 Kg
Empattement : 2 995 Mm
Poids : 11 T
Ptac : 16 T


M. Portier

Case IH . Moteur et style revus pour les Puma


Case IH

Case IH renouvelle sa vaste gamme de tracteurs Puma avec sept puissances disponibles et trois transmissions : semi-powershift, full-powershift ou à variation continue (CVX). Les nouveaux venus se distinguent de leurs aînés par leur motorisation FPT 6 cylindres de 6,7 litres, adoptant la technologie HI-eSCR pour le passage aux normes Tier 4f. Elle se caractérise par l'association d'un DOC et d'un catalyseur SCR, faisant l'impasse sur l'EGR et le FAP.

La différence est plus prononcée de l'extérieur, avec un nouveau design de cabine, qui arbore une ceinture de 12 phares à leds au niveau du toit et avec l'apparition d'un pare-brise monobloc.

Le constructeur conserve deux empattements différents suivant les modèles : trois petits à 2,78 m et quatre gros à 2,90 m. Dans l'habitacle, l'utilisateur, installé dans un siège basse fréquence, bénéficie du terminal AFS 700 et de la nouvelle gestion des automatismes de bout de champ HMC II. Cette dernière permet désormais d'enregistrer les séquences à l'arrêt et de les modifier, mais aussi de faire une sauvegarde par outil avec la possibilité de la transférer d'un tracteur à l'autre, sans fil ou via une clé USB.

Enfin, le Puma bénéficie d'une nouvelle gestion des distributeurs électrohydrauliques qui offre plus de personnalisation dans l'affectation des commandes.

Modèle : Puma 150, 165, 175, 185, 200, 220, 240
Puissance Nominale : 150, 165, 180, 180, 200, 220, 240 Ch
Puissance Maxi Avec Boost : 190, 210, 225, 225, 245, 260, 270 Ch



Claas . Une gamme Axion 800 plus étoffée

Complétée en début d'année par les deux modèles 800 et 820, la gamme Axion 800 s'étoffe également par le haut avec l'arrivée de l'Axion 870. Contrairement à ses deux petits frères uniquement proposés avec la transmission semi-powershift Hexashift, l'Axion 870 reçoit la transmission à variation continue C-Matic.
Il est également le seul de la gamme à disposer d'un boost de 15 ch pour les applications de transport et à la prise de force.
Le constructeur fait évoluer sa gamme avec l'arrivée, en cabine, du nouvel écran de contrôle CIS, désormais en couleur. Par ailleurs, Claas adopte de nouveaux ponts avant suspendus Carraro, moins lourds de 300 kg, et augmentant la charge utile d'une tonne.
Modèle : Axion 800, 820, 870
Puissance maxi : 205, 225, 280 ch (295 avec boost)

Retrouvez la suite de notre dossier TRACTEURS dans notre prochaine édition.

les nouveautés • *les* nouveautés • *les* nouveautés • *les* nouveautés



M. Portier

Claas . L'Atos, un tracteur simple et polyvalent

Le tracteur Atos est le dernier-né du constructeur Claas. Actuellement, six modèles composent la gamme. Tous bénéficient de la motorisation Farmotion répondant aux normes antipollution Tier 4i à l'aide d'un DOC et d'un EGR. Concernant la cylindrée, les Atos 200 bénéficient d'un bloc 3 cylindres de 2,9 l et les Atos 300 d'un 4 cylindres de 3,8 l.

Pas moins de trois transmissions sont disponibles : mécanique, Twinshift avec doubleur et Trishift avec tripleur. Toutes bénéficient d'un inverseur mécanique ou sous charge.

En présence de ce dernier, l'Atos peut être équipé du système Smart Stop, qui permet d'immobiliser le tracteur juste en maintenant la pédale de frein enfoncée. Le débit hydraulique est de 50 l/min et atteint 60 l/min à 1 600 tr/min via l'option Eco. Concernant la dimension des pneus, les Atos 300 pourront être équipés en 38 pouces, tandis que les Atos 200 se cantonneront à des 34 pouces. La construction et l'assemblage sont confiés au constructeur Same Deutz-Fahr.

Modèle : Atos 220, Atos 230 et Atos 240/Atos 330, Atos 340 et Atos 350
Puissance Maxi : 76; 88 et 97/88; 102 Et 109 Ch
Pdf : 540 ou 540/540 Eco Ou 540/540 Eco Et 1000/1 000 Eco
Relevage : (Av/Ar) : 3,6/4,8 T
Réservoir à Carburant : 150 L



G.Coisel

Claas . L'Elios gagne en compacité



L. Vimond

La deuxième génération de tracteurs compacts Elios 200 se distingue par un capot plus haut, mais raccourci de 24 cm. Désormais déclinée en quatre puissances, elle reçoit un moteur FTP common rail haute pression (1 600 bars) de 3,4 l, répondant aux normes anti-pollution Tier 4i, grâce un FAP sous le capot, offrant plus de couple à bas régime et une consommation réduite. Elle est proposée en version arceau, cabine simple ou cabine avec toit vitré. Ces tracteurs peuvent recevoir d'usine une potence en fonte pour y intégrer facilement un chargeur frontal, mais aussi un relevage avant et une prise de force frontale proposant deux régimes (540 éco et 1 000 tr/min). Côté entretien, l'un des radiateurs est coulissant: pour les autres, un outil fin à visser en bout de soufflette permet de les nettoyer facilement.
En cabine, l'Elios bénéficie d'une nouvelle console droite intégrant une mémorisation de régime moteur (seconde mémorisation en option).

Modèle : Elios 210, 220, 230 et 240
Puissance Maxi : 75, 84, 92 et 92 Ch (103 Avec Cpm)
Transmission : 12 x 12, 24 x 12 Ou 24 X 24
Hydraulique : 59 L/Min Ou 59+26 L/Min



les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés

Deutz Fahr . Extension de garantie de 3 à 7 ans

En proposant une édition Warrior de ses tracteurs, identifiable par son coloris noir, son pot d'échappement chromé, son siège en cuir, ses phares full leds, le constructeur introduit la possibilité d'une extension de garantie à souhait. Celle-ci s'applique sur les pièces et la main-d'œuvre. Sa durée s'établit en fonction du nombre d'heures moteur, en relation avec le nombre d'années. Elle s'étend ainsi de 3 000 à 7 000 heures ou de 3 à 7 ans.



G. Coisel

Fendt . Le 1000 Vario livre ses secrets


Fendt

Un an après avoir été dévoilé, le 1000 Vario arrive dans sa livrée définitive. Le tractoriste bavarois détaille désormais les particularités techniques du plus gros tracteur standard du marché.
Son moteur Man de 12,4 l utilisant un turbo à géométrie variable se caractérise par son fonctionnement à bas régime sur lequel repose le concept ProDrive. Le régime nominal est limité à 1 700 tr/min et le couple maxi (2 400 Nm sur le 1050) est atteint à seulement 1 100 tr/min.
Le 1000 Vario est capable de rouler à 40 km/h à un régime de 950 tr/min. Ce moteur profite d'un système de refroidissement original (CAS) employant un ventilateur à entraînement hydraulique placé à l'avant des radiateurs et forçant l'air frais à traverser ces derniers.
Placé à l'aplomb du pont avant et de dimension relativement compact, ce système de refroidissement autorise une forme très échancrée du large capot, favorable au rayon de braquage.
Accompagnant le concept ProDrive, la nouvelle transmission VarioDrive permet une gestion indépendante du transfert de la puissance aux ponts avant et arrière. Elle utilise une pompe hydraulique alimentant deux moteurs hydrauliques. Le premier, dédié au pont arrière, agit à la manière d'une transmission Vario, en lien avec un train épicycloïdal. Le second entraîne directement le pont avant jusqu'à une vitesse de 25 km/h. Cette gestion indépendante des deux ponts per-

ACTIONS SPÉCIALES
sur tracteurs disponibles en 2015
PRIX et FINANCEMENT

Série 5

Série 6

Série 7
SAME DEUTZ-FAHR
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49
58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
18 Crézancy 02 48 79 02 30
NOS AGENTS FONT NOTRE FORCE
Ets Bourgeat - Varzy
Ets Huygen - Béon
Hydroméca - Thou
Ets Grandin - Bazarnes
DEUTZ FAHR


FINANCER VOTRE MATÉRIEL DIRECTEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE,
ÇA CHANGE TOUT.
Actimat
Besoin d'investir dans un nouveau matériel ou d'en changer ?
Qu'il soit neuf ou d'occasion, retrouvez directement chez votre concessionnaire l'offre Actimat du Crédit Mutuel pour financer votre achat.
POUR VOUS ÉQUIPER, ACTIMAT VOUS SIMPLIFIE LA VIE.
POUR CONNAÎTRE NOTRE OFFRE EN CRÉDIT CLASSIQUE ET NOS SOLUTIONS EN CRÉDIT-BAIL:
Contactez Cédric PROST - 06 40 25 19 91
cedric.prost@creditmutuel.fr
Crédit Mutuel

les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés • les nouveautés

met d'optimiser la traction, régulant le couple sur l'un ou l'autre en fonction du taux de patinage et aussi la maniabilité en accélérant les roues avant dans les courbes. Concernant le circuit hydraulique, celui-ci utilise deux pompes indépendantes alimentant chacune leurs propres distributeurs.
Les détails concernant la cabine seront dévoilés au salon Agritechnica. Si le poste de conduite ne semble guère évoluer par rapport aux Vario actuels, la suspension de cabine inaugure un système à quatre points et la surface vitrée progresse.
Avec 14 tonnes à vide, le 1000 Vario est relativement léger au regard de sa puissance. Pour les applications de traction, son lestage peut atteindre les 7 tonnes.

Modèles : 1038, 1042, 1046 et 1050 Vario
Puissance Maxi (Ece R24) : 380, 420, 460 et 500 Ch
Hydraulique : 210+220 L/min

John Deere . Les séries de tracteurs 6M et 6R renouvelées et étoffées

Quatorze modèles composent désormais les gammes de tracteurs à quatre et six cylindres 6M et 6R. Si tous passent les normes antipollutions à l'aide d'un EGR, d'un DOC, d'un FAP et du SCR, tous ne bénéficient pas de la même motorisation.
Les tracteurs quatre cylindres adoptent un moteur John Deere PowerTech PSS de 4,5 litres, allant de 110 à 135 chevaux, contre 145 à 195 chevaux pour les blocs six cylindres John Deere PowerTech PVS de 6,8 litres.
L'intervalle de vidange est poussé à 750 heures. Côté transmission, les 6R peuvent recevoir la PowrQuad Plus Powershift ou AutoQuad Plus/AutoQuad Plus Ecoshift, ou encore la transmission à variation continue Auto-Powr ou la transmission DirectDrive à double embrayage. Les 6M ont le choix entre la PowrQuad Plus, AutoQuad Plus/AutoQuad Plus Ecoshift, CommandQuad Plus/CommandQuad Plus Ecoshift.
Les 6R se démarquent par leur cabine intégrant l'accoudoir multifonction CommandArm comprenant jusqu'à six distributeurs électrohydrauliques ou cinq avec le Power Beyond. Ils peuvent également être chaussés en pneumatiques de 1,95 m de diamètre.

Les nouveaux 6M peuvent désormais recevoir la compatibilité isobus, le guidage intégré, la suspension de cabine mécanique, un circuit hydraulique avec jusqu'à quatre distributeurs et relevage avant. Enfin, un modèle de 195 chevaux fait son apparition. Tous les modèles de la série M ou R sont équipés d'un pont avant suspendu aux capacités accrues et ont la possibilité de recevoir les nouveaux chargeurs frontaux série R.


G.Coisel

Modèle : 6110M, 6120M, 6130M, 6135M, 6145M, 6155M, 6175M, 6195M/6110R, 6120R, 6130R, 6135R, 6145R, 6155R.
Puissance Nominale : 110, 120, 130, 135, 145, 155, 175, 195 / 110, 120, 130, 135, 145, 155 Ch.
Puissance Maxi Avec Boost : 116, 127, 137, 142, 153, 164, 185, 206/135, 145, 155, 166, 192, 202 Ch.

JCB . Le Fastrac 4 000 arrive en France

Présenté fin 2013 à Agritechnica, le Fastrac 4000 se décline en trois modèles motorisés par un bloc Agco Power répondant aux normes Tier 4f (EGR, DOC et SCR).

Leur transmission à variation continue est fournie par Agco, la gestion électronique étant développée par JCB.

Cette dernière offre sept modes de conduite, un régulateur de vitesse et permet de rouler à 40 km/h au régime de 1 300 tr/min.

Les fondamentaux de la série 2000 sont conservés avec le freinage à disques sur les quatre roues, l'ABS, l'option Quadtronic (4 roues directrices avec 5 modes de direction) et la suspension hydropneumatique (double effet en option).

Cette dernière équipe les deux essieux avec un correcteur d'assiette droite/ gauche et avant/ arrière. Quatre régimes de prise de force sont disponibles de série. La cabine à six montants se caractérise par son pare-brise incliné.

L'habitacle spacieux accueille une nouvelle colonne de direction et un écran tactile qui peut être complété en option par un terminal Trimble offrant notamment les fonctions de guidage, d'agriculture de précision, mais aussi l'Isobus...

À noter que la sellette peut supporter une charge de 4 t, le tracteur offrant un PTAC de 13 t et un PTRA de 44 t, pour un poids à vide inférieur à 8 t. Plusieurs montes de pneus sont proposées du 380/85 R38 au 600/70 R30.

Poids À Vide: 10,3 T
Ptac 32 T
Longueur de Caisse: 8,75 m.
Capacité: 44 m³


JCB



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

Tractofolies 2016 à Venarey-les-Laumes

Appel à candidatures pour le corso fleuri et le matériel ancien

A moins d'un an de l'évènement festif qui se déroulera les 13 et 14 aout 2016 à Venarey, les Lions Club de Montbard, Chatillon, Auxois Morvan et Tonnerre entrent dans l'organisation pratique pour animer ces journées durant lesquelles 15 000 visiteurs sont attendus. Pour cette manifestation autour de la ruralité et des métiers de la terre, du bois, du fer et de la pierre, les organisateurs, le président Yves Bessard en tête, lancent un double appel pour le corso fleuri et pour l'exposition de matériels agricoles et voitures anciens. *«Nous prévoyons un corso-cavalcade à travers les rues de Venarey jusqu'à Alise Ste Reine. Pour cela, nous faisons appel aux mairies, entreprises, associations, comité d'entreprise, particuliers, soucieux de créer un élan de fête, de solidarité et de fédérer les communes de Haute Côte d'Or»*. La créativité de chacun est donc la bienvenue. Les collectionneurs de matériels agricoles et voitures anciennes sont également les bienvenus pour retracer l'évolution de la mécanisation de l'agriculture des années 50 à nos jours, une façon de raviver les souvenirs chez les plus anciens et faire découvrir ce milieu aux plus jeunes.

Si vous êtes intéressés :
Jean-Paul Martin : 03 80 92 20 92 ou 06 68 53 24 22
Michel Barbier : 03 80 92 35 26 ou 06 31 65 09 14
Site internet : tractofolies2016.jimdo.com

Présentation aux champs

L'Innov SV Pro... innove

Organisée tous les deux ans en alternance avec Innovagri, ce rendez-vous permet aux agriculteurs de voir évoluer les gammes des constructeurs d'outils du sol et de semoirs distribués par la concession John Deere.



Après Chatillon sur Seine en 2013, Michael Badault, directeur général de l'entreprise et Aurélien Chenu, directeur commercial, avaient choisi d'organiser cette rencontre entre agriculteurs et constructeurs à Monéteau le 18 septembre dernier à quelques encablures de la concession. Plus de 500 visiteurs ont fait le déplacement pour voir une exposition de plus de 50 matériels dont une dizaine d'ensembles au travail et profiter de nombreuses opérations promotionnelles sur les pièces et autres produits magasins.

Väderstad, Amazone, Kverneland et maintenant Bednar ! L'Innov SV Pro 2015 a évolué avec la présence du constructeur tchèque et des stands des organismes stockeurs (110 Bourgogne, Ets Ruzé, Soufflet), des concessions automobiles (Peugeot, Audi, Volkswagen) et des principaux fournisseurs des magasins de la concession. La gamme d'outils du sol de Bednar était donc présentée pour la première fois en démonstration publique avec un impressionnant préparateur de lit de semence de 10 m de large.

John Deere, outre ses tracteurs séries 6, 7 et 8, avait mis l'accent sur le guigage et le transfert de données proposé par JD Link, disponible sur moissonneuses--batteuses et pulvé automoteur. Moyennant un abonnement, le système «John Deere Wireless Data Transfer» permet de transmettre automatiquement des données (localisation et suivi de la flotte de matériels, performances de la machine, consommation, données parcellaires, cartes de rendement, ..) de la console en cabine vers le site de stockage de données MyJohnDeere.com. De même, des fichiers de configuration ou des cartes de prescription peuvent être transmises aux machines.

Les équipes d'SV Pro, mobilisées en nombre, peuvent se féliciter de ces rencontres conviviales où les constructeurs ont davantage de temps pour expliquer une machine au travail aux agriculteurs que lors des grands salons professionnels. Preuve en est que la plupart des visiteurs passent l'ensemble de l'après-midi sur le site. Pour clore cet évènement, une sympathique soirée était prévue avec barbecue et concert. De nombreux clients, les plus fidèles à SV PRO ont bravé le temps maussade pour venir passer un bon moment en toute simplicité. SV PRO a déjà donné rendez-vous aux agriculteurs dans 2 ans.

Tombola Terres de Bourgogne

Votre journal était présent lors de cet évènement et organisait une tombola. Le gagnant du panier de produits du terroir est la SCEA Courtois de Massangis. Toutes nos félicitations.

PUBLI-INFO

SOLARWATT®

UN PROJET SOLAIRE ?
OPTEZ POUR LA QUALITÉ
"MADE IN GERMANY" DE SOLARWATT

Fabricant de panneaux photovoltaïques et concepteur de solutions solaires clés en main, SOLARWATT accompagne les porteurs de projets avec une gamme complète de solutions à la fois performantes et durables.
Elles incluent modules photovoltaïques, systèmes de fixation, onduleurs et matériel électrique.

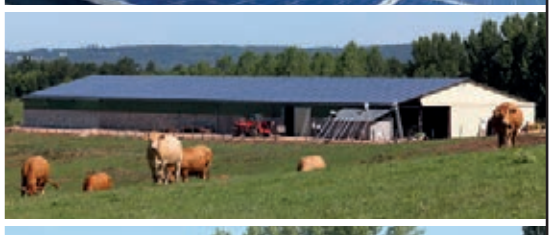
FABRICATION ALLEMANDE
dans notre usine high-tech de Dresde

LA PROTECTION TOTALE
incluse, un service d'assurance tous risques exclusif

30 ANS DE GARANTIE
produit et rendement pour nos panneaux solaires bi-verre

DES INSTALLATEURS PARTENAIRES
qualifiés sur toute la France

Depuis 2007, plus de 100 MWc soit 700 000 m² d'installations ont été réalisés sur toitures agricoles par notre réseau d'installateurs partenaires, qu'il s'agisse de projets individuels ou mutualisés, de neuf ou de rénovation.



www.solarwatt.fr

Pour connaître votre installateur SOLARWATT :
Info.france@solarwatt.net
Tél : 04 69 85 17 70

Malécot Poirier Agri

Présentation des pulvérisateurs Horsch Leeb LT



Le constructeur allemand le présentera officiellement au prochain Agritechnica en novembre. Mais avant ce rendez-vous, quelques appareils de la nouvelle gamme LT sillonnent le territoire et sont présentés dans les concessions. Ainsi le 29 septembre dernier, Malecot Poirier Agri organisait une démonstration à Varennes-Vauzelles.

Développés depuis 2007, les pulvérisateurs Horsch Leeb GS, pourvus de cuves inox de 6000, 7000 et 8000 l, ont été lancés en Allemagne et Europe de l'Est en 2011. Cette année, c'est la gamme LT, déclinée entre autre pour le marché français, qui fait son apparition. Dotés d'une cuve polyéthylène de 4000 et 5000 l, les LT adoptent la stabilité de rampe BoomControl en version Eco ou Pro, qui permet de pulvériser jusqu'à 30 cm de la végétation à plus de 20 km/h. Depuis 2011, la moitié des appareils vendus en Allemagne (soit environ 250 unités), est équipée de cette stabilité de rampe. L'objectif de limiter la dérive est obtenu par la faible hauteur de rampe, des buses 80° distantes de 25 cm et le changement de buses automatique Multi Select qui assure une taille de gouttelettes constante quelle que soit la vitesse.

Contrairement au GS, le Leeb LT adopte la nouvelle gestion électronique 100% Horsch. Trois configurations de circulation sont disponibles. Sur la version Eco, une pompe piston membrane avec des vannes manuelles gère l›aspiration, le refoulement et le rinçage.
En mode Medium, ce dernier est géré en continu par le système Continuous Cleaning System (CCS) composé d'une pompe centrifuge à bain d'huile et de vannes manuelles. Quant à la version Pro, le rinçage CCS est doté d'un système électronique d'aspiration similaire à celui déjà présent sur le Leeb GS, qui assure lors du rinçage, une dilution au 100ème en quelques minutes. L'utilisateur peut au choix, depuis la cabine, commander un rinçage complet ou partiel (cuve, rampe). Le système de pulvérisation peut être purgé par injection d'air comprimé, abaissant le volume mort en machine à 13 litres.

Malecot Poirier Agri s'adapte à l'arrivée de cette nouvelle gamme dans son giron. Des techniciens ont déjà suivi des formations et un stock de pièces est constitué. Dorénavant distributeur exclusif des pulvés Horsch sur la totalité de la Nièvre et des outils de sols et semis sur les ¾ de ce même département, la concession va renforcer son équipe commerciale. Guillaume Dufour assurera la commercialisation des Leeb LT et GS et pour renforcer sa présence sur le sud du département, Malecot Poirier Agri est en train de recruter un nouveau commercial. Les débutants sont acceptés.

▶ Des professionnels à votre service

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Secteurs d'épandage : Nièvre - Yonne - Loiret - Cher - Indre
SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage:
Composte, fumier
Calcaire, scories...
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Sarl Ponge

Une nouvelle distributrice d'aliment mobile



Baptisée Chronofeed900, ce nouveau concept, breveté, de distribution d'aliment en bâtiment contribue à simplifier le travail de l'éleveur. Tracté par un quad, la Chronofeed900 est compacte et très maniable. Un châssis muni de 2 essieux balanciers, 4 roues, un attelage rotule et la roue jockey lui procurent la stabilité nécessaire, lors des déplacements entre cours et allées bétonnées. La trémie d'une contenance de 900 litres pouvant être approvisionné par vis ou par godet grâce à 2 volets rabattables, s'adapte à la configuration de chaque site. La distribution est pilotée par un boitier de commande électrique, permettant une précision et une souplesse. L'ouverture de la trappe s'effectue par un vérin électrique avec indicateur d'ouverture de trappe, visible du quad. Une goulotte facilite le départ de la distribution, s'adaptant ainsi à une auge métallique ou une auge béton au sol.

SANDERS AURORE

DEVENEZ ELEVEUR AVICOLE
pour des filières régionales en production
- ŒUFS DE CONSOMMATION
-VOLAILLE CHAIR
Label Rouge, poulets de marque

✓Des débouchés contractualisés assurés
✓Un complément de revenu régulier
✓Une assistance de professionnels reconnus
✓Diversification, installation

Pour découvrir ces projets, vous pouvez contacter :
> Dominique MARECHAL - Tél. 06 14 27 25 44
dominique.marechal@sanders.fr
> Emmanuel PERRIN - Tél. 06 89 05 80 18
emmanuel.perrin@sanders.fr

Quoi de plus rassurant qu'un assureur qui partage vos racines ?
Assuré en incendie et responsabilité civile professionnelle



Votre agent général Aviva est à vos côtés, contactez-le !
Mr. Carrelet de LOISY Jacques
N° Orias 08040967 - www.orias.fr
15 rue Charrue - 21000 DIJON
Tél : 03 80 30 67 69
E-mail : de-loisy-jacques@aviva-assurances.com
AVIVA
Assureur agricole depuis 1856
aviva.fr/agri
Document publicitaire à jour au 16/09/2015.
Aviva Assurances. Société Anonyme d'Assurance incendie, accidents et risques divers au capital de 178 771 908,38 euros
Entreprise régie par le code des assurances - Siège social : 13,rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 RCS Nanterre

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 23/09/2015	Bourg-en-Bresse 06/10/2015	St Christophe-en B. 30/09/2015	National 23/09 au 29/09/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4,19 €	4,07 €
	R	3,67 €	3,75 €	3,98 €	3,70 €
	O	-	3,40 €	-	3,38 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	-	3,05 €	-	3,27 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,99 €
	P	-	2,50 €	-	2,66 €
Génisses VML	U	4,25 €	4,35 €	4,65 €	4,32 €
	R	4,03 €	3,85 €	4,04 €	3,81 €
	O	-	3,30 €	-	3,30 €
Taureaux VML	URO	-	2,40€	2,67 €	2,56 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 06/10/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-		
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,50	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,11	1,95	-
5 -10 ans	-	2,05	1,80	-
+10 ans	-	1,88	1,73	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,22	-	

Bovins : 372
Encore un marché qui ne concerneque les vaches, les génisses de 30 mois et les taureaux.

Un apport de bétail de bonne qualité, ce qui permet d'avoir une vente rapide dans une meilleure ambiance commerciale.

Le bétail maigre et plus léger trouve plus facilement preneur.

Sur 369 animaux, 355 seront vendus.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 21/09/2015

Bovins (88)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
240 à 320 kg	-	-
335 à 400 kg	-	-
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
190 à 335 kg	-	-
Génisses		
300 à 420 kg (16-24mois)	-	-
580 à 585 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
785 à 1195 kg	-	-1
Vaches		
Vaches légères	940 - 1200	
Vaches entre deux	1220 - 1430	
Vaches lourdes	1440 - 1910	

La présentation est globalementdemeilleure qualité permettant une vente rapide à de starfifs plus fermes en vaches lourdes viandées. Seules quelque vaches légères n'ont pas traouvé preneur. Pensez à annoncer vos animaux pour la seamine prochaine.

Bovins gras : 14
Génisses de viande : 3,90 à 4,28 € Kg de viande.
Vaches de viande : 3,82 à 4,20 kg de viande.
Cours fermes en bêtes grasses. Seulement un invendu.

Prochains marchés ovins et bovins le lundi 28 septembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 09/09/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	3,15	2,93
300 à 350 kg	2,84	2,72
350 à 400 kg	2,84	nc
400 à 450 kg	2,73	2,50
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,63	2,45
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	-	2,01
Vaches		
- 5 ans	2,00	1,88
de 5 à 10 ans	1,90	1,72
+ 10 ans	-	1,63

Broutards, Laitonnes : Cours reconduits, demande active dans la bonne marchandise.

Vaches-Génisses : Cours reconduits malgré une demande sélective.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 29/09/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg			
Mâles moyens de 300 à 350 kg			
Mâles lourds de 350 à 400 kg			
Femelles légères de 250 à 300 kg			
Femelles moyennes de 300 à 350 kg			
Femelles lourdes de 350 à 400 kg			
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg			
Mâles moyens de 300 à 350 kg			
Mâles lourds de 350 à 400 kg			
Femelles légères de 250 à 300 kg			
Femelles moyennes de 300 à 350 kg			
Femelles lourdes de 350 à 400 kg			

Pas d'apport, marché en zone de surveillance, pas d'exportation.

Tendance : Pas d'apport, marché en zone de surveillance, pas d'exportation.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 21/09/15 au 27/09/15*

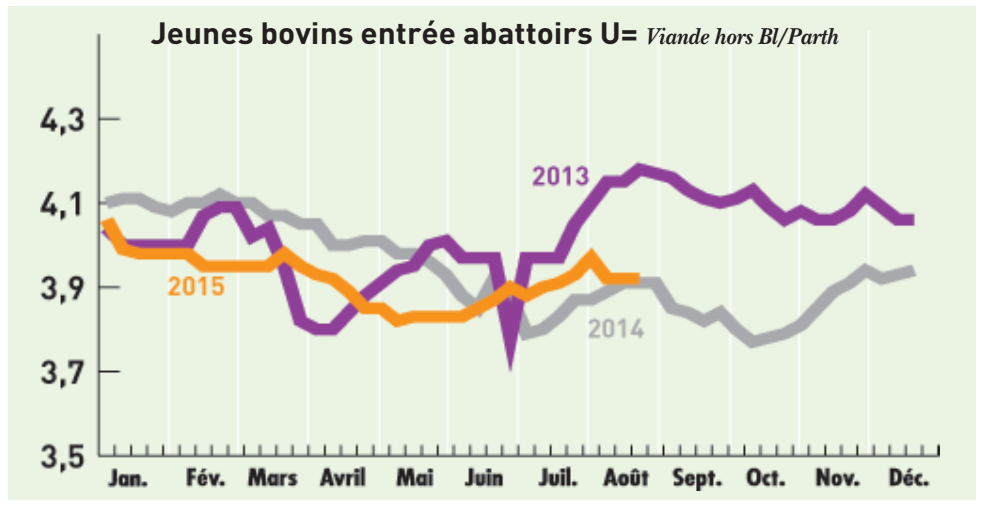
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	-	-
350 kg	-	-	-
400 kg	-	-	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		-	-
500 kg	-	-	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	-	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	-	-

Tendance :
Absence de données dûe à la FCO. Pas de cotation

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 21/09/15 au 27/09/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,86 €	3,68 €	-			
Races mixte		-	3,45 €	3,44 €	-	-	
Races lait					-	3,20 €	3,17 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,13 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,27 €	4,23 €	4,12 €	3,72 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,25 €	4,22 €	4,12 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,34 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,50 €	3,44 €	-	-
Races lait				-	-	3,06 €	3,01 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,77 €	4,51 €	4,22 €	4,07 €			

Tendance : Faible commerce. Plus de sortie et moins de consommation.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 21/09/15 au 27/09/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,90 €	3,85 €	3,83 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,08 €	4,75 €	4,32 €	4,24 €	3,91 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,11 €	4,05 €				
Races mixte					-	3,49 €		-
Races lait							3,11 €	3,06 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,84 €	4,62 €	4,35 €	4,14 €				

Tendances SEM. 41 / 2015

Bovins de boucherie

L'ambiance est lourde avec de plus en plus d'éleveurs démotivés à force de ne pas être écoutés et de tarifs qui entraînent leurs exploitations vers de grosses difficultés. Sans réelle perspective de croissance, le monde agricole va perdre ses forces vives avec le constat du manque de renouvellement des générations.
Au niveau commercial, l'ambiance est morose avec des acheteurs qui ne présentent pas de besoin particulier face une couverture suffisante dans les abattoirs. Les tarifs se maintiennent dans les femelles labels et les jeunes vaches charolaises viandées, mais la tendance est lourde dans les autres catégories avec un recul des cours pour les allaitantes de choix secondaire. Dans les laitières, les tarifs sont à la baisse avec des industriels qui restent largement pourvus en vaches mal finies (2 d'engraissement). En jeunes bovins, la détérioration des prix est catastrophique pour les engraisseurs. Alors que la tendance italienne se détend, le commerce reste difficile en France avec des tarifs qui continuent de s'éroder dans l'ensemble des catégories et des lots qui restent dans les ateliers. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

L'activité n'est pas stoppée dans les zones de protection ou de surveillance, mais les animaux doivent rester sur la même zone. Les tarifs ont retrouvé leurs niveaux d'avant la crise FCO dans les bonnes Charolaises. La vente est en revanche plus difficile avec un recul des prix dans le bétail ordinaire. ■

Broutards

L'activité n'est pas stoppée dans les zones de protection ou de surveillance, mais les animaux doivent rester sur la même zone. Les tarifs ont retrouvé leurs niveaux d'avant la crise FCO dans les bonnes Charolaises. La vente est en revanche plus difficile avec un recul des prix dans le bétail ordinaire. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le zonage FCO complique les mises en place. Face à des volumes saisonniers plus importants, les intégrateurs imposent une forte baisse dans les veaux Montbéliards, Abondances, Frisons ou croisés communs. Les veaux légers doivent rester dans les fermes, car ils ne trouvent pas preneur. Dans les veaux de race à viande, le manque de concurrence en l'absence de marché permet aux acheteurs d'imposer de fortes baisses dans les Croisés/Montbéliards. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 5 octobre) :
"La tendance demeure baissière, mais les bovins de race à viande résistent mieux et tout particulièrement les femelles allaitantes sous cahier des charges. "

«Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 5 octobre) :
« Orientation du marché à la hausse en zone indemne en raison de la rareté de l'offre. En zones réglementées, la reprise du marché est en attente des premiers animaux vaccinés. »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 21/09/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,86 - 3,47**	**2,65 - 3,27**
Gras (38-44 kg)	-	**2,83 - 3,44**	**2,63 - 2,98**
Gras (44-50 kg)	-	**2,41 - 3,04**	**2,45 - 2,84**
Gras (+50 kg)	-	**1,89 - 2,63**	**2,23 -2,45**
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**0,67 - 1,26**	**0,44 - 0,67**
(+60 kg)	**1,17 - 1,41**	**0,93 -1,18**	-
Divers			
Béliers: 70 à 135 €	**1,04 - 2,42**	**0,88 - 1,02**	
Agneaux maigres : 56 à 106 €	-	**2,05 - 3,13**	**2,24 - 2,90**
Caprins : 7 à 39 €		-	**0,16 -0,58**
Boucs :			

Ovins : 1846
Apports importants. 96% de vendus.

AGNEAUX : Bonne vente dans les agneaux de boucherie de moins de 42 kg avec des cours facilement reconduits. Le tri est un peu plus sévère dans les agneaux de 42 à 45 kg, mais les tarifs restent corrects. Par contre, le placement des agneaux de plus de 45 kg (destinés à la fête de l'Aïd El Kebir) est fortement perturbé par le protocole de circulation mis en place à cause de la FCO : les tarifs sont très décevants, et les éleveurs accordent leurs lots avec beaucoup d'amertume.

BREBIS BELIERS CAPRINS : Les cours restent favorables. Aucun invendu.

Effectifs : Agneaux: 1593 - Brebis : 199
Béliers : 34 - Caprins : 14 - Divers : 6.

Prochain marché lundi 28 septembre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 14/09/2015*

Ovins : 366	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**86 - 100**	**2,57 - 2,94**
Agneaux gras	**97 - 135**	**2,08 - 3,08**
Brebis	**40 - 92**	**0,59 - 1,09**
Béliers	-	-

Commerce perturbé par le zonage FCO en mâles lourds accompagné d'une baisse des tarifs. Vente rapide à descours fermes en agneaux légersde bonnequalité. Tarifs stables en bonne brebis, placement difficile en sujets trop maigres.
Prochain marché le 28 septembre

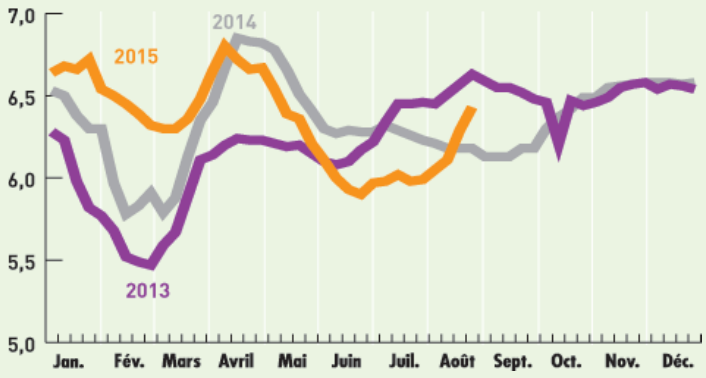
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 21/09/15 au 27/09/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,71 €**	**6,34 €**
Couvert	16-19 kg	**6,89 €**	**6,63 €**	**6,33 €**
Gras	13 -16 kg	-	**5,87 €**	-
Gras	16-19 kg	-	**5,68 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 21/09/15 au 27/09/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,25 €	**6,57 €**	**2,34 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/09/2015 au 04/10/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,70	6,72	5,85	-	-	-	-
	Var.		0,06	0,14	0,39				
	R	6,39	6,44	6,45	-	6,58	6,69	-	-
	Var.	0,09	0,01	0,02		-0,20	-0,01		
	O	-	-	-	-	6,46	-	-	-
	Var.					-0,12			
3 (couverts)	U	-	6,56	6,56	5,75	-	6,91	6,68	6,05
	Var.		0,04	0,01	0,05		0,02	0,03	0,01
	R	6,49	6,47	6,46	5,75	6,74	6,67	6,50	6,07
	Var.	0,13	0,03	-0,05	-0,32	0,03	0,04	0,08	0,21
	O	6,30	6,36	-	-	6,36	6,37	6,21	-
	Var.	0,07	-0,04			0,02	0,04	0,23	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,89	5,66	-
	Var.						0,02	-0,02	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Marché très calme. Peu de demande avec maintien des cours. Brebis : Marché perturbé par la FCO (abattages faibles et export très calme) .
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non [illegible] fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix [illegible]
49-50/2014		**204 700**	**0,21**		
51-52/2014		**9470**			**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la [illegible] vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine [illegible] concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

pas de cotation

Bourg[illegible]

Animaux [illegible] (volaille vivante) :
Volailles [illegible] : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce

Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

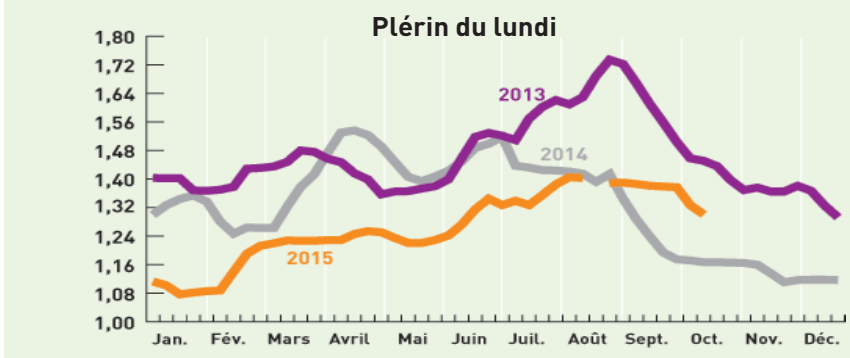
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2015

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	210 à 220 €	180 à 190 €
2e coupe	200 à 220 €	180 à 190 €
3e coupe	220 €	180 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12 517 porcs présentés) *Cotations du lundi 5 octobre 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,301 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 18/09 au 24/09/15*
1,59 €/kg/carcasse euros



Veaux

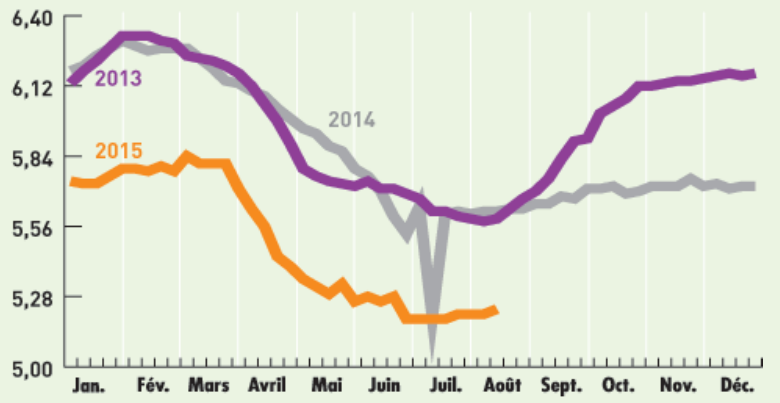
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 21/09/15 au 27/09/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	**7,34 €**	**6,24 €**	-
O	-	**5,26 €**	**3,98 €**	**3,94 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 5/10/15 au 11/10/15*

Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**485 - 530 €**	**325 - 380 €**	**140 - 245 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*	**230 - 310 €**	**130 - 160 €**	**60 - 80 €**	-
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*	**330 - 410 €**	**230 - 290 €**	**80 - 130 €**	**30 - 60 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*	**440 - 490 €**	**310 - 370 €**	**150 - 190 €**	**70 - 100 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)* **559**	**130 - 220 €**	**80 - 170 €**	**20 - 80 €**	**10 - 40 €**

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 21/09/15 au 27/09/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,70 €**	**2,48 €**	**1,65 €**	–
Bons	**2,38 €**	**2,03 €**		

Céréales

Marché du 1er octobre 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier fourrager	oct.-déc.	164 à168 inc	N	C C
Aube/Yonne		oct.-déc.	161	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	oct.-déc.	149	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité 63-64 kg/hl	oct.-déc.	140 à 145	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	selon PS	oct.-déc.	160	N	C
Aube/Yonne	52-53 kg/hl	oct.-déc.	160	N	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saone		oct.-déc.	151	T	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		dispo	156 à 157	N	C
Sud Bourgogne		oct.-déc.	154 à 160	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Côte d'Or		oct.-déc.	205	N	C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim.animale	oct.-déc.	190	N	C
LUZERNES DÉSHYDRATÉES	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main	3 d'oct.	165	V	
PULPES DE BETTERAVE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm1ère main	6 d'oct.	Inc.		

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur standard Goldoni Star 85 cabine clim chauffage 1100 heures année 2005 état neuf
✆ **06 80 17 03 17**

18 - Vds tracteur Deutz MK3, année 2002, 5.500 h, TBE, 20.000 euros.
✆ **06 70 25 62 00.**

18 - Vds tract. Landini Legend 115, année 1998, 4 Rm, clim., 3.917 h + herse Lachaud, 5 m, hydraulique, le tout en bon état.
✆ **06 72 13 07 45.**

38 - Cause retraite: vends tracteur case CS 86 ,4 roue motrice, 3680 h de 2001 pneu état neuf avec roue cage
✆ **06 22 20 04 09**

42 - Vds tracteur Massey Ferguson 3060 Autotronic 9100 h, 80 cv, année 1989, 4 roues motrices, pneus 30% usure, vitesses rampantes, bon état général, prix 8 500 euros.
✆ **06 88 38 03 06**

42 - Vds déchaumeur Vaderstaad 3 M très bon état prix 9000 euros
✆ **06 88 38 03 06**

58 - Cause cessation VENDS tracteur Deutz 6.31, 4 400 h., 1991, 4 RM, 120 cv, clim. rel. AV., TBE, 12 000 euros, - Deutz, 6.61, 1996, 7 500 h., 150 cv, clim., 4 RM, rel. AV, BE, 13 000 euros, - rouleau AV Sterneceraker 3 m., 2 000 euros (réf. 400A)
✆ **06 70 95 80 46**

58 - CHERCHE pour Deutz 7206 cabine + bati chargeur pour mailleux MX 260 (réf. 410B)
✆ **06 23 78 22 61**

Travail sol

01 - Vds herse plate HV 530 vibroculteur VR410 roto herse, cover crop APX 34 disques
✆ **06.83.12.49.54**

26 - Recherche trieur herse étrille bineuse déchaumeur pois avoine blé.
✆ **06 95 67 51 13**

38 - Vds herse arrière de semoir à blé peu servi 3m+20 dents neuve (75€) le tout 280 €
✆ **06 42 90 75 43**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. bat., - presses Moyenne Densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 410C)
✆ **06 29 81 80 05**

58 - VENDS presse balle ronde Feraboli F44, diam. 50 cm à 130, double liage, 3 200 euros, TBE. (réf. 410A)
✆ **03 86 78 70 37**
06 75 11 80 03

Arbo-viti

07 - Compresseur de taille Lacmé 800 litres porté tracteur état neuf
✆ **06 80 17 03 17**

Distribution

69 - Vds distributeur d'engrais Kuhn capacité 1000 litres. TBE.
✆ **06 42 63 80 51**

Cave

71 - Vds 2 pressoirs Vaslin Cep 400, vis évacuatrice marc, remorque égretier 35 hl, vanne 2 voies remplissage Cep, le tout BE car retraite.
✆ **06 85 33 42 10**

Agri. divers

01 - Vds IH 745, 83, 2 RM, bon état - cornadis veau portillons façades Case individuelle niches veau moulin farine barrière oblique bacs eau Karcher eau froide
✆ **06.67.60.56.82**

18 - – Achète tracteur, télescopique, cover crop, presse à foin, rouleau hydraulique, charrue, moissonneuse-batteuse.
✆ **06 76 95 32 16.**

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 390D)
✆ **07 86 22 52 61**

21 - Cause cessation : - 1 charrue Huard 4 socles 12» 500 euros, - 1 semoir St Hubtert 180 euros, - 1 semoir engrais,année 2006, 500 euros, - 1 herse Quivogne 4m plate 350 euros, - 1 canadien 3 m 15 dents 200 euros, - 1 vibro + herse 3m 200 euros, - 3 rouleaux lisses 180 euros, - 1pulvérisateur Tecnoma, - 1 cornadis 7 places, - 1 cornadis libre service, 10 places (réf. 40VB1)
✆ **03 80 64 39 33**
06 16 37 39 76

38 - VDS epandeur fumier 5t pulvé 600l CT OK vibroculteur 2.5m large semoir céréales 2.3m tuyaux alu 6 et 9m diam18 trépier cannes le tout BE
✆ **06 22 01 86 88**

38 - Vds treuil amr 8,5t 2010, scie tapie 5m 2006 20,30
✆ **09 65 38 60 92 HR**

38 - Vds nombreuses pièces tracteur Mc Cormick 135
✆ **06 76 40 01 66**

69 - Cause retraite vends cuve acier 5000 l. petit prix.
✆ **06 09 44 09 52**

84 - 30- Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds cause retraite disques Razol Z8D, camion Renault JN95, pompe tracteur Caprari D280, John Deere 1130, John Deere 6620, sulfat Hardi comander.
✆ **06 03 10 61 11**

Elevage

07 - Vends désileuse pailleuse Supertino SD4C bon état an 2003 2500 euros
✆ **06 85 14 95 84**

42 - Vds dessl. paill. Lucas Castor 45 GC 2008 4.5 m3 cde Lucatronic att. art. tbe servi pour paill et ensil. cse changt.
✆ **06 75 13 93 48**

71 - Vds rateliers libre service, longueur 6 m, 5 balles rondes, état neuf.
✆ **06 03 50 13 46**

71 - Vds cause retraite semoir engrais Amazone ZTE 600 L, doubles plateaux - 1 pneu Kleber 9 L 520 70 38, 50 % d'usure - mixeur Law 5 CH pour aliments soupe - ratelier à veau 1,75 m - 16 abreuvoirs Labuvette - pipeline 6 griffes Manus 2 pompes à vide tubes inox diamètre 50, en bloc ou au détail - 25 glissières d'autoroute - 25 traverses de chemin de fer, le tout TBE.
✆ **03 85 40 30 28 H.R.**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Partner HDI, 90 cv, 2013, clim. radar de recul., VE, FC, 3 places, regul. de vitesse, 68 000 kms, 9 000 euros TTC à débattre (réf. 39VB2)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - SUZUKI GD VITARA 1.9 130cv 3p, attelage 4x4, bte courte, 2012 - 49000km TVA rec. TBE - 14000 euros HT.
✆ **06 71 21 26 62**

69 - Renault trafic 35000 kms an 2003 caisse Isotherme - Barres porte viande. Très bon état. Prix à débattre.
✆ **06 10 46 09 60**

69 - Vends C15 D First CT OK 11/2003 130500 km + 4 pneus. Prix 2850 euros.
✆ **06 14 79 17 30**

Tourisme

38 - Recherche renault 12 TS ou TL phase 1,étudie toutes propositions,réponse assurée par mail ou téléphone merci. Tél aux heures repas au
✆ **06 07 17 25 23**

69 - Vends 307 XT PREMIUM - 1,6L ess.- 16 V - 110 CH - 5 portes - année 2004 - 76.000 km - TBE général - CT OK - intérieur tissu noir, clim., vitres élect., jantes alu 16», toit ouvrant électrique, allumage feux et essuie-glaces automatiques, auto-radio CD-MP3 - courroie de distribution changée - 4 pneus neufs, silencieux arrière neuf, disques avant et plaquettes neufs. Prix : 5.200 euros.
✆ **06 58 00 68 32**

71 - Vds Suzuki 4 x 4 Grand Vitara 3 portes, 4 places, 2.L.HDI, distri. OK PN 1.000 km, at. rem., cli., 4.700 euros.
✆ **03 85 25 38 17 H. R.**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06.82.07.33.68**

07 - Achète 100 tonnes fumier bovin ovin caprin ou échange contre bon foin 2014
✆ **06 80 88 69 12**

26 - Près Romans, vends luzerne petites bottes env 5t.
✆ **06 19 17 13 63**

38 - Vds triticale prix suivant quantité
✆ **09 71 57 25 17 HR**

39 - Agri vd paille de bonne qualité. Rendu livré cam. remorque
✆ **06 73 92 81 55**

42 - producteur vds maïs ensilage en botte, qualité extra, livré + maïs épis
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

58 - VENDS région DECIZE, maïs ensilage sur pied (réf. 39VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

69 - Vds paille bottes carrées, livraison par CRQ.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Fourrage

18 - Vends 40 ha d'andains de foin, 45 euros la tonne.
✆ **02 48 80 23 32, vers 20 h.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. **06 11 37 50 64**

88 - Vends foin. Possibilité de livraison botte carrée.
✆ **06 09 39 14 91**

88 - Vends foin. Possibilité de livraison botte carrée.
✆ **06 09 39 14 91**

Propriété

18 - Agriculteur du nord de la France recherche ferme céréalière, 180 à 230 ha, achat ou location.
✆ **06 80 32 84 54.**

38 - Vds ferme pierre 144 m2 habitables chauffages mixtes nombreuses dépendances s4r 2688 m2 terrain vue Vercors accès facile + 3 parcelles de noyers plein rapport avec hangar bétonné eau électricité.
✆ **06 88 60 51 65**

69 - Vend vigne mécanisable en Beaujolais Villages 1 HA 20 à Pruzilly libre de suite. Prix 9500 euros.
✆ **06 83 37 91 25**

Divers

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne verne 30 à 35 euros le stère
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds cse cess 6 radiateurs en fonte avec ballon d'eau chaude électrique/bois - buffet cuisine formica blanc - 2 lits 120 et 140 avec matelas
✆ **04.74.21.58.22**

38 - Vds pommes de terres pour animaux, palan 380 volts, foin petites bottes 04 74 54 42 28
✆ **06 75 46 58 83**

69 - A vendre, bois de chauffage toutes longueures + calèche à cheval 2 roues en bon état.
✆ **04 74 05 75 76**

ESPACE Affaires

la FDSEA de la Manche RECRUTE :
un / une JURISTE SPÉCIALISÉ(E) responsable de service

Missions :
Sous la responsabilité du directeur général du groupe FDSEA 50, vous serez chargé de manager une équipe de 12 collaborateurs, de former les comptables et les conseillers de AS Normandie, de conseiller les adhérents en matière de droit fiscal, droit des sociétés, droit rural et droit des affaires.

Profil :
• Formation BAC + 5
• Niveau d'expérience : expérience professionnelle préalable dans le conseil et le management requise.

Lieu et conditions de travail :
• Contrat en CDI à temps complet • Poste basé à Saint-Lô
• Poste à pourvoir à compter du 1er décembre 2015
• Rémunération dynamique selon profil et expérience
• Permis B et véhicule obligatoire

Lettre de motivation et CV à adresser par courrier et par mail à : Monsieur le Directeur Général du Groupe FDSEA de la Manche • Maison de l'agriculture
• Avenue de Paris • 50009 Saint-Lô cedex
• Courriel : directiongenerale@fdsea50.fr

remorques Lambert Votre partenaire transport
DE VRAIS PRIX PAS DE FAUSSES REMISES
C.U. 18 T
Tandem 130
H 1150 + Rehausses H 450
Roues Kargo Radial
Franco Base
16 990 € HT
www.lambert-sa.com Tel : 02.43.00.75.31

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TAPIS DE MINE POUR ENSILAGE
COUPE EN BANDES DE 1,80M SUR DEMANDE

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

✆ 01 49 84 94 28
RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGSS - Photos non contractuelles



Offre

Emploi

01 - Cherche salarié maraîcher qualifié et autonome pour remplacement maternité prox. Montmerle
✆ **06.01.92.96.95**

GARAGE POIDS LOURDS FINOISE
03 80 92 05 21
à Fain les Montbard (21)
RECHERCHE MÉCANICIEN(NE) POIDS LOURDS OU AGRICOLE H/F
Ste FINOISE
Envoyez CV à f.pissot@finoise.com
ou par courrier:
Sté FINOISE ZI - 21500 Fain-les-Montbard

38 - URGENT - C.I.EL recherche AGENT TRAITE Pour recueillir échantillons lait lors des traites en élevage sur secteur Vercors – aucun diplôme exigé – connaissance milieu agricole appréciée – domicile sur secteur – CDD de remplacement – voiture indispensable – poste à pourvoir dès que possible. Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN – nathalie.dégardin@isere-conseil-elevage.fr -
✆ **06 68 00 51 35**

84 - Entreprise agricole recrute régulièrement du personnel avec et sans expérience Valréas et alentours.
✆ **07 50 91 03 10**

Demande

Emploi

38 - URGENT - JF très motivée tit bts pa cherche contrat prof pour cj caprin rentrée 12/11/15
✆ **06 31 64 33 33**

39 - Fils agri 1ère bac pro cherche stage élevage allaitant dép. 21-39-70-71
✆ **06 88 72 17 33**

71 - Cherche travaux dans les vignes, 25 ans d'expérience, bûcheronnage, taille de haies et conduite de tracteur.
✆ **06 75 19 89 25**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses prêtes vaches prêtes ou au lait Holstein cause surnombre
✆ **06.85.89.25.89**

18 - Vds reprod. HBC de l'année et 18 mois, ind. IBR, livr. Assurée, visite toute l'année de l'élevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

25 - Vds taureaux montbéliards 12 à 18 mois, garantis saillies et sanitaires, fils d'IA mères 7500 à 39 et 34.
✆ **06 88 90 81 23**

25 - Race Montbéliarde vend ou échange génisses pleines vaches laitières. Livraison assurée.
✆ **06 82 66 55 60**
ou 03 81 50 46 81

42 - Vds trés bon taureau Charolais HBC 28 mois naisseur Raymon JC 58 origine Bambino
✆ **06 08 99 46 88**

42 - Vds très bonnes génisses Char. 30 mois pleines, HBC TGS -terme Déc. - Cuisset JM
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Elevage Aubrac H.B.A vds veaux F et M 1 an pour reproduction - 1 taureau 5 ans type viande tgs ibra
✆ **06 07 59 08 74**

42 - Vds velles et vaches Salers prêtes indem ibr élevage docile
✆ **06 78 64 18 59**
ou 04 73 95 40 31

58 - VENDS taureaux 2 ans + gros veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 38VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC, TGS, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 380D)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

58 - VENDS veaux reproducteurs, choix dans 100 veaux. GAEC Buteau Michel et Clément (réf. 3905)
✆ **06 75 57 67 84**
06 70 48 56 75

58 - Elevage HBC VEND bons taureaux 18 mois et veaux de l'année. Champeau - Parigny les Veaux (réf. 400C)
✆ **06 62 66 56 54 - 06 75 69 10 18 - 03 86 68 80 03**

58 - VENDS très bon taureau 18 mois (réf. 4004)
✆ **06 74 37 07 11**
03 86 84 37 50

58 - VENDS très bons taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs, - génisses 30 mois écographiées, vêlage décembre. Elevage HBC, TGS, IND IBR. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 4002)
✆ **03 86 38 90 36**
06 72 26 48 56

58 - VENDS génisses pleines IA - 30 mois, IND IBR. (réf. 4001)
✆ **06 83 12 74 16**

58 - VENDS taureaux 2 ans IBR A, TGS. EARL Jouvet - Lurcy le Bourg (réf. 4101)
✆ **06 59 92 52 08**
03 86 37 98 70

69 - Vds vaches Montbéliardes large choix toutes garanties sanitaires.
✆ **06 87 24 36 24**

69 - Elevage limousin vend veaux reproducteurs TBO père et mère inscrits TBS. Prix raisonnable.
✆ **06 82 22 56 77**

70 - VENDS taureaux HBC 18 mois et veaux de l'année, origines Virely Gérard. GAEC Thibault Roche - 70600 Champlitte (réf. 400B)
✆ **06 81 33 77 70**
03 84 65 39 23

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Cessation retraite vends 15 génisses et 5 vaches charolaises pleines, vêl. nov. déc. janv., HBC, IBR A.
✆ **06 12 49 29 08**

Les RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER



Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 79 50 15 71 - 06 89 18 05 87
PRÉSENTATION EXCEPTIONNELLE
PORTES OUVERTES à l'étable
les 23, 24 et 25 octobre
100 mâles reproducteurs de l'année - 40 taureaux de 18 mois - 25 génisses de 18 mois - Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

10 Elevages charolais en Bourgogne du Sud

DELANGLE Gérard :	06 88 39 36 26
LAUGERETTE Michel :	06 82 59 43 20
DELORME Eric :	06 34 36 62 68
GAEC BARGE-FEDERICI :	06 72 17 29 66
GAYET Frédéric :	06 77 60 53 27
DEVILLARD Jacques Pierre :	06 81 90 94 97
BERNIGAUD Jacky :	06 82 37 57 79
PACAUD Philippe :	06 81 82 27 97
BERNIGAUD Alain :	06 80 84 34 19
BAJARD Jean-François :	06 30 86 06 65

Portes ouvertes
Proche de Charolles (71)
Mardi 13 et mercredi 14 octobre 2015
charolais-passion
http://charolais-passion.blog4ever.com

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Malnoury)
21290 Recey s/Ource
9 & 10 octobre 2015
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34



Journées Portes Ouvertes
au Gaec ROUBE - FAYET
Ferme de Noulot - 58 470 MAGNY COURS
les 16 et 17 octobre 2015
45 veaux de l'année et 10 taureaux de 18 mois
Tel. 06 27 74 79 50 - 06 72 77 44 76
Accueil convivial (pot. buffet...)

ven, sam, dim
16, 17, 18 octobre 2015
Champlecy est dans le pré
Déjà 10 ans de succès
ELEVAGES :
BONNOT Bernard : 03 85 24 00 76
DEVILLARD Jacques : 06 18 54 64 88
MONNET Charles & Olivier :
06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23
Inédit dans le 71 :
LOTO Bouse le 18 oct.
www.champlecy-attitude.fr

PORTES OUVERTES
17 et 18 octobre
VEAUX ET TAUREAUX 18 MOIS, GÉNISSES PLEINES HBC, TGS, IBRA
Gaec GUILLIEN
Châteu-Gaillard - 58800 EPIRY
03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32

71 - Vends cause cessation cheptel charolais HBC, vaches et 30 mois terme 11/15 et 12/15, génisses 18 mois, laitonnes, taureaux adultes, veaux. EARL Griveau J.-F., Les Bidauts, Saint-Micaud.
✆ **03 85 57 12 10**
06 72 38 56 89

71 - Vds cause cessation 3 vaches charolaises pleines, 5 et 6 ans + 1 génisse pleine terme février, docile.
✆ **03 85 50 56 09 le soir 20 h ou 14 h ou laisser message**

71 - VENDS taureaux 18 mois 1 SC, - gros veaux nés novembre, ori. IA, Sylvaner, Voimo, Business ou monte naturelle, TGS, IBR A. Livraison assurée. EARL Plantard - 71320 Cuzy (réf. 4102)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vds cause surnombre 12 vaches charolaises gestantes, IBR A, vêlages janvier-avril.
✆ **06 28 28 75 47**

71 - Vds vaches et génisses pleines, vêlages de décembre à mars. Demeule Frédéric, Rigny-sur-Arroux.
✆ **06 72 98 57 88**

88 - Vds reproducteurs Blond d'Aquitaine de 14 à 17 mois très calmes, origine IA, vêlage facile, garantie sanitaire, livraison. Vaches avec veau et à vêler race pure BA.
✆ **06 12 85 67 49**

Ovin

07 - Vds cause surnombre 100 brebis Préalpes
✆ **04 75 36 73 96**
ou 06 27 23 78 44

58 - VENDS angeaux reproducteurs CHAROLAIS non inscrits, BO. (réf. 3804)
✆ **03 86 50 04 29 HR**
06 83 24 55 99

58 - VENDS béliers Charollais Antenais (réf. 4003)
✆ **03 86 20 03 57**
06 83 01 47 47

74 - Élevage de la Croix (74) achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

21 - VENDS anesse grise, 6 ans, attelage, 180 euros (réf. 41VB1)
✆ **03 80 61 40 11**

69 - Vds pouliche comtoise 2 ans PP très docile. Percheronne pleine 4 ans. Livraison poss.
✆ **07 85 53 46 73**

Chien

25 - VDS chiots Porcelaine Lof t.b. origine sanglier 07/05/2015 mère 2GT2488.
✆ **06 74 49 27 90**

38 - Vds Griffon bleu 6 ans puce 250269602942567 + 1 bleu 2 ans puce 250268711160062 pour sanglier
✆ **06 88 86 45 85**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 € TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE

SA au capital de 33 911 446,80 euros
36, rue du Docteur Schmitt
21850 Saint-Apollinaire
016 250 029 RCS Dijon

Aux termes de la réunion du Conseil d'Administration du 20 février 2015, il a été décidé de nommer à titre provisoire, M. Louis-Roch BURGARD demeurant 25 bis, rue du Château 92200 Neuilly-sur-Seine en qualité d'administrateur en remplacement de M. Mickaël NEBOT, démissionnaire. Il a été également décidé de nommer administrateur, M. MOURAD Karim demeurant à Abu Dhabi (UAE), Villa B20, Liwa Village, à titre provisoire, en remplacement de M. Edward BECKLEY, démissionnaire.

Mention au RCS de Dijon.

AL214115368

NOMINATION

CARFI SA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3.202.000 euros
Siège social
10, rue du Docteur Quignard
21000 Dijon
380 810 382 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associée unique du 16 juin 2015, ont été nommés pour une période de 6 exercices : le cabinet COUREAU, 6, boulevard Clemenceau 21000 Dijon, Commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'ODICEO et Monsieur Didier TOURRE, 19, rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier, Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Pascal REY. Mention au RCS de Dijon.

AL214115345

S.N.C.T.P

Société par actions simplifiée
au capital de 1.070.000 euros
Siège social : Impasse Docteur Quignard
Z.I.N. - 21000 Dijon
017 050 667 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associée unique du 16 juin 2015, ont été nommés pour une période de 6 exercices : le cabinet COUREAU, 6, boulevard Clemenceau 21000 Dijon, Commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'ODICEO et Monsieur Didier TOURRE, 19, rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier, Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Pascal REY. Mention au RCS de Dijon.

AL214115346

TRANSFERT DE SIÈGE

EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social
3 rue Jean Monnet 21300 Chenôve
499 386 829, R.C.S. Dijon

Par décisions en date du 1er octobre 2015, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société au 15 Avenue du Centre, Saint Quentin en Yvelines, 78280 Guyancourt, à compter du 1er octobre 2015.

Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Versailles

AL214115347

MODIFICATION DE CAPITAL

OENCELL

SAS au capital de 12 495 €
64 A, rue de Sully – 21071 Dijon
810 129 411 RCS Dijon

Le 21 août 2015, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juillet 2015, le portant de 10 000 € à 12 495 € et mis les statuts à jour.

AL214115344

SEHOD

SARL au capital de 300.000 €
16 avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon
497 593 152 RCS Dijon

Par décision en date du 31 mars 2015 , le capital a été augmenté de 700.000 € puis réduit de 730.000 € pour être ramené à 270.000 €.

Pour avis la gérance.

AL214115359

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMBLANC : Bois Taillis et Pré 9 ha 32 a 73 ca - La petite piece courte: AD-19-24-

LANTHES : Bois Taillis et Pré 13 ha 04 a 59 ca - Grande rivolle: A-5-126[2]-133[1[F1]-133[1][F2]-273 - Pature du chefin: A 27-28[P1]-28[P2] - Piece loppin: A 131[29]-143[29]

SEURRE 32 ha 63 a 30 ca - Ferme du cheffin: ZE-19(A)-19(B)-26-48(K)-48(J[F1]-48(J)[F2]-49-50-51-52-53-54-55-56 57

Les Bâtiments d'habitation et d'exploitation sont indissociables de l'ensemble des parcelles en nature de Pré, Terres et Bois Taillis.

BLIGNY-SUR-OUCHE: Pâture et Bois Taillis - Objectif maintien du fermier en place.

11 ha 59 a 80 ca - Les rechottes: ZC-51-52-53

MAGNY-SAINT-MEDARD : Terre - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'installation.

12 ha 85 a 03 ca - Au chemin de savolles: ZD-32[5] - Champs saint pere: ZA-43 - En chassin: ZH-32 - En la croisotte: ZH-62 - Le gringalet: ZB-34 - Les grands magnauseaux: ZD-13 - Les petits montants: ZE-30(J)-30(K) - Poirier olivier: ZB-74[42]

SAVOLLES: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à un projet d'installation.

5 ha 80 a 70 ca - La levee: ZB-43[1] - Les grands magniausaux: ZB-26(J)-26(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/10/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL214115370

SOFIHBO

Société civile au capital de 200.000 €
15 – 1 7 avenue maréchal Foch – 21000 Dijon
497 532 101 RCS Dijon

Modification du capital

Par décision en date du 31 mars 2015, le capital a été augmenté de 170.000 € puis réduit de 170.000 € pour être ramené à 200.000 €.

Pour avis la gérance.

AL214115361

MODIFICATION DE STATUTS

TWENTYONE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 13, allée François Mauriac
95580 Margency
791 430 572 R.C.S. Pontoise

Suivant procès-verbal en date du 27 août 2015, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Hameau de Cruchy 21500 Saint-Rémy.

Pour information : Gérant : Mle Chloé Barbellion, demeurant Hameau de Cruchy, 21500 Saint-Rémy.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Dijon désormais compétent à son égard.

Les associés.

AL214115337

MECALABO

Siège : BP 20313 21200 BEAUNE
SARL à associé unique
au capital de 120€
RCS de Dijon N°431722461

Aux termes d'une AGE du 30/09/2015, il a été décidé de la transformation de la SARL à associé unique en SASU à compter du 01/10/2015, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Monsieur MARLET JEAN MARC, sis Le Village , 21360 Lusigny sur Ouche, a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigé par Monsieur MARLET JEAN MARC, sis Le Village 21360 Lusigny sur Ouche, en qualité de président, à compter du 01/10/2015 Modification sera faite au RCS de Dijon.

AL214115341

FUSION

SCI PEPINIERES DE QUETIGNY

SCI au capital de 1.440,64 €
3 rue du Commerce – 21800 Quétigny
401 726 294 RCS Dijon

Avis de fusion

Aux termes de ses décisions en date du 31 aout 2015, l'associé unique a :

- approuvé le traité de fusion en date du 7 août 2015, aux termes duquel la société SCI DU NICOTIANA, SCI au capital de 1.000 €, ayant siège social à Saint Julien en Genevois (74162), Archamps, 300 rue Louis Rustin, 489 701 110 RCS Thonon les Bains a fait apport à titre de fusion de l'ensemble de son actif moyennant la prise en charge de son passif,

- approuvé l'évaluation des apports ainsi que leur rémunération,

- constaté la réalisation définitive des opérations de fusion au 31 août 2015, à effet rétroactif au 1er septembre 2014 : toutes les opérations actives et passives réalisées par la société SCI DU NICOTIANA depuis la date du 1er septembre 2014 étant réputées avoir été faites pour le compte de la société SCI PEPINIERES DE QUETIGNY.

Du fait de la détention par la société SCI PEPINIERES DE QUETIGNY de la totalité des droits sociaux de la société SCI DU NICOTIANA, la fusion n'entraîne pas d'augmentation de capital de la société SCI PEPINIERES DE QUETIGNY.

L'article 6 – Apports des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le Gérant

AL214115340

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CD IMMOBILIER

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 12,rue Jean Renaud
21000 Dijon
401 013 230 RCS Dijon

PV d'AGO du 27/02/2015 : Jean-Sébastien Lamour, 6 rue du Docteur Durande à Dijon (21000), a été nommé en qualité de co-gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214115324

BEAUNE PROTECTION INCENDIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 410 Rue André Marie Ampère
ZAC Porte de Beaune - 21200 Beaune
483 490 843 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du 29 septembre 2015, l'associée unique a nommé Monsieur Joffrey VERNAY, demeurant 45 Rue des Castors à Beaune (21200), en qualité de Gérant pour une durée égale à celle restant à courir de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe VERNAY, démissionnaire.

Pour avis.
La Gérance.

AL214115342

ACF ASSISTANCE CONSEIL ET FORMATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 410 Rue André Marie Ampère
ZAC Porte de Beaune - 21200 Beaune
502 906 613 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du 29 septembre 2015, l'associée unique a nommé Monsieur Joffrey Vernay, demeurant 45 Rue des Castors à Beaune (21200), en qualité de Gérant pour une durée égale à celle restant à courir de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Vernay, démissionnaire.

Pour avis, la Gérance

AL214115343

FIDAL
Société d'Avocats
4 rue Jeanne Barret – Parc Valmy
21000 Dijon

PHARMACIE DU PARC

SELARL au capital de 188.000 €uros
Siège social : Brazey en Plaine (21470)
7 Place de l'Hôtel de Ville
491 623 971 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2015, Madame Christelle MICHELET demeurant à Dijon (21000) – 3 Boulevard Carnot a été nommé Gérante en remplacement de Monsieur Alain FRANÇOIS et de Madame Josiane FRANÇOIS, tous deux co-gérants démissionnaires, avec effet au 1er octobre 2015.

AL214115349

INOPLANT BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 13 rue des Souhaits
21110 Aiserey
498 578 053 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 16/09/2015, l'Assemblée Générale Mixte a :

- pris acte de la démission de M. Benoît GILLE de ses fonctions de gérant à compter du 16/09/2015

-nommé en qualité de nouveau gérant, Mme Messodi Betty RUIMY demeurant 8 rue Guy de Maupassant 75116 Paris à compter du 17/09/2015.

Mention sera portée au RCS de Dijon

AL214115352

SARL DEVOSGE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2015, il résulte que la collectivité des associés de la société DEVOSGE, SARL au capital de 60.000 Euros, dont le siège est à Dijon (21000) - 5, Rue Devosge, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 522 175 058, a pris acte de la démission de M. David SAUVAN, demeurant à Dijon (21000) – 46, rue de Jouvence, dans ses fonctions de co-gérant à compter du 2 octobre 2015 et constate qu'à partir de cette même date, M. Ghislain LEGRAND-BERNOT est demeuré seul gérant de la société. Mention sera faite au RCS Dijon. Pour Avis.

AL214115357

ALCYACONSEIL
AVOCATS ASSOCIÉS

RMD CONSEILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 90 000 euros
Siège social : Beaune (21200),
6 Rue des Tonneliers
485 373 104 RCS Dijon

Avis de modification

Suivant décisions de l'associé unique en date du 10 juillet 2015, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant de la société Monsieur Matthieu Gromelle, demeurant à Caderousse (84860), Ferme les Islons.

AL214115362

NON DISSOLUTION

PMC DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 894 000 euros
Siège social : 17 rue de la Brot
21000 Dijon (Côte d'Or)
532 162 625 RCS Dijon

Par délibération en date du 29 septembre 2015 l'assemblée générale mixte, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis et mention.

AL214115332

SAS HV RENOVATIONS RIELLOISES

Société par actions simplifiée
Capital : 10.000 euros
Siège social :
2 grande rue - 21570 Riel-les-Eaux
RCS Dijon 803.393.024

L'AGE du 08/09/2015 a décidé conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité. Pour mention au RCS de Dijon.

AL214115339

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination sociale : Rabbit Shift
Forme : SAS en liquidation
Siège social : 3bis rue de la Garenne
21110 Bretenière
Capital social : 3000 euros
SIREN 804 341 725 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 27/09/15, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Benjamin Lefrançois demeurant au 3bis rue de la Garenne à Bretenière a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au siège social, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

AL214115329

ELV CÔTE D'OR

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, il résulte que la collectivité des associés de la société ELV CÔTE D'OR, SAS au capital de 37.000 Euros, dont le siège est à Bligny les Beaune (21200) – Le Château, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 509 690 137, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Christophe VIAL, ancien Président de la Société, demeurant à Tailly (21190) – 5, rue Robardes, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour Avis.

AL214115350

ELV CÔTE D'OR

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, il résulte que la collectivité des associés de la société ELV CÔTE D'OR, SAS en liquidation au capital de 37.000 Euros, dont le siège est à Bligny les Beaune (21200) – Le Château, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 509 690 137, a décidé, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, d'approuver les comptes de liquidation ; de donner quitus au Liquidateur : Monsieur Christophe VIAL, demeurant à Tailly (21190) – 5, rue Robardes et de décharger ce dernier de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour Avis.

AL214115351

BOURGOGNE ENROBES

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
5, rue de la Fonderie
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
442 154 431 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Au terme de la consultation écrite en date du 30 septembre 2015, les associés de Colas Est, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 23 841 788 euros, ayant son siège social Immeuble Echangeur – 44 boulevard de la Mothe à Nancy (54000), immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 329 198 337, a approuvé le projet de fusion établi le 30 juillet 2015 avec Bourgogne Enrobés, société absorbée, et les apports effectués.

La fusion et la dissolution sans liquidation de Bourgogne Enrobés sont devenues définitives au 30 septembre 2015.

Pour avis.

AL214115354

ADL CONCEPT

SARL au capital de 2 000 euros
Siège : Rue Rougeot - 21400 Aisey-sur-seine
510 007 586 RCS Dijon

Le 4 septembre 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 septembre 2015. M. François LEFEBVRE, 44 rue Rodier 75009 Paris, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

Mention faite au RCS de Dijon.

AL214115358

SAS FRANK GRIVEL SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €uros
Siège social: 2 Rue du Chatelois
21200 Sainte Marie La Blanche
RCS de Dijon: B 807 407 077

Par décision en date du 31 Août 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par la loi.

Monsieur Frank Grivel demeurant: 3 Rue Charles Aubertin – 21200 Beaune a été nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé à : 3 Rue Charles Aubertin – 21200 Beaune, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.

Pour Avis, La Gérance

AL214115371

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

GFA DOMAINE DE ROCHEFORT

Société civile au capital de 1 200,00 euros
Siège social 3C rue du Tribunal
21200 Beaune

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Beaune du 21/09/2015, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : GFA DOMAINE DE ROCHEFORT

- Siège : Beaune (21200), 3C rue du Tribunal

- Durée : 50 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Objet : la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole dont il deviendra propriétaire aux fins de création **d'une ou plusieurs exploitations agricoles**

- Capital : 1 200 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire

- Gérance sans limitation de durée : M. Philippe PECULIER, demeurant à Rue de Brully - Gigny 21200 Beaune.

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des membres déjà associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

AL214115335

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2015, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

dénomination : ML PROCESS

forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

siège social : 2D Rue Georges Simenon – 21000 Dijon

Objet :

Toutes activités d'audit et de diagnostic dans l'organisation des moyens humains et techniques des entreprises, formation, coaching, recrutement et plus généralement liées à la gestion des ressources humaines, toutes opérations concernant le conseil en management, gestion, développement stratégique des entreprises et toutes opérations connexes ou complémentaires,

La réalisation de prestations de services (administratives, comptables, informatiques, techniques, management, etc…) au profit de toutes sociétés, toute activité d'intermédiaire participant à la conclusion de contrats commerciaux de toute nature.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 Euros

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions :

Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Président : Monsieur Maurice Lallement domicilié au 2D Rue Georges Simenon – 21000 Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL214115336

AUTOMOTIVE 21

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Dijon (21) du 01/10/15, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AUTOMOTIVE 21

Siège : 37 Rue Amiral Pierre, 21000 Dijon

Objet : Achat et vente de véhicules d'occasion. Réparations. Nettoyage et entretien des véhicules destinés à la revente. Montage et démontage de pneus. Dépannages. Achat et vente de pièces détachées et de tout article ou matériel intéressant l'automobile et l'automobiliste

Durée : 99 ans

Capital : 7 000 €

Gérance : Mr Artashes HARUTYUNYAN, demeurant 16 Allée de la Beauce 21000 Dijon

Immatriculation de la Société au R.C.S. de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL214115353

SELAS «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me VIARD, notaire à Dijon, le 2/10/2015, il a été constitué la Société

Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : CYPRIEN, PIERRE-BENOIT ET CO

Siège : Dijon (21000), 62 Avenue du Drapeau, bâtiment D 2.

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, vente, location, remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, acquisition, vente, gestion de toutes valeurs mobilières et financières au moyen de tous supports financiers,

En ce qui concerne le bien situé à Dijon, 61 Avenue du Drapeau : la mise à disposition gratuite au profit des associés uniquement pour leur résidence principale,

Et ce soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi de toutes garanties à des opérations conformer à l'objet civil et susceptible d'en favoriser le développement.

Capital social : MILLE EUROS (1000 €)

Apports en numéraire : 1000 €

Gérant : M. Pierre-Benoit PAUPERT et M. Cyprien GEAY dt tous deux à Dijon, 62 Avenue du Drapeau.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis et mention, Le notaire

AL214115355

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à SETE du 19 septembre 2015 :

Forme : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique.

Dénomination : ABADOR France.

La Société a pour objet, en France et dans tous pays : - La prospection de la clientèle et la relation clients, - L'activité d'accueil téléphonique professionnel, - Les prestations de services,

Siège : 8 Rue Marceau, 21000 Dijon.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 Euros en numéraire intégralement libérés.

Madame Catherine George, demeurant : 1 Rue d'Alsace, 54340 Pompey été nommée gérant sans limitation de durée. Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour Avis, la Gérance

AL214115364

NIÈVRE

NOMINATION

SAS DES COTEAUX

Société par actions simplifiée
Capital : 2.000,00 €
Siège social : RN7
58400 Mesves-sur-Loire
482 677 879 RCS Nevers

Par assemblée générale ordinaire en date du 23 septembre 2015 les associés ont décidé la nomination de Monsieur Nicolas MORIN en tant que Président de la société dénommée SAS DES COTEAUX en remplacement de Monsieur Eric MORIN, décédé.

Pour avis.

AL584115407

ENTREPRISE MERLOT

Société par actions simplifiée
Capital : 80.000,00 €
Siège social :
Route nationale 7
58400 Mesves-sur-Loire
323 416 966 RCS Nevers

Par assemblée générale ordinaire en date du 23 septembre 2015 les associés ont décidé la nomination de Monsieur Nicolas MORIN en tant que Président de la société dénommée ENTREPRISE MERLOT en remplacement de Monsieur Eric MORIN, décédé.

Pour avis.

AL584115408

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL.

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2015de la société TJM, société à responsabilité limitée au capital de 86 000 euros, siège social : 1 bis chemin de Neuvillotte, 58440 Myennes, RCS Nevers n°497 678 680.Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 14septembre 2015 et de modifier l'article des statuts en conséquence. Ancienne mention : 1 bis chemin de Neuvillotte, 58440 Myennes. Nouvelle mention : 24 bis chemin de la Serre, 31140 Pechbonnieu. La société sera radiée du RCS de Nevers et immatriculée au RCS de Toulouse..

AL584115368

GREGOIRE

SARL au capital de 7000 euros,
2 rue St Symphorien
58500 Oisy
530 116 755 RCS Nevers.

L'AGE du 30/07/2015 a transféré le siège social à 4 allée Roger Pehau 13821 Bastidonne à compter du 30/07/2015.

Immatriculation au RCS de Marseille.

AL584115391

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud -
58000 Nevers

GARAGE CAFE

SARL au capital de 37.500 euros
Siège social : 2, rue du Bourg
58000 Sermoise sur Loire
405 253 659 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2015 a décidé de transférer le siège social du Domaine de Sampanges – 58470 Gimouille au 2, rue du Bourg – 58000 Sermoise sur Loire.

Pour avis, le gérant, Y. ROCAGEL

AL584115402

L'ESCALIER EN BOIS

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 24 août 2015 de la société L'ESCALIER EN BOIS, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, siège social : 5 rue François Charrier, 58000 Nevers, RCS Nevers n°508 107 162.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1 septembre 2015 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 5 rue François Charrier, 58000 Nevers.

Nouvelle mention : Route de Bourgogne, 58000 Nevers.

AL584115414

MODIFICATION DE CAPITAL

S.C.P. D'INFIRMIERES GAMBETTA

Société Civile Professionnelle
au capital de 175.000 €uros
Siège social : Fourchambault (Nièvre)
36 rue Gambetta R.C.S. Nevers : 403 694 342

Réduction du capital social : Assemblée générale extraordinaire du 14 AOUT 2015 Capital social : **Ancienne mention :** 175.000 euros **Nouvelle mention** : 150.000 euros Pour avis La Gérance

AL584115423

RECTIFICATIF

L'ERMITAGE DE BOURGOGNE

Dans l'annonce N° 583815344 parue le 18/09/2015 concernant la SCI L'ERMITAGE DE BOURGOGNE il convenait de lire «**SCI au capital de** ...» au lieu de SARL .

AL584115410

MODIFICATION DE STATUTS

SARL TECHNIC'ELEC 58

SARL au capital de 120 000 €
31 Boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers
RCS Nevers 398 711 283

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2015 et des décisions de la gérance du 18 septembre 2015, le capital social a été réduit de 30 000 pour le ramener de 120 000 € à 90 000 € par voie de rachat et d'annulation de 125 parts. Aux termes du même procès-verbal, le capital a été augmenté de 30 000 € pour être porté à 120 000 € par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Article 6 – Apports : Il est ajouté l'alinéa suivant : «aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2015 et des décisions de la gérance du 18 septembre 2015, le capital social a été réduit de 30 000 € pour être ramené à 90 000 € par rachat et annulation de 125 parts puis a été augmenté de 30 000 € par incorporation de réserves».

Article 7 – Capital social : cet article est désormais rédigé ainsi : «Le capital social est fixé à la somme de 120 000 €. Il est divisé en 375 parts de 320 € chacune numérotées de 1 à 375, libérées et réparties entre les associés de la manière suivante :

Monsieur Hervé LEVERT 265 parts

A concurrence de 265 parts numérotées 1 à 200 et 301 à 365

Monsieur Philippe POMMIER 110 parts

A concurrence de 110 parts numérotées 201 à 300 et 366 à 375».

AL584115404

EARL DOMAINE DES HESPERIDES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Siège social : La Ribaine
Riousse, 58240 Livry
RCS Nevers 529 242 430

Suivant acte sous seing privé du 11 septembre 2015, enregistré au SIE de Moulins le 30 septembre 2015, Bordereau n° 2015/1090, Case n° 7, Ext : 3773, l'Assemblée Générale

Extraordinaire des associés de l'EARL DOMAINE DES HESPERIDES a décidé de transférer le siège social de La Ribaine, Riousse - 58240 Livry au 60 Rue de Bourbon - 03320 Le

Veurdre à compter du 1er avril 2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - Le Gérant.

AL584115409

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement du 30/09/2015, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CALVI Eddy

RCS NEVERS 514 304 799

Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

13 rue de Paris

58240 Saint-Pierre-le-Moutier

AL584115419

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION DE :

BALZOTTI Claude

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

BALZOTTI Claude

Sis à : DROITS INDIVIS SUR TERRAIN SIS A COSNE SUR LOIRE

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL584115412

DEPOT DE L'ETAT DE COLLOCATION DE :

M. PASQUETTE JEAN LOUIS

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

M. PASQUETTE JEAN LOUIS

Sis à : BATIMENT - ZA CROIX ARNAY 58220 DONZY

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL584115413

Par jugement du 30/09/2015, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SERRANO ENVIRONNEMENT (SAS)

RCS NEVERS 512 503 905

Commerce de gros (commerce entrepreneurs) de bois et de matériaux de construction

58430 Arleuf

AL584115417

Par jugement du 30/09/2015, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BOURGOGNE ENVIRONNEMENT TRAVAUX PUBLICS (SARL)

RCS NEVERS 384 437 257

Collecte des déchets non dangereux

16 rue de Bibracte

BP 20

58120 Château-Chinon ville

AL584115418

Par jugement du 30/09/2015, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

RIGAUD Damien Dorny

RCS NEVERS 449 660 729

Autres activités de télécommunication

29 boulevard Boigues

58600 Fourchambault

AL584115420

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SARL REMOND

SARL au capital social de 7 622,45 euros
Siège social
Domaine des Pyvotins-Vielmanay
58150 Pouilly sur Loire
343 859 104 R.C.S. Nevers

Décision : AGE en date du 25 septembre 2015

Objet : transfert du siège social - Augmentation du capital social

Anciennes mentions :

Siège social : Domaine des Pyvotins-Vielmanay 58150 Pouilly sur Loire

Capital : 7 622,45 euros

Nouvelles mentions :

Siège social : Le Grand Migné 58400 Narcy

Capital : 250 000 euros

Pour avis.

AL584115416

Société d'Avocat
Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

HOTEL LOIRE

SAS au capital de 150.000 €
Siège social : Quai de Médine
58000 Nevers
428 920 243 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixe du 28 septembre 2015 les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Président : M. Patrice PELEGRIN, dt 47 rue Just Veillat – 36000 Chateauroux

Directeur Général : M. François AGENET, dt Brüsseler Ring 59 – 52074 Aachen (Allemagne)

Nouvelle mention

Président : M. François AGENET, dt Brüsseler Ring 59 D – 52074 Aachen (Allemagne)

Pour avis, Le Président.

AL584115425

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUBERGE DE LA POULE NOIRE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 9 Place des Pêcheurs
58400 La Charité sur Loire
753 847 821 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2015, Mademoiselle Marie-Bérengère Saintandré démissionne de ses fonctions de co-gérante, et ce à compter du 15 septembre 2015. Mademoiselle Emilie Saintandré reste seule gérante de la société.

Pour avis, La co-gérance,

AL584115388

SCI DE L'ABREUVOIR 61

au capital de 1.000,00 €
ayant son siège social à Breugnon (Nièvre) Villaine,
immatriculée au RCS de Nevers
sous le numéro 484 855 168

Actes reçus par Maître DINET, notaire, les 17/04/2015 et 08/09/2015 :

- Monsieur Marc André Laurent DESPIGNES, demeurant 61 rue de l'Abreuvoir à Clamecy, né à Clamecy (Nièvre) le 17 décembre 1966 est nommé en qualité de gérant à compter du 18 avril 2015, en remplacement de Madame Sylvia FURHMANN, gérant démissionnaire ;

- le siège social est transféré 47b route de Pressures à Clamecy (Nièvre) à compter du 18 avril 2015.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584115405

PIERRE NATURELLE DE BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
Capital : 8.000,00 €
Siège social : RN 7 -
58400 Mesves-sur-Loire
445 089 469 RCS Nevers

Par assemblée générale ordinaire en date du 23 septembre 2015 les associés ont décidé la nomination de Monsieur Nicolas MORIN en tant que gérant de la société dénommée PIERRE NATURELLE DE BOURGOGNE en remplacement de Monsieur Eric MORIN, décédé.

Pour avis.

AL584115406

MARC GUILLAUDOT IMPRIMEUR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 120 000 €
Siège Social : 29, Rue Louis Michaud
58640 Varennes Vauzelles
409 129 871 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 30 septembre 2015, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du même jour Mr Xavier BOULOT dt à Chaulgnes (58) – 8, Chemin de la Sarre aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Marc GUILLAUDOT démissionnaire.

Pour avis.

La Gérance.

AL584115424

NON DISSOLUTION

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 septembre 2015, les associés de la société dénommée SARL MTMS, société à responsabilité limitée, au capital de 7 500,00 euros, dont le siège est à Chevannes Changy (58420), 3 route de la Tuilerie, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 753975994, ont décidé, du fait de pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014, les capitaux propres de la société étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, qu'il n'y pas lieu à dissolution anticipée de la société et en conséquence de poursuivre les activités de celle-ci.

Formalités au RCS de Nevers.

Pour insertion

AL584115401

SARL LUMINASOL

Au capital de 500 €
Siège social : 7 Rue Gilbert Gautheron
58000 Challuy
792 163 255 RCS Nevers

Par A.G.E. du 24 septembre 2015 l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers

Pour avis

AL584115403

DISSOLUTION LIQUIDATION

LAVAL 1

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège
11 Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
R C S : Nevers 400 220 356

Aux termes d'une décision en date du 28.09.2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28.09.2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Julien VALLADE, demeurant 220 Chemin de Cuguillade 83440 Montauroux, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 11 Boulevard du Grand Pré des Bordes 58000 Nevers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt au RCS Nevers.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584115411

SCEA BOUTTIER

Maizières – 58150 Garchy
Au capital de 34 453,48 €
RCS Nevers – 350 618 245

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2015, la collectivité des associés de la SCEA BOUTTIER a décidé la dissolution de la société à compter du 15 septembre 2015.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. BOUTTIER Jacques, Gérard et Michel et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA BOUTTIER en liquidation - Maizières 58150 Garchy, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Les liquidateurs

AL584115421

EURL EVM

SARL au capital de 43 143 euros
Siège social : 4, avenue Hoche
58 170 Luzy
RCS Nevers : 411 662 679

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 aout 2015, il résulte que :

L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06 aout 2015 et sa mise en liquidation.

L'associé a nommé comme Liquidateur Monsieur Louis Martin, demeurant 4, avenue Hoche - 58170 Luzy, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4, avenue Hoche - 58170 Luzy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis.

AL584115368

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25 septembre 2015 constitution de la SAS : MENUISERIE CROLAND

Capital social : 8 000 euros.

Siège social : 3 rue du Champ Magny 58470 Magny Cours

Objet : Tous travaux de menuiserie, fermetures, huisseries, aménagement et serrurerie.

Tous travaux accessoires ou complémentaires.

Président : M. Philippe Croland demeurant 5 route de Saint Georges 58470 Saint Parize Le Chatel

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL584115400

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

YONNE

DÉMISSION

EURL EBMP

L'associé unique de l'EURL EBMP, 5 rue Arnold Marti – ZA des Champs Casselins – 89000 ST Georges sur Baulches, réuni en AGO le 19/09/2015 a constaté la démission de M. Gallardo David en date du 30 juin 2014 et non remplacement. Cette modification n'entraine pas de modification statutaire.

Formalités au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre. Pour avis, le représentant légal.

AL894115432

TRANSFERT DE SIÈGE

LEBOUCQ

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
Au capital de 3.000,00 euros
Siège social : 13 Route Des Seguins
Les Pagerets 89340 Villeneuve La Guyard
788 478 717 RC Sens

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 30/07/2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13 Route des Seguins – Les Pagerets à Villeneuve La Guyard (89340), au 2 Bis Grande Rue – Hameau de Chaumasson à Villethierry (89140), à compter du 01/08/2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance.

AL894115506

FORET D'OTHE

SCI au capital de 1000,00 Euros
136 rue du faubourg poissonnière,
75010 Paris
502550452 R.C.S. Paris

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/10/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 35 route de la foret d'othe, le fays, 89570 Turny à compter du 05/10/2015.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

AL894115521

MODIFICATION DE CAPITAL

SO'FUN

Société à responsabilité limitée
au capital de € 586 794,39
Siège social
Chemin du Brusquet
89340 Villeneuve la Guyard
RCS Sens B 420 907 354

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2015, les associés ont décidé d'augmenter le capital à concurrence de € 190 004,70, ledit capital se trouvant ainsi porté à € 776 799,09, par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société et création de 24 935 parts nouvelles de € 7.62, qui ont été intégralement souscrites et libérées, et de modifier la dénomination sociale.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Anciennes mentions

Le capital social est fixé à la somme de € 586 794,39, divisé en 77 006 parts sociales de € 7.62 chacune.

Nouvelles mentions

Le capital social est fixé à la somme de € 776.799,09 divisé en 101 942 parts sociales de € 7.62 chacune.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis, le représentant légal,

AL894115514

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SARL PRECY COUVERTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
porté à 260 000 euros
Siège social : La Chaume Bonjuan,
89200 Magny
RCS Axerre 508 697 000

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 29 septembre 2015 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 250 000 euros par apports en numéraire, ce

qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (10 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 euros)
Pour avis.
La Gérance.

AL894115517

RECTIFICATIF

RONAELE AUTO

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 18/09/2015, concernant la société RONAELE AUTO, lire **(rue)** a la place de(5 chemin)

AL894115501

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve-La-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 25 septembre 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable par :

Monsieur Bernard Luc Marie Alphonse COTTARELLI, retraité, et Madame Denise MARTIN, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Champigny (89340) 9 bis rue des Nouzeaux,

Monsieur est né à Argenteuil (95100) le 10 mai 1950,

Madame est née à Provins (77160) le 13 février 1958.

Mariés à la mairie de Champigny sur Yonne (89340) le 3 mai 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est divorcé en premières noces de Madame JAUFFRES Madeleine.

Madame est divorcée en premières noces de Monsieur MINOST Noël Camille.

Monsieur est de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

AL894115502

MODIFICATION DE STATUTS

CEDIFLO

Société anonyme transformée en société par actions simplifiée au capital de 150.000 €
Siège Social Chemin Départemental 905 Route d'Avrolles
89600 Saint Florentin
RCS Auxerre 334 227 485

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2015, enregistrée auprès du pôle enregistrement du Service des Impôts des Entreprises d'Auxerre le 6 juillet 2015, bordereau n°2015/574, Case n°12, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société susvisée a décidé la modification de l'objet social et la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 150.000 €.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à Saint Florentin (89600) – Chemin Départemental 905 – Route d'Avrolles sous l'enseigne : INTERMARCHE,

Ainsi que, à titre accessoire et sous réserve de l'exploitation à titre principal du fonds désigné ci-dessus, la distribution de produits pétroliers, l'achat/vente de bijoux en métaux précieux, l'activité de traiteur, la restauration, la location de véhicules et l'exploitation de tout établissement accessoire et complémentaire sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES, la participation dans toute société exploitant un fonds de commerce sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS :

Toutes opérations de cession, donation, apport, apport partiel d'actif, fusion, et d'une façon générale toutes mutations de la propriété ou de la jouissance d'actions en tout ou en partie même en ce qui concerne le droits démembrés, même entre associés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant à l'unanimité des associés ayant le droit de vote pendant une période de quinze (15) années au moins.

Toutes les autres mutations d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi que les cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant peuvent être effectuées librement.

Sous sa forme anonyme, la société était dirigée par :

• Monsieur Joël QUER, Président Directeur Général,

• Madame Annie QUER, Administrateur,

• La société JOBANE, Administrateur, dont Monsieur Joël QUER était le représentant permanent.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :

Monsieur Maxime DUPONT, né le 24 octobre 1975 à Troyes (10), de nationalité française, demeurant 22 rue de la Guide – 10150 Montsuzan.

COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions :

- Monsieur Jean-Claude PETAMENT, né le 17 avril 1952 à Piennes (54), demeurant à Dijon (21000) - 9 rue Broglie, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- la société EXCO SOCODEC, société à responsabilité limitée au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est situé à Dijon (21000) – 51 avenue Françoise Giroud, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 400 726 048, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour Avis
Le Président

AL894115515

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ACES DREAM

Sarl à associé unique
au capital de 3 000 euros
Siège social 31, rue Louis Galvani
89100 Villeurbanne R.C.S. Lyon 501 688 493

Par L'AGE du 24 08 2014 Il a été décidé de nommer nouveau gérant Mr Fougeron Thomas demeurant 12 rue Branly 82480 Le Portel en remplacement de Mr Dubois Sébastien gérant démissionnaire inscription modificative au RCS de Lyon

AL894115505

TOUS VOS ARBRES 5.5

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue du Marais
89240 Lindry
511 402 018 RCS Auxerre

Changement de gérant

Aux termes d'une délibération en date du 30 Septembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TOUS VOS ARBRES 5.5 a décidé de transférer le siège social du 2 Rue du Marais - 89240 Lindry au Chemin de l'Orme Briquet - Marnay - 89110 Poilly Sur Tholon, à compter du 1er octobre 2015.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 511 402 018 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Aux termes de cette même délibération, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Jacques PIERRE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Philippe Cediey, demeurant Chemin de l'Orme Briquet – Marnay à Poilly Sur Tholon (Yonne), pour une durée illimitée, à compter du 1er octobre 2015.

Pour avis La Gérance

AL894115518

NON DISSOLUTION

SARL FOUET DANIEL ET KEVIN

Sté à responsabilité limitée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 13 Grande rue 89440 Dissangis
R.C.S. 534697255 Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 8 septembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire :

- a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL894115351

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHABLIS - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

1 ha 40 a 50 ca - Fond de vauvilien: P-54-799

TOUCY - fonds occupé - pré

6 ha 92 a 24 ca - Moulin des barillets: E-413-414-415-416-417-418-419-423 - Prairie du ru de l epine: E-187 - Pres des barilles: E-189 - Pres quatre arpents barill: E-188

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26 octobre 2015** à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894115522

126 rue Armand Fallières,
63028 Clermont-Ferrand
Cedex 2

THOMAS DROYER

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ferme de Sébille
89430 Tanlay
799 689 070 RCS Auxerre

Perte de moitié

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 25 juin 2015, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance

AL894115492

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

LES DELICES DE FLORALYSA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 Grande Rue Aristide Briand
89200 Avallon
RCS Auxerre 797 644 440

Aux termes d'une décision en date du 4 février 2015, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.
La Gérance.

AL894115504

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur –
89100 Sens

SAGOP OUTILLAGES

Société à responsabilité limitée
au capital de 76 224,50 euros
Siège social : ZI La Fontaine d'Azon
89100 Saint Clément
349 352 351 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

AL894115516

DISSOLUTION LIQUIDATION

ACEIRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 400 euros
Siège social : 36 Rue du Galop
89500 Marsangy
500 803 366 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/09/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Bruno Sourd pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé 36 Rue du Galop à Marsangy (89500). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis, le Liquidateur

AL894115450

SCI DE BEAULIEUX

Société en Liquidation
Société civile immobilière
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 7 rue de la Chapelle
89140 Evry
528 509 342 RCS Sens

Clôture de Liquidation

L'AGE du 30/09/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat la liquidatrice, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2015.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis
La liquidatrice

AL894115463

LEMARIE

SARL en liquidation amiable
au capital de 6 000 €
Siège Social : 144, rue des Déportés
et de la Résistance - 89100 Sens
509 171 096 RCS Sens

Le 31/03/2015, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Florence Lemarie de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL894115495

BONNIE ESTHETIQUE

SARL au capital de 16.000€
Siège social : 2 Route de Montillot
89270 Voutenay-sur-Cure
442 681 235 RCS d'Auxerre

Le 01/09/2015, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Florence SODOYER, 4 La Papaudière, 85260 Brouzils et fixé le siège de liquidation chez le
liquidateur.
Modification au RCS d'Auxerre.

AL894115497

BONNIE ESTHETIQUE INVESTISSEMENT

SARL au capital de 210.000€
Siège social : 2 Route de Montillot
89270 Voutenay-sur-Cure
451 999 395 RCS d'Auxerre

Le 01/09/2015, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Florence Sodoyer, 4 la Papaudière, 85260 Brouzils et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Modification au RCS d'Auxerre

AL894115499

NADEGE IMPORT

SARL au capital de 7600,00 Euros
31 rue de la Fête Dieu,
89470 Monéteau
501516660 R.C.S. Auxerre

Par décision du Gérant en date du 30/09/2015 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Max BOURQUIN, 2 chemin de la Peyrière, 06560 Valbonne et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Max BOURQUIN.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL894115513

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/09/2015, il a été constitué une SAS dénommée : S.A.S. VLG SERVICES

Siège social : 17 rue Pesant et Bombert, 89350 Champignelles

Capital : 1.000€

Objet : Nettoyage courant des bâtiments

Président : Mme Vanessa Faussey, 37 rue Jean Jacques Rousseau, 89350 Champignelles.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué
aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés
uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894115489

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privé en date à Yrouerre (Yonne) du 29 septembre 2015, enregistré à Auxerre.

Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination :** SCEA EAUFLEUR DU TILLEUL

- **Capital social :** 309 450 Euros

- **Siège :** 3 rue de Montpeiroux - 89700 Yrouerre.

- **Durée :** 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

- **Objet :** La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

- **Gérance :** Monsieur Philippe FLEUREAU a été nommé Gérant de ladite Société pour une durée indéterminée.

Pour avis.

AL894115494

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Troyes du 15/09/15 il a été constitué une société :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : DAVEM

Siège social : 1 Bis Chemin de Halage, 89000 Auxerre

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société RCS d'Auxerre.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : David CHOMAT, demeurant 6 rue Jean Monnet 10260 Virey sous Bar

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

La gérance.

AL894115496

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/09/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : L'AVENIR DE SENS

Siège social : 193 Avenue de Senigallia, 89100 SENS

Forme : Société Civile Immobilière

Sigle : LADS

Capital : 1000 €

Objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou terrains

Gérant : Monsieur Kais bouzaiene, 13 Rue des Grands Courtils, 89100 Sens

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894115500

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Vincelles du 22/09/2015 a été constituée une SARL nommée : VINCELLOISE

Objet : La distribution de carburant, accessoires automobiles, alimentation, petite restauration sur place ou a emporter

Capital : 10.000 €

Siège social : 1 rue de la cave, 89290 Vincelles

Durée : 99 ans

Gérance : M. Eric MERLOT, 6 rue de Bel Air, 89660 Châtel-Censoir.

Immatriculation : RCS de Auxerre.

AL894115508

SCI FORD

Par acte SSP du 21/09/2015, il a été constitué une SCI dénommée SCI FORD

Capital : 150 €

Siège social : chemin du Moulin de Montleu 89600 Saint Florentin

Objet : gestion locative, achat vente de biens immobiliers

Gérant : M. Olivier CLECH, chemin du Moulin de Montleu 89600 Saint Florentin

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL894115510

METALLERIE DES MIGNOTTES

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée METALLERIE DES MIGNOTTES au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 4, rue des Fontenottes, ayant pour objet la serrurerie, métallerie, chaudronnerie, ferronnerie sous toutes ses formes, agencements divers, mécanique générale, usinage, travaux de menuiserie métallique, toutes opérations de constructions mécaniques. M. Eric PARIOST demeurant à Laroche St Cydroine (89) 23, rue Georges Guyot, a été nommé gérant. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL894115512

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 septembre 2015, à Vinneuf, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOMBARD ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT.

Forme : société à responsabilité limitée.

Siège social : 9 rue Turgot, 89140 Vinneuf.

Objet : Fourniture, pose et prestations d'assainissements.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : 2 000 euros divisé en 2 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Gérance : Lombard Christophe 9rue Turgot 89140 Vinneuf.La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis.

AL894115519

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2015 à Villiers Les Hauts, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : DES LILAS

Siège social : 11 rue des bordes 89160 Villiers-Les-Hauts

Objet social : l'acquisition, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers meublés ou non meublés en France ou à l'étranger

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Clémence Petit demeurant 25 rue Haute à Villiers-Les-Hauts 89160

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

La Gérance

AL894115520

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous
les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02



SEINE-MARITIME (76)

Paroles de jeunes

POLYCULTURE
ELEVAGE

Séverine Féron, 40 ans, est installée depuis deux ans à Conteville (76).
Elle a rejoint son mari Vincent sur une exploitation familiale typique du département.



J'aime
- Le contact avec ses vaches et ses veaux
- Vivre au rythme des saisons

Je n'aime pas
- Les représentants qui débarquent sur la ferme sans rendez-vous

Un équilibre entre travail et famille

Avant d'être agricultrice, Séverine a été cadre commerciale sur Paris. Elle vendait des produits laitiers auprès des plus grands cuisiniers parisiens. Elle est ensuite venue vivre à Conteville auprès de son mari agriculteur et est devenue maman de trois enfants. Le passage de la vie citadine à la vie rurale dans ce village de 450 habitants ne semble pas du tout avoir déstabilisé la jeune femme. *« Paris était une étape de ma vie très intéressante, mais je ne regrette pas du tout ce retour à une vie plus simple et plus vraie qui me convient tout à fait. »*
En 2013, elle s'installe en Gaec avec son mari Vincent. Aujourd'hui, c'est une jeune agricultrice épanouie, qui aime ce qu'elle fait. *« C'est une chance de pouvoir concilier mon travail, ma vie de famille et une vie sociale. Je peux m'occuper de mes enfants, je suis conseillère municipale et j'ai rejoint le Sivos pour le regroupement scolaire, je suis également représentante de parents d'élèves ».*
Sur l'exploitation, Séverine est responsable de la traite du matin et du soir, des petits veaux et de la partie administrative. Un bureau a d'ailleurs été aménagé dans un bâtiment annexe pour bien différencier la partie ferme de la partie privée. *« Selon les besoins, je fais les courses pour la ferme, je vais chez le véto, à la coopérative, j'escorte le déplacement du matériel, je fais le taxi…Mon mari est sur la partie cultures (blé, maïs fourrager, escourgeon, colza, pois), la gestion des surfaces fourragères, l'alimentation du troupeau et la conduite de l'atelier de taurillons. »* Chacun sa partie.

Engagement syndical

« Nous sommes complémentaires et chacun fait confiance à l'autre. Nous avons



réussi à trouver un équilibre. Lors des dernières manifestations en septembre, nous nous sommes déplacés chacun notre tour ! Nous défendons notre métier, nous avons tous les deux les mêmes revendications mais je suis plus démonstrative que lui, j'exprime davantage mon opinion sur les soucis de notre métier. Mais en même temps, je suis peut-être plus optimiste aussi et moins anxieuse. Je me dis toujours que le meilleur est à venir. C'est peut-être le fait d'être mère… »
Son engagement au syndicat JA aide beaucoup aussi. Cela lui permet d'aller voir ailleurs pour découvrir les contraintes et les atouts de chacun. *« Dans le canton, la présence d'autres jeunes femmes agricultrices de mon âge est également très importante. Un petit texto et on sait que la voisine vit la même chose et comprend tout à fait ce que l'on ressent. C'est très important de savoir que l'on n'est pas seule. Parfois, malgré tout, je rumine pas mal quand je suis dans ma salle de traite. Alors pour éviter que cela ne me prenne trop la tête, je mets la musique à fond. »*

Vitesse de croisière

Aujourd'hui, sur l'exploitation, l'atelier lait est en vitesse de croisière, mais les investissements sont réfléchis. Le couple s'est posé la question d'augmenter sa production de lait, mais il faudrait reconstruire un bâtiment et pour le moment, cela n'est pas possible. *« Si on fait un budget prévisionnel pour ce projet, cela ne passe pas. Mais il n'est pas question de remettre en question l'atelier laitier. Je viens de m'installer, je suis donc partie pour douze ans de remboursement. Mais il n'est pas question non plus de remettre en question l'embauche de notre salarié. Je ne pourrais pas avoir cet équilibre vie de famille et travail s'il n'était pas là. Nous ne partons pas en vacances pour le moment, mais par contre, je suis là tous les jours pour les enfants. Cet équilibre est primordial pour nous.»*

CATHERINE HENNEBERT

SON EXPLOITATION

- En Gaec avec son mari Vincent
- 100 vaches Prim'Holstein
- 195 ha
- 1 atelier de taurillons
- 1 salarié à plein temps



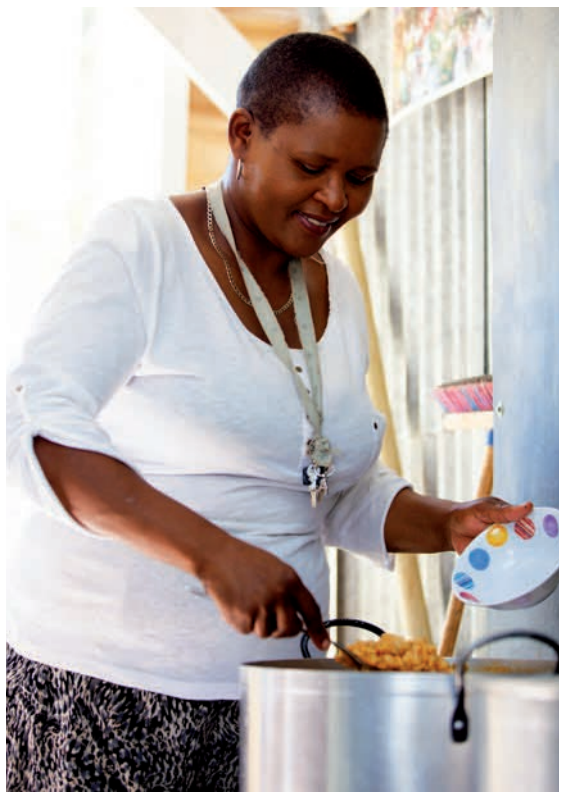
> *« Il n'est pas question de remettre en question l'embauche de notre salarié. Je ne pourrais pas avoir cet équilibre vie de famille et travail s'il n'était pas là. »*

Dans le township de Windhoek-Namibie

Home of Good Hope, l'espoir d'une vie meilleure

Cinq heures du matin. Monica Imanga se lève tôt pour cuisiner. Il faut dire qu'elle attend de nombreux invités ce midi, tous des enfants. Combien seront-ils ? 450 comme hier ? 570 comme avant-hier ? Elle n'en sait rien, mais pour ces invités, elle va préparer trois marmites de 20 litres d'un plat unique, qu'elle emportera en taxi jusqu'à l'association. Son fils Peacemaker prendra la relève vers 10 heures et en préparera deux autres. C'est ainsi chaque jour de la semaine, seul le dimanche est consacré à la famille et à Dieu.

Monica vit à Wanaheda, un des quartiers de Katutura, le township de Windhoek, capitale de la Namibie. Katutura, une ville dans la ville, résultat de l'apartheid instauré dans les années 50. 200 000 habitants sur les 300 000 que compte la capitale. Le township est constitué de petites maisons en dur mais aussi de cabanes en tôle, où s'entassent des familles souvent nombreuses venues des campagnes chercher un eldorado en ville. Les conditions de vie sont difficiles sur fond de précarité, petits boulots, chômage galopant et tout ce que cela entraîne : alcool, drogues,… Comment Monica en est-elle arrivée à servir 500 repas chaque jour aux enfants de ces quartiers ? Une belle rencontre sur fond d'une réalité bien triste.



Monica Imanga : son courage et son dévouement envers les enfants surprennent souvent les bénévoles qui passent à l'association.



Les petits qui ne sont pas encore scolarisés sont les premiers à profiter de la soupe populaire, une parenthèse quotidienne durant laquelle ils redeviennent des enfants.



Goreangab est le quartier le plus pauvre du township, fait de petites cabanes en tôles où s'entassent des familles qui quittent leur campagne.

Une rencontre de femmes courageuses

Années 2000, Maria, l'une des 5 enfants de Monica, est hospitalisée durant de longues semaines. Maria a 16 ans et est prise en affection par Eileen Green, une professeure canadienne venue former les infirmières de l'hôpital de Katutura. Eileen fera son maximum pour Maria, mais en vain. Putain de sida !

De ce drame naitra la rencontre avec Monica, une amitié grandissante autour d'un projet commun : informer et combattre ce fléau auprès des jeunes filles. L'idée de créer une association germe rapidement : Home of Good Hope est née. Eileen récolte les fonds au Canada et l'ONG voit le jour en 2007. Mais à Goreangab, le quartier le plus pauvre de Katutura où il faut aller chercher de l'eau à la pompe, comment sensibiliser des jeunes qui ont souvent le ventre vide. Finalement Home of Good Hope deviendra une soupe populaire.

Eileen finance la nourriture, Monica et son amie Sandra préparent les plats. Le premier jour, 46 enfants avertis par l'entourage, viennent à la «soup kitchen», improvisée dans la rue devant la maison de Monica. Rapidement, le bouche à oreille fait son effet. Erika, Anna et Caroline, trois infirmières suédoises en stage à l'hôpital, intègrent l'ONG et récoltent également des fonds. En 2009, un bâtiment en tôles est construit en plein Goreangab pour accueillir des enfants de plus en plus nombreux. En 2010, Maria Van de Vall, une autre bienfaitrice résidant aux Pays-Bas sponsorise l'association. L'équipe se renforce, Ménété, Yvonne et Peacemaker rejoignent la petite équipe. Aujourd'hui, en moyenne 500 enfants de 1 à 15-16 ans se pressent chaque jour à l'ONG. Les plus jeunes viennent en fin de matinée. Dès lors, une mécanique se met en place. En file indienne, ils attendent leur plat unique à base de riz ou de pâtes avec de la viande, des carottes ou des haricots, des plats équilibrés, approuvés par des nutritionnistes. Les plus petits, souvent carencés, recevront des vitamines. Un jus de fruit complète ce repas, souvent le premier voire le seul de la journée. En attendant l'arrivée des plus grands, ceux qui sont scolarisés, arrivent à leur tour, les petits resteront jouer. Souvent, ils profiteront des bénévoles de l'hôpital, venus aider les permanents. Car ce moment passé à l'ONG est bien plus qu'un simple repas pour ces enfants qui marchent souvent plusieurs kilomètres. Issus de familles nombreuses souvent«disloquées», (parents absents, violents, sur fond d'alcool), ces enfants sont adultes bien avant l'heure et participent activement aux tâches ménagères : aller chercher de l'eau à la fontaine, ménage, lessive…

Le manque d'affection est manifeste.



Avant ou en revenant de l'école, les enfants viennent prendre un repas à l'association. Disciplinés, ils attendent sagement leur tour.

Des projets de développement,... malheureusement

Durant ces quelques heures passées à l'ONG, au contact des bénévoles et permanents, ils redeviennent des enfants. Dans cette vie précaire, l'école représente l'espoir d'une vie meilleure, Home of Good Hope, un repère dans leur quotidien et le foot, le plaisir de jouer ensemble. Car en parallèle, Peacemaker a monté un programme sportif avec les enfants de l'ONG. Les entrainements de la semaine et les matchs en championnat sortent ces enfants du quotidien.

Malheureusement, la désertification des campagnes continue et les enfants affluent encore plus nombreux chaque année. Home of Good Hope n'est pas près de s'arrêter. L'ONG envisage de construire un bâtiment qui serait plus fonctionnel. Les fonds sont rassemblés. Seulement, la municipalité traîne des pieds pour leur octroyer un terrain, peut-être parce qu'officiellement, la vie n'est pas si dure dans le township. A plus court terme, l'ONG veut acheter un véhicule pour le transport de la nourriture et les enfants qui nécessitent des soins et ainsi ne plus dépendre des taxis.

Monica a confiance en l'aboutissement de ces projets, pour le bien de ces enfants qu'elle considère un peu comme les siens, tellement elle les connaît.

Combien d'enfants guide-t-elle vers une vie meilleure ? Elle ne se pose pas la question. Elle se doit de les aider. Elle le fait, c'est tout.

JEAN-YVES BLONDAT

www.homeofgoodhope.org